

661^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 23 octobre 2006

DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 6 AVRIL 2007 (N° 7.802)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2006 :

- Rapport du Gouvernement (p. 2720).
- Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 2732).
- Débat général :
- 1) Recettes (p. 2760).
- 2) Dépenses ordinaires :
 - Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p. 2771).
 - Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (p. 2772).
 - Sect. 3 – Moyens des Services (p. 2773).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2006**

—
**Séance publique
du lundi 23 octobre 2006**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Absents excusés : M. Bernard MARQUET, Vice-Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Conseiller National.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à excuser l'absence de notre Vice-Président, M. Bernard MARQUET, qui participe actuellement à une importante conférence internationale dans le cadre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi que celle de M. Claude BOISSON, qui ne peut être parmi nous pour des raisons médicales.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA m'a aussi demandé de bien vouloir l'excuser pour son retard lié à une obligation familiale ; elle nous rejoindra dès que possible.

Je vous rappelle par ailleurs que, comme à l'accoutumée, le début de cette séance publique consacrée à l'examen du Budget Rectificatif 2006 est retransmise sur le canal local de la télévision, l'ensemble de cette séance étant en tout état de cause, diffusé intégralement sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL
RECTIFICATIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2006**

Nous passons à présent à l'ordre du jour proprement dit.

Avant d'entendre le rapport du Gouvernement, vous avez souhaité, Monsieur le Ministre, donner certaines précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Avant la lecture du rapport, j'aimerais porter à la connaissance de la Haute Assemblée les corrections à apporter au projet de budget rectificatif de l'Etat de l'exercice 2006. Ces modifications sont les suivantes :

RECETTES :

Article 033.101 :	
Taxe sur la valeur ajoutée	+ 5.000.000 €
Article 043.101 :	
Impôt sur les bénéfices	+ 5.000.000 €

DEPENSES :

Article 709.995 :
Digue – Aménagement port Hercule - 1.200.000 €

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-

I - EVOLUTION GENERALE

Contrairement à l'exercice 2005, le budget rectificatif affiche un déficit prévisionnel en hausse par rapport au budget primitif, puisqu'il passe de 134 M€ à 145 M€ (+ 8,2 %).

Cette nouvelle dégradation du déficit reflète la progression sensible des dépenses, atténuée toutefois par une hausse significative des recettes bien que moins importante.

Les recettes connaissent une majoration globale de 6,5 % sur le primitif 2006 qui s'explique essentiellement par les contributions, et plus précisément les transactions commerciales (T.V.A. : + 6,5 %), du fait exclusivement de la progression de sa composante T.V.A. monégasque, ainsi que par les bénéfices commerciaux (+ 16 %).

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation modérée, soit + 2,3 %, du fait principalement d'ajustements réalisés sur les dépenses de personnel, et plus particulièrement de la majoration des crédits de charges sociales.

Les dépenses d'interventions publiques affichent un fort taux de progression, soit + 12,1 % et s'explique notamment, outre une subvention exceptionnelle destinée à financer la Fondation du Prince Albert II par l'accroissement du déficit du CHPG.

Enfin, les dépenses d'équipement enregistrent également une majoration de 9,1 % s'expliquant essentiellement, outre l'inscription de crédits destinés à financer les travaux de la Digue, par le glissement sur 2006 de certaines dépenses de l'exercice 2005.

Parallèlement, comme le prévoit la loi de budget, les ouvertures de crédits opérées en cours d'année sont régularisées au présent projet.

II - BUDGET GENERAL**BUDGET RECTIFICATIF 2006 PAR SECTION**

	BR 2006 / BP 2006 %
- RECETTES	6,5 %
- DEPENSES	
1 - Dépenses de Souveraineté	6,8 %
2 - Assemblée et corps constitués	1,4 %
3 - Moyens des Services	0,7 %
4 - Dépenses communes	3,3 %
5 - Services publics	5,7 %
6 - Interventions publiques	12,1 %
7 - Dépenses d'équipement et d'investissements	9,1 %
TOTAL DEPENSES	6,7 %
EXCEDENT DE DEPENSES	8,2 %

1 - RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 740.445.200 €, enregistrent une augmentation de 6,5 % par rapport au budget primitif 2006 qui provient principalement du chapitre contributions. Les produits et revenus du Domaine de l'Etat augmentent aussi. Les recettes des services administratifs enregistrent elles une progression moins importante.

1 - Produits et revenus du Domaine de l'Etat

A – Domaine immobilier : + 1,7 %

Les modifications de cette section concernent principalement deux articles, à savoir les Parkings Publics et les Agaves.

* Pour les Parkings publics, il a été opéré une révision à la hausse des recettes horaires de 5,57 % résultant d'une fréquentation accrue des parkings du Chemin des Pêcheurs, Boulingrins, C.H.P.G., Jardin Exotique et des recettes escomptées des nouveaux parkings d'Ostende et Testimonio, mis en service courant 2006. En outre, les recettes abonnements V.L. connaissent elles aussi une progression, soit + 1,23 %, pour la même raison, à savoir l'ouverture des deux nouveaux parkings d'Ostende et Testimonio. A noter en revanche une baisse de l'activité

Autocars de 9,63 %, liée à la fréquentation touristique par ce mode de transport.

* Pour l'opération des Agaves, la rectification enregistrée prend en compte les dépenses réalisées au titre de l'exercice 2004 et non encore régularisées et 2005. Un crédit de principe ayant été inscrit au budget primitif, il convient donc de rajouter une somme. A noter que cette recette, qui retrace le remboursement des travaux effectués par l'Etat pour la construction de l'immeuble « Les Agaves » (article 705.996) par le Fonds de Réserve Constitutionnel, propriétaire du terrain, va disparaître, les travaux des Agaves étant terminés.

B – Monopoles : + 3,2 %

B.1 – Monopoles exploités par l'Etat : + 3,9 %

• *article 021.100 « Régie des Tabacs »* : + 6,4 %

Les recettes primitives de l'exercice 2006 avaient été évaluées prudemment, du fait de hausses possibles des tarifs sur les exercices 2005 et 2006. A ce jour, au vu des encaissements réels enregistrés en 2005, ainsi que sur les six premiers mois de l'exercice 2006, il est proposé de rectifier les recettes 2006 à la hausse.

• *article 021.300 « Postes et Télégraphes »* : + 5,3 %

Les résultats du compte de partage de la Poste pour 2005 n'étant pas définitivement connus, les inscriptions rectificatives anticipent une évolution positive des recettes du compte de partage sur la base de la poursuite du développement soutenu de la gamme Courrier « Entreprise » et de la gamme Colis « Coliposte », comme lors de l'exercice 2005.

B.2 – Monopoles concédés : + 2,7 %

L'unique modification de ce chapitre concerne l'article suivant :

• *article 031.101 « Société des Bains de Mer »* : + 4,3 %

Il convient de majorer l'inscription initialement prévue au budget primitif 2006, au vu des sommes déjà encaissées sur les premiers mois de 2006, soit troisième et quatrième acomptes de l'exercice 2005 / 2006 et solde, ainsi que des versements attendus d'ici la fin de l'exercice, soit les premier et deuxième acomptes de l'exercice 2006 / 2007.

C – Domaine financier : + 92,8 %

Cette majoration provient essentiellement des revenus des valeurs mobilières.

• *article 041.104 « Revenus des valeurs mobilières »* : + 117 %

Cette très forte majoration s'explique par le versement des dividendes, dont le montant est désormais connu et nettement plus élevé que ce qui avait été prévu au titre du budget primitif 2006, au titre de Monaco Télécom.

• *article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »* : + 9 %

Cette très légère majoration s'explique par l'augmentation du taux Eonia (taux rémunérateur), qui a augmenté de 12 % entre le premier trimestre 2005 et le premier trimestre 2006.

En revanche, la moyenne des disponibilités a, elle, diminué sur la même période.

Ainsi, globalement, il semble possible d'augmenter les recettes.

2 - Produits et recettes des services administratifs : + 18,7 %

Les majorations de ce chapitre concernent huit articles.

• *article 012.104 « Commerce et Industrie - brevets »* : + 13,4 %

La majoration proposée reflète les excellents encaissements perçus sur les dépôts de brevets européens pour l'exercice 2005, qui se sont poursuivis sur les premiers mois de 2006, puisque les recettes encaissées sont en augmentation d'environ 10 % sur celles estimées.

• *article 012.110 « Autres recettes »* : + 360 %

Cette majoration tient compte de deux facteurs :

* d'une part, d'une inscription qui retrace une recette exceptionnelle payée par Monaco Télécom qui correspond à la vente des actions intelsat et des actions New Skies Satellites ;

* d'autre part, de l'apurement du solde créditeur du C.S.T. Inmarsat (n° 8103).

• *article 012.113 « Service de la circulation »* :

Au 31 janvier 2006, le Service a encaissé plus qu'en 2005 sur la même période.

Cette majoration retrace l'encaissement de recettes prévues en 2005 et perçues sur l'exercice 2006, relatives à la comptabilité estampilles.

- *article 012.118 « Interventions publiques - trop perçu sur subvention » :*

Cette écriture concerne, comme chaque année et conformément à la recommandation de la Commission Supérieure des Comptes, la régularisation sur le budget des investissements effectués par l'Automobile Club à partir de son compte de dépôt en vue du Grand Prix 2005.

La contrepartie figure en dépenses du budget à l'article 707.992 « Investissements Grand Prix ».

- *article 012.119 « Sûreté Publique – PV / Alarmes » :*
+ 5,5 %

Cette majoration est rendue possible au vu des recettes réellement encaissées au cours des six premiers mois de 2006.

- *article 012.450 « Musée du Timbre et des Monnaies » :* - 14,3 %

Au budget primitif 2006 avait été prévue, en recettes comme en dépenses du Musée, la commercialisation de 16.000 coffrets « Belle Epreuve ». Or, après de nouvelles décisions, cette commercialisation ne portera que sur 13.500 coffrets. Dès lors, recettes et dépenses sont minorées à due concurrence.

- *article 012.500 « Stade Louis II » :* + 1,8 %

Cette variation concerne uniquement la fréquentation du parking du Stade Louis II, dont les premiers mois d'exploitation de l'année 2006 laissent entrevoir une progression de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent.

- *article 012.600 « Port » :*

Cette légère minoration reflète des inscriptions de sens contraire.

* Une majoration de l'article « Droits de stationnement ». En effet, même si depuis le 1^{er} janvier 2006 ces droits sont perçus par la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, il restait à la clôture de l'exercice 2005 un montant global de factures impayées. Sur les trois premiers mois de l'exercice 2006, 90 % des montants dus avaient été encaissés.

* Pour les mêmes raisons, une inscription est également retracée sur l'article 012.602 « Droits divers ». Cependant, sur cet article, il est opéré simultanément une minoration, car les recettes inscrites au budget primitif 2006 prenaient en compte les recettes perçues par la SEPM générées par l'activité croisière (passagers des paquebots, pilotage).

3 - Contributions : + 6,3 %

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires. Elles concernent principalement les trois articles suivants :

- *article 013.101 « Droits de douane » :* + 1,1 %

L'évaluation des sommes à recevoir en 2006 suppose la liquidation préalable du forfait douanier de l'année 2005 sur la base des informations communiquées par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Les sommes versées en 2006 sont aujourd'hui connues. Elles comprennent :

- * le solde du forfait douanier 2005 ;
- * les acomptes 2006, calculés sur la base du forfait douanier 2005.

Ainsi, le montant du forfait douanier pour 2006 sera rectifié à la hausse.

- *article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée » :* + 6,5 %

La majoration envisagée des recettes de T.V.A. affecte essentiellement la composante « encaissements monégasques ».

Au 31 mai 2006, le montant net des encaissements monégasques était plus élevé qu'à l'issue de la même période en 2005. Il semble ainsi envisageable de prévoir un montant d'encaissements supérieur au total des recettes de TVA monégasque de 2005.

Pour ce qui est des encaissements provenant du compte de partage, les sommes versées par la France comprennent le solde du compte de 2005 (après déduction des acomptes liquidés sur la base du compte 2004 et versés en 2005) et le versement des acomptes 2006, liquidés sur la base du compte 2005. Le montant correspondant est aujourd'hui connu ; il est supérieur à la somme initialement prévue.

- *article 043.101 « Impôt sur les Bénéfices »* : + 16 %

Pour le budget primitif 2006, une estimation globale avait été retenue. S'agissant des cinquante premiers contributeurs, l'exploitation des déclarations de résultat de l'année 2005 a permis de déterminer le montant des sommes à recevoir en 2006 au titre de l'ISB.

S'agissant des autres entreprises assujetties à l'ISB, le montant de leurs versements pour les quatre premiers mois de l'année 2006, est supérieur à ceux enregistrés au cours de la même période de l'année 2005, soit une progression de plus de 70 %. Il est donc proposé d'estimer les sommes à recevoir de ces derniers, sur la base d'un taux de progression de 35 %.

2 - DEPENSES

En augmentation de 6,7 % par rapport au budget primitif 2006, les dépenses s'établissent à 885.506.500 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère majoration (+ 2,3 %) ; leur évolution s'explique essentiellement par l'augmentation importante des charges sociales et des dépenses relatives aux services publics concédés.

Les dépenses d'interventions publiques, quant à elles, connaissent une hausse spectaculaire de plus de 12 %, qui est répartie sur plusieurs types de dépenses.

Enfin, malgré des sommes importantes restituées sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement augmentent de 9,1 %, en raison notamment du rattrapage de certains crédits non utilisés sur l'exercice 2005, ainsi que de l'inscription de crédits destinés à financer les travaux de la Digue.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 5,3 %, du fait de la croissance des deux composantes, avec un rythme plus soutenu pour les dépenses d'interventions publiques que pour celles de fonctionnement.

A – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 365.547.700 €, soit une augmentation de 2,3 % par rapport au budget primitif.

Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 1,9 % ;
- dépenses de matériel : + 1,9 % ;

- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 5,7 % ;
- frais financiers : + 0,2 %.

- *Dépenses de personnel* : + 1,9 %

L'augmentation prévue de ce type de dépenses s'explique exclusivement par la majoration des charges sociales, les traitements étant globalement stables.

Les crédits relatifs aux charges sociales, c'est-à-dire les articles destinés à équilibrer le compte de Trésorerie, affichent une progression de 5,6 %.

Les dépenses de ce compte qui enregistrent cette forte hausse sont les prestations médicales pharmacie, en fonction des sommes réellement dépensées depuis le début de l'année, ainsi que des dépenses de l'exercice 2005 (dont certaines avaient du être réalisées en dépassement de crédit).

Par ailleurs, les ajustements traditionnels des divers crédits de personnel en fonction des besoins réels ont eu pour conséquences des inscriptions tant en majorations qu'en minorations, selon les services.

Il convient ici de rappeler la méthode d'appréciation des frais de personnel dans un budget rectificatif.

Globalement, ces frais sont valorisés intégralement au budget primitif, c'est-à-dire que tous les postes de l'organigramme sont dotés des crédits nécessaires.

Au budget rectificatif, les majorations correspondent à des postes nouveaux ou des mesures particulières.

Dans le présent budget, les principales modifications concernent :

- le Cabinet Princier (article 103.111 : + 46,8 %) ;
- une nouvelle revalorisation de la Sûreté Publique, qui concerne plus particulièrement les sous-brigadiers et agents de police (article 322.111 : + 3,3 %).

Les minorations quant à elles correspondent à deux types d'opérations. D'une part, les crédits des postes gelés (pour permettre les créations susmentionnées) sont restitués. D'autre part, ceux des postes non encore pourvus sont rendus à hauteur des périodes écoulées.

Au budget rectificatif 2006, les principales concernent :

- le Secrétariat Général du Ministère d'Etat (article 301.211 : - 21,9 %), du fait de trois postes non pourvus sur 2006, dont un de Conseiller ;

- la Direction du Tourisme, dont six postes ne seront pas pourvus en 2006 et deux le seront sur les six derniers mois seulement (article 357.211 : - 19,5 %) ;

- les Cours et Tribunaux (article 396.111 : - 9,9 %), dont deux postes de Vice-Président ne seront pourvus qu'à compter du mois de septembre et deux postes ne seront pas pourvus en 2006 (dont un Conseiller à la Cour d'Appel).

- *Fourniture services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés) : + 1,9 %*

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	BR 2006 / BP 2006 %
Frais de fonctionnement	1,8 %
Entretien, prestations	2,3 %
Mobilier et matériel	1,3 %
Travaux	1,9 %
TOTAL	1,9 %

- * Frais de fonctionnement : + 1,8 %

La majoration de 1,8 % de cette catégorie de dépenses provient essentiellement des ajustements suivants :

- l'augmentation de la contribution à l'Office Européen des Brevets (article 355.322 : + 18,5 %) en fonction des encaissements réalisés. La contrepartie de cette dépense figure en recettes du budget ;

- l'augmentation du crédit destiné à couvrir les dépenses de réparations civiles (article 402.317), le montant initialement prévu au titre du budget primitif étant d'ores et déjà insuffisant au 30 avril 2006 pour procéder au règlement des condamnations déjà prononcées. En outre, un contentieux devrait aboutir avant la fin de l'année 2006, où l'Etat pourrait être amené à procéder à un règlement significatif, étant précisé que des actions récursoires ont d'ores et déjà été initiées aux fins de garantie ;

- la hausse des crédits relatifs aux relations publiques du Ministère d'Etat (article 301.264/1 : + 20,6 %), en raison d'opérations prises en charge en totalité par le Secrétariat Général du Ministère d'Etat et, notamment, la mise en route du programme de modernisation de l'Administration.

- * Entretien, prestations et fournitures : + 2,3 %

La légère majoration enregistrée sous la présente rubrique s'explique par diverses modifications :

- l'inscription de crédits nécessaires à l'entretien de certains locaux (article 107.332) ;

- l'augmentation des versements relatifs aux logements de fonction (article 402.337), en raison de l'augmentation du nombre de fonctionnaires concernés ;

- la progression des charges des immeubles en copropriété (article 406.349/1), dont les crédits supplémentaires sont destinés au règlement des travaux votés en Assemblée Générale, ainsi qu'à la rédaction des règlements de copropriété pour plusieurs immeubles ;

- la hausse des crédits relatifs à la location de locaux (article 402.338) destinée à prendre en compte le règlement du loyer des locaux du commerce ex-Hugo Boss (boulevard des Moulins), en vue d'une location gérance avec la Société APACHE, les recettes ayant été majorées par ailleurs.

Parallèlement, il convient de relever une minoration des crédits destinés au règlement des prestations de services téléphoniques (article 402.330 : - 2,5 %), suite à l'étude réalisée en 2005 qui a eu pour conséquences des économies significatives.

- * Mobilier et matériel : + 1,3 %

Les principales modifications concernent :

- l'augmentation des crédits d'achat de matériel de la Sûreté Publique (article 322.351 : + 10,1 %), afin de réaliser la télésurveillance des abords immédiats du Chapiteau de Fontvieille d'une part, ainsi que le déplacement du système d'enregistrement vidéo numérique d'autre part ;

- la majoration destinée aux achats de la Compagnie des Sapeurs-pompiers (article 348.351) afin de prendre en charge, notamment, l'achat du véhicule du Commandant Supérieur de la Force Publique ;

- un complément pour la Maison d'Arrêt (article 397.350 : + 15,5 %) destiné au remplacement du contrôle d'accès dont certains éléments de sécurité, suite aux intempéries de juillet et novembre 2005, ont été endommagés ;

- l'augmentation des crédits destinés à l'acquisition de mobilier des ambassades (article 403.355 : + 33 %), dans la perspective des mouvements diplomatiques.

* Travaux : + 1,9 %

Ce chapitre est essentiellement affecté par trois inscriptions :

- Une majoration des crédits de grosses réparations des Bâtiments Domaniaux (article 404.382 : + 7,2 %). Ces crédits supplémentaires permettront de lancer les études pour la création d'un Institut des Arts Culinaires, pour la surélévation du bâtiment du quai Antoine 1^{er} et le relogement de la Direction du Travail. Des travaux préparatoires seront aussi lancés.

- Un complément de crédits pour l'entretien et les gros travaux du Stade Louis II (article 346.381). Il s'agit d'une part de la réhabilitation de la zone Football Professionnel à la demande des dirigeants de l'ASM FC, ainsi que de la mise à niveau du montant des crédits accordés pour le règlement du marché de nettoyage du Stade.

- La remise en état des appartements domaniaux en raison des acquisitions de divers appartements dans le secteur ancien, ainsi qu'en raison des logements libérés suite aux attributions dans les nouvelles opérations immobilières (article 406.383/1).

• *Frais propres à l'activité des services commerciaux et des services publics concédés* : + 5,7 %

* Services commerciaux : + 5,7 %

La principale modification enregistrée sous la présente rubrique concerne la publications de textes officiels (article 310.426). Ce complément de crédit correspond à la poursuite du programme de numérisation des textes officiels, et plus précisément aux deux parties « Décisions du Tribunal Suprême » et « Jurisprudence ». Il doit être souligné que le programme des deux CD ROM doit servir de base ensuite à la mise en œuvre d'un site internet juridique de la Principauté de Monaco, qui permettrait au public un accès en ligne direct et gratuit, à l'instar du site juridique du gouvernement français « legifrance ».

* Services publics concédés : + 5,7 %

La nouvelle convention de concession pour le nettoyage de la ville a été signée le 19 décembre 2005. La précédente, dont l'échéance était le 31 décembre

2003, avait été prorogée jusque là par échanges de lettre. Ce délai inhabituel s'explique notamment par des discussions avec le concessionnaire intervenues au moment de la signature, afin de clore par échange de lettre, sans incidence pour l'Etat, la question de la prise en charge du déficit de la Caisse Complémentaire des Retraites de la société.

La signature de la nouvelle convention ayant un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004 et notamment en ce qui concerne la redevance, il y a lieu de rémunérer le concessionnaire de l'écart qui se décompose en vingt-quatre mensualités. Sur ce montant, une partie a déjà été réglée ; ils correspondent au paiement de 75 % de la facturation sur 2004 des prestations supplémentaires commandées par ordres de service et régularisées dans la nouvelle convention (Agaves, Grimaldi Forum, délaissés, gare S.N.C.F., ...).

B – Interventions publiques

BR 2006 / BP 2006 %	
I - COUVERTURE DES DEFICITS	
1 - Budget Communal	0,3 %
2 - Domaine social	21,3 %
3 - Domaine culturel	1,8 %
Sous-total	8,7 %
II - SUBVENTIONS / Interventions	
4 - Domaine international	171,4 %
5 - Domaine éducatif et culturel	2,2 %
6 - Domaine social	3,1 %
7 - Domaine sportif	2,2 %
Sous-total	18,4 %
III - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	
8 - Organisation de manifestations	0,3 %
IV - INDUSTRIE - COMMERCE TOURISME	
9 - Aide à l'industrie et au commerce	32,7 %
TOTAL I + II + III + IV	12,1 %

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2006 en matière d'interventions publiques augmente de manière conséquente. Tous les chapitres sont impactés, les plus significatives variations revenant aux chapitres

Domaine International, Industrie Commerce et Tourisme, en raison du recours toujours plus fréquent et pour des montants élevés à des consultants de niveau international en matière économique et Domaine Social du fait des aggravations des déficits du C.H.P.G. et du Cap Fleuri.

- Couverture des déficits de la Commune et des Etablissements publics à caractère social ou culturel

Les écritures modificatives de cette sous-section concernent principalement :

- Un complément de crédit destiné à la Commune, afin de lui permettre de réaliser une partie des travaux du restaurant la chaumière.

- Deux inscriptions complémentaires pour le C.H.P.G. et le Cap Fleuri, conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration.

L'inscription pour le C.H.P.G. est occasionnée :

- principalement par une baisse des recettes qui enregistrent une diminution importante par rapport aux prévisions du primitif, occasionnée par la réduction inexorable des durées moyennes de séjour et des fermetures de lits non prévues en raison des retards enregistrés sur divers chantiers ;

- compensée très modestement par une réduction des dépenses obtenue malgré l'augmentation salariale de 3 % accordée au personnel non médical à compter du 1^{er} juillet, alors que seule une augmentation de 0,5 %, calquée sur la mesure française, avait été initialement prise en compte.

L'Office de Protection Sociale, qui affiche une majoration notable de sa subvention d'équilibre, en raison de prestations versées en hausse tant sur les allocations aux personnes handicapées que sur l'aide financière accordée aux retraités du C.H.P.G., étendue à tous les résidents à Monaco, soit quatre-vingt-dix personnes de plus que les prestations en nature. En revanche, les montants des prestations en espèce et des aides à la famille peuvent être, au vu des besoins anticipés, réduits globalement.

- Le Musée National, essentiellement en raison du début du recrutement de personnel propre au Nouveau Musée National de Monaco non prévu au budget primitif et d'un coût plus élevé de l'organisation des expositions, partiellement absorbé par des économies sur d'autres postes.

- Subventions/Interventions

a) Domaine international

Ce chapitre enregistre une dotation exceptionnelle, ainsi que quatre modifications de crédits, dont principalement une somme destinée à l'aide d'urgence débloquée pour les populations d'Indonésie touchées par un séisme (article 604.206).

Il est procédé à une inscription destinée au financement initial de la Fondation Albert II, et correspondant à la quote-part de l'Etat dans ce cadre.

L'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes se voit attribuer une subvention complémentaire : compte tenu des coûts d'organisation de la conférence annuelle et du coût structurel de fonctionnement qui croissent, la subvention traditionnelle ne permet plus aux organisateurs de faire face.

L'article 604.217 « Coopération internationale » fait aussi l'objet d'une majoration. Le complément de crédits sollicité concerne la prise en compte de la variation des taux de change et la coopération avec le Maroc dans le cadre de l'éco-tourisme dans le sud du pays.

b) Domaine éducatif et culturel

Ce chapitre enregistre cinq modifications, dont les deux principales concernent :

- un complément de crédits pour l'Opéra de Monte-Carlo, qui augmente la subvention en raison du déficit constaté après la saison 2005. En effet, les festivités de l'intronisation de S.A.S. le Prince ont conduit à solliciter de la direction de l'Opéra une représentation supplémentaire que l'association n'a pu absorber dans son budget ;

- une majoration importante est accordée également au Monaco Danse Forum ; en effet, cette manifestation encore jeune fait preuve de fragilité, imputable selon ses dirigeants, à un manque de personnel et à la faiblesse des moyens budgétaires, en regard des objectifs, tant artistiques que médiatiques, qu'elle s'est assignée. Son maintien suppose l'attribution d'une subvention supplémentaire qui permette :

- de soutenir et d'élargir l'équipe d'organisation par :

1. la création d'un poste de Conseiller artistique visant à seconder la Directrice Générale dans sa fonction de prospection auprès des artistes, des compagnies et des institutions chorégraphiques,

2. la création d'un poste de Responsable de la communication,
3. le renforcement de l'équipe en charge de la réalisation de l'édition 2006 grâce à l'engagement de ses membres sur la base de postes à temps plein.

- de déployer la manifestation sur une période allongée de quatre jours afin d'en simplifier l'organisation et lui conférer une plus grande visibilité auprès des publics.

c) Domaine social et humanitaire

L'augmentation des crédits de ce chapitre découle de huit inscriptions modificatives ; elle est partiellement compensée par la baisse des montants destinés à l'Aide Nationale au Logement, qui ne devrait pas atteindre le montant attendu, mais se limiter en raison de la livraison de plusieurs immeubles domaniaux dès 2006 et d'un tassement du nombre de nouveaux dossiers constaté depuis 2005.

Les hausses proviennent principalement de :

- la majoration conséquente des crédits « Subventions diverses ». Cette ligne enregistre des subventions exceptionnelles en faveur des associations M.A.P. et « Orphelins apprentis d'Auteuil » correspondant au montant des droits de mutation versés par elles à l'Etat sur des legs qui leur sont parvenus ;

- le montant global des bourses d'études dont la majoration est significative, en raison notamment du nombre d'étudiants mais également du nombre de jeunes bénéficiant de bourses de langues, de bourses de stage et de promotion sociale. Cette évolution impacte aussi le coût de la prise en charge médicale et sociale gratuite des étudiants monégasques.

d) Domaine sportif

Ce chapitre enregistre deux majorations, et en particulier :

- une majoration de la prise en charge professionnelle des sportifs de haut niveau dont le nombre croît de deux, dans les sections haltérophilie et bobsleigh ;

- une subvention au Club Alpin en vue de participer au financement d'une expédition sur l'Everest.

- Manifestations

Deux modifications principales de sens contraire affectent le chapitre unique de cette sous-section III :

- Celle à la hausse concerne les crédits dédiés aux manifestations nationales (article 608.201). Elle prend en charge le surcoût de l'expédition polaire de S.A.S. le Prince en commémoration du centenaire de l'expédition du Prince Albert I^{er} en Arctique (dîner des explorateurs, soirée de gala, liaison par satellite) et le coût de l'organisation d'une représentation du « mystère de la charité de Jeanne d'Arc » au Vatican ;

- Celle à la baisse concerne Monaco Medias qui, grâce à des efforts de maîtrise des coûts, restitue 5 % de sa subvention.

Une inscription moindre mais qui mérite d'être signalée néanmoins concerne la majoration des crédits de Monaco Inter Expo, société détenue par l'Etat, qui conformément à son objet, se voit confier la préparation de l'exposition internationale « Zaragoza 2008 ».

- Industrie, Commerce et Tourisme

Cinq inscriptions conséquentes majorent ce chapitre :

- une inscription dans le cadre des « études économiques » du fait du coût d'études importantes non initialement prévues sur Monaco et l'OCDE et sur le développement et la diversification des activités financières de la Principauté ;

- une dotation complémentaire destinée à la redynamisation de la Chambre de Développement Economique ;

- un complément destiné à l'aide aux commerçants dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche durant l'été 2006 (prise en charge d'une partie des charges sociales des salariés de ces commerces) ;

- des crédits sur l'article « Intervention économique » qui sont destinés à répondre à des demandes de soutien pour de nouvelles manifestations ;

- une inscription qui répond à une nouvelle mission que s'est fixée le Gouvernement, et qui concerne plus particulièrement la volonté de développement du co-voiturage. Cette somme permettra le lancement du système, de la campagne de communication et les prises en charge par l'Etat d'abonnements particuliers au système.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'élèvent à 341.792.900 €, en augmentation de 9,1 % par rapport aux inscriptions primitives.

Cette progression résulte, outre les divers ajustements des échéanciers des chantiers (rattrapage en 2006 du retard pris sur certains ouvrages) et le réajustement du coût de certains programmes, d'une inscription significative destinée à financer les travaux liés à la Digue.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- * travaux d'équipement : + 10,4 % ;
- * matériel d'équipement : + 53,3 %.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A – Travaux d'équipement : + 10,4 %

La majoration de ce type de dépenses résulte de la conjonction de différentes variations de sens contraires et d'importances inégales. Les principales modifications concernent les articles suivants, dans l'ordre du budget :

- Frais d'études, d'urbanisme & grands travaux :
(article 701.902)

Une dotation complémentaire est destinée à financer, d'une part la poursuite des études de surélévation de la Caserne des Sapeurs Pompiers de Fontvieille jusqu'à l'établissement des dossiers de consultation des entreprises, dans l'hypothèse où l'étude de faisabilité devait aboutir à une conclusion favorable ; d'autre part, à poursuivre les études préliminaires et commander l'avant-projet de l'opération de relogement du Foyer de l'Enfance, qui fait par ailleurs l'objet d'une inscription au projet de budget primitif 2007 par la création d'un nouvel article au chapitre V.

Parallèlement, les crédits inscrits et visant à prendre en compte la participation de la Principauté aux études sur la LGV (ligne à grande vitesse) sont revus à la baisse en raison de précisions récemment obtenues sur l'échéancier de l'opération.

- Amélioration sécurité des tunnels routiers :
(article 701.907)

Les installations de continuité radio sont à étendre à l'ensemble des tunnels en les uniformisant. Depuis la tête de réseau, déjà prévue au budget, il faut réaliser les installations techniques pour chaque ouvrage.

Une nouvelle étude sera menée pour la réalisation d'une galerie de secours pour le tunnel montant.

- Tunnel descendant Ouest : (article 701.908)

L'enquête d'utilité publique étant lancée en juillet 2006, le démarrage des travaux préparatoires est différé.

- Urbanisation SNCF – Voiries et réseaux :
(article 701.911)

Les dépenses ont augmenté du fait :

- de réseaux sous le boulevard Rainier III positionnés de façon disparate qui ont nécessité des travaux d'adaptation du génie civil et des déplacements par les concessionnaires ;

- de l'accélération de l'opération des logements Castelleretto qui a conduit à modifier ou à ralentir des ouvrages ;

- d'accélération de commande d'une tranche conditionnelle pour le rond-point d'accès à la ZAC Saint Antoine et de surcoûts pour certains ensembles ;

- de l'impact de ces évolutions de coûts des ouvrages sur les honoraires des bureaux d'études ainsi que sur les coûts des assurances.

- Urbanisation SNCF – Ilôt Auréglià / Grimaldi :
(article 701.913/1)

La majoration correspond au rattrapage en 2006 du retard pris sur les bâtiments B4 et B5 en 2005 par les entreprises et à l'avancement en 2006 de l'échéance hors d'air du contrat de promotion pour les bâtiments B1/B2/B3.

- Urbanisation SNCF – Ilôt Rainier III :
(article 701.913/4)

La majoration est imputable au règlement des honoraires d'architecte pour la phase d'avant-projet.

- Urbanisation SNCF – Ilôt Castelleretto :
(article 701.913/5)

Actualisation du contrat de promotion et financement des travaux d'aménagement des abords et des travaux supplémentaires liés au contrat de promotion.

- Confortement falaise Tête de Chien : (article 701.920)

Il s'agit de la restitution totale des crédits destinés au SIVOM de Villefranche-sur-Mer en premier acompte de la contribution aux travaux de confortement. Le démarrage des travaux est en effet repoussé pour cause de délais d'instruction par les services administratifs français des conditions de préservation de la faune et de la flore dans le cadre de cette opération.

- Parkings bureaux Vallon Sainte Dévote :
(article 702.961)

Il s'agit de permettre d'achever le renforcement de la structure supportant la couverture de l'accès au parking.

- Parkings – bureaux Testimonio E6 : (article 702.962)

L'opération Testimonio B2/B3 ayant été revue dans son ensemble, les crédits inscrits ne concernent pour le présent exercice plus les logements sociaux mais la réalisation d'un programme immobilier à usage de bureaux et d'un parking public de 800 places environ. L'imputation au chapitre 2 paraît donc plus adaptée. Cette inscription est associée à la restitution d'une partie des crédits sur l'article 705.946 « Opération Testimonio ».

- Elargissement du Quai des Etats-Unis et de l'épi central : (article 703.902)

La programmation dans le temps de l'élargissement du quai des États-Unis n'étant pas faite et l'élargissement de l'épi central ne pouvant être réalisé qu'après mise en service de l'avant-port, soit au mieux fin 2007, les crédits d'études sur l'exercice 2006 sont restitués.

- Superstructure Digue Flottante : (article 703.904)

Dans l'attente de l'aboutissement des études de l'urbaniste du port, les travaux d'aménagement initialement prévus ne peuvent pas être lancés. Néanmoins, divers travaux d'aménagement sont réalisés (bureaux de la gare maritime, paratonnerre).

- Urbanisation en mer – Etudes : (article 701.913/5)

Cette inscription complémentaire est nécessaire pour honorer la prise en charge des conseils financiers et juridiques de ce projet.

- Réaménagement du site radio du Musée :
(article 704.915)

Il s'agit d'un ajustement des crédits pour permettre le règlement du solde (hors retenue de garantie) des travaux de réaménagement du site radio-électrique situé en toiture du Musée Océanographique.

- Station d'épuration : (article 704.986)

Cette importante restitution de crédits s'explique par le décalage des travaux, du fait des mises au point nécessaires afin de satisfaire aux critères de rejet fixés par la norme européenne.

- Opération La Cachette : (article 705.915)

La minoration globale des prévisions de dépenses sur cet article est liée à la modification du programme qui a nécessité des études complémentaires et l'établissement de nouveaux dossiers de consultation des entreprises (majoration des honoraires d'architecte et de bureaux d'études), ce qui a décalé la date de démarrage des travaux en 2006 de terrassements et soutènements (minoration des prévisions de dépenses de travaux).

- C.H.P.G. (mise à niveau) : (article 705.930)

Cette minoration est liée au retard pris par les opérations de restructuration du plateau de cardiologie, du service de pneumologie, du Centre de transfusion sanguine, de mise en conformité du service de la stérilisation centrale, de création de la Néonatalogie.

- C.H.P.G. / U.L.M.S. Centrale d'énergie :
(article 705.930/1)

Les crédits demandés sont liés à la signature d'un avenant au contrat pour la réalisation de barrettes de clouage ainsi que des travaux de fondations spéciales sur l'emprise de la centrale d'énergie. Des crédits supplémentaires sont aussi requis pour les travaux des dévoiements de réseaux et pour le paiement des avances forfaitaires à venir (gros-œuvre et lots techniques) avant la fin de l'année.

- C.H.P.G. – Solution 5 : (article 705.930/4)

Le concours de maîtrise d'œuvre (appel à candidature international pour la constitution d'un groupement de maîtrise d'œuvre) va nécessiter l'indemnisation des candidats non retenus pour les études fournies.

- Résidence d'accueil pour les personnes âgées :
(article 705.931)

Les études ont été arrêtées suite à l'annulation du programme de relogement provisoire du Cap Fleuri II. De nouvelles études sont relancées sur le programme de résidence d'accueil pour personnes âgées. Le démarrage des travaux est retardé. Des honoraires supplémentaires sont à payer à l'Architecte.

- Réhabilitation Cap Fleuri : (article 705.932)

Des travaux d'amélioration supplémentaires (locaux de service, climatisation des salles à manger, soutènement) sont lancés sur demande du C.H.P.G.. Les études de restructuration du Cap Fleuri seront relancées dès qu'un programme aura été validé.

- Zone A : (article 705.933/6)

Augmentation de la masse des travaux suite à la décision d'anticiper la réalisation du Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie, sans incidence sur le budget global de l'opération.

- Opération Industria Minerve : (article 705.936)

Cet ajustement des prévisions de dépenses tient compte des révisions sur contrats de conception/construction et des mesures conservatoires pour l'ascenseur public inter-quartiers.

- Opération 21-25 rue de la Turbie : (article 705.954)

La livraison de l'opération suivant la convention de promotion était prévue début 2008.

Le promoteur propose d'anticiper la livraison à début 2007.

Par contre, les travaux d'aménagement de la voirie périphérique ne seront réalisés qu'en 2007.

- Unité de loisirs pour jeunes : (article 706.901)

L'augmentation des prévisions de dépenses sur l'exercice en cours est liée aux travaux complémentaires pour le déversoir d'orage ainsi qu'au résultat de l'appel d'offre sur cette opération qui se situe 20 % au dessus de l'estimation du maître d'œuvre.

- Yacht Club et Musée de la Marine : (article 706.919)

Le projet est en attente de validation des études préliminaires pour la poursuite des études.

- Musée National Intermédiaire – Villa Paloma : (article 706.929)

Le montant global des travaux pour cette opération a été d'une part revu à la baisse et la restitution de crédits correspond également au report des travaux sur l'exercice 2007.

- Grimaldi Forum : (article 706.960)

L'avancement des procédures judiciaires en cours conduit à penser que le règlement des sommes prévues pour les lots faisant l'objet d'un litige sera reporté au-delà du présent exercice.

- Aménagements des terrains de sport : (article 707.9242)

La dotation demandée correspond à la récupération des crédits non utilisés en 2005, ayant fait l'objet d'une procédure d'ouverture de crédits. Cette situation résulte de la non conformité avec les spécifications du marché du carrelage du bassin d'hydrothérapie, ayant conduit à un arrêt des travaux de cet ouvrage pendant quatre mois.

- Extension du Quai Albert 1^{er} : (article 707.994)

Il s'agit de solder les contrats des entreprises par report des crédits non dépensés en 2005.

- Réseau radio-numérique de l'Administration : (article 708.905)

Le montant inscrit est réduit en raison du décalage prévisible en fin d'année de la signature du marché.

- Digue – Aménagement du port Hercule : (article 709.995)

Le compte de dépôt de la Digue sera clôturé fin 2007. D'ici cette date, un montant global de travaux est prévu, et réparti sur les deux exercices budgétaires 2006 et 2007.

- Réhab. Imm. Quai Antoine 1^{er} – Extension : (article 711.984/5)

Cette création d'article est liée à l'aménagement de bureaux au Quai Antoine 1^{er}. Cette inscription est associée à la restitution d'une part des crédits sur l'article 404.382 « Grosses réparations ».

B – Matériel d'équipement : + 53,3 %

Il s'agit essentiellement de l'écriture de régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2005.

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent trois comptes spéciaux du Trésor ; leur solde débiteur global passe ainsi de 5.561.200 € à 6.631.200 €.

Il s'agit des écritures suivantes :

a) Comptes de commerce

Le Compte Spécial n° 8103 « INMARSAT », enregistré en dépenses un montant permettant de solder

ce compte et de porter le résultat de cette opération (vente par Monaco Telecom des actions Inmarsat, classées en « biens de retour ») en recette définitive du budget de l'Etat.

b) Comptes de produits régulièrement affectés

Il s'agit de l'ajustement en dépenses et en recettes du compte n° 8220 « Fiscalité de l'épargne », afin de tenir compte des produits bruts effectivement versés par les agents payeurs au titre de la retenue à la source pour l'exercice 2005 et du reversement de 75 % du produit collecté par la Principauté au profit de chacun des états de résidence des bénéficiaires des intérêts versés. Le virement en recettes du budget général de l'Etat du solde (25 %) fera l'objet d'une inscription sur l'exercice 2007.

c) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat

Une majoration en dépenses du compte n° 8431 « Travaux Grimaldi Forum » a été nécessaire car les délais de mise au point du marché de restructuration du système de sécurité incendie, puis les études d'exécution avant le démarrage effectif des travaux n'avaient pas permis de réaliser la totalité des paiements prévus en 2005. Ceux-ci sont donc en partie reportés sur les exercices 2006 et 2007.

M. le Président.- Je vous remercie. Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. Jean-Michel CUCCHI, qui est le Rapporteur de ce projet de Budget Rectificatif 2006.

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons pour la lecture de votre rapport.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, voici le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2006.

2006 marquera, pour le Budget de l'Etat, une année mémorable. Pour la troisième fois depuis le début de cette législature, l'Assemblée aura eu à connaître de prévisions rectificatives laissant apparaître une aggravation du déficit en cours d'année, de l'ordre de 11 M€. Et pour la première fois dans toute l'histoire de nos finances publiques, cet accroissement du déficit aura été miraculeusement effacé, à deux jours seulement de l'ouverture des discussions en séance privée sur le Budget.

Alors : année de tous les faux-semblants ou de tous les possibles ? Votre Rapporteur y voit pour sa part une nouvelle confirmation du peu de sérieux avec lequel le Gouvernement prépare ce moment de vérité budgétaire, que devrait être le vote du Budget Rectificatif, et un nouveau témoignage du peu d'importance que celui-ci – malgré les discours – attache en réalité au travail parlementaire et à la qualité du débat budgétaire avec le Conseil National. Car comment ne pas penser que si le Gouvernement s'autorise à « jongler » avec les chiffres quelques semaines seulement après avoir rendu public son projet de loi de budget, c'est qu'il fait bien peu de cas de l'exercice de prévision budgétaire et, dans sa continuité, de la discussion de politique générale de fin d'année avec l'Assemblée ? Comment admettre que, sans sacrifier le moindre centime des 56 M€ de crédits nets supplémentaires dont il sollicite l'ouverture au titre du présent Budget Rectificatif, le Gouvernement puisse, d'un coup de baguette magique le 29 septembre, modifier les grands équilibres de la loi de Budget transmise le 4 septembre à notre Assemblée ? Votre Rapporteur s'élève donc contre ces méthodes qui traduisent un manque de rigueur dans la préparation du Budget et que confirme, au demeurant, aussi, la qualité de plus en plus sommaire, d'année en année, des rapports explicatifs élaborés par le Gouvernement à l'attention de l'Assemblée.

Qu'on ne s'y méprenne pas : personne bien évidemment ne trouvera à redire à la confirmation d'une tendance à la hausse des rentrées budgétaires, reflet d'une conjoncture favorable et d'un dynamisme soutenu de la demande intérieure dont il y a tout lieu au contraire de se réjouir. Mais il faut bien reconnaître que dans le contexte de l'annonce qui avait précédé du creusement du déficit prévisionnel en cours d'année, cette heureuse nouvelle et les conséquences budgétaires qu'elle emporte tombent fort à propos pour le Gouvernement... et lui évitent par la même occasion d'avoir à se poser la seule question qui compte, à savoir si les deniers de l'Etat peuvent indéfiniment continuer de financer tout et n'importe quoi ! Or, si les prévisions de recettes ont pu être revues à la hausse de 10 M€ quasiment du jour au lendemain, à budget constant et sans qu'aucune évolution notable ne soit intervenue dans la conjoncture économique, on ne peut que s'interroger une fois de plus sur la fiabilité générale des documents budgétaires préparés par le Gouvernement et sur l'actualité qu'ils revêtent encore, au moment où l'Assemblée est appelée à les étudier. Ce reproche n'est pas nouveau mais il mérite d'être réitéré au passage, lorsqu'on constate que les correctifs apportés au présent Budget Rectificatif ont pour effet d'augmenter de près d'un quart le total des recettes nouvelles initialement prises en compte à ce même Budget. Or, ce sont les deux principaux postes de

ressources du Budget, à savoir la TVA et les recettes d'impôt sur les bénéficiaires, qui font l'objet de ces ajustements à la hausse. Ce constat devrait conduire le Gouvernement à s'interroger une bonne fois sur l'adéquation de ses méthodes de prévision budgétaire, dont on sait d'expérience qu'elles produisent des estimations invariablement éloignées des résultats constatés à la clôture des comptes. La Commission des Finances l'a dit et répété à l'occasion de chaque discussion budgétaire depuis 2003 : les prévisions du Gouvernement, tant en recettes qu'en dépenses, manquent cruellement de réalisme et sont systématiquement sous-estimées pour les unes, et largement surévaluées pour les autres. Au final, c'est toujours un budget « à la louche » qu'on demande au Conseil National d'adopter ! Et ce n'est pas le présent budget rectificatif qui me contredira, même si l'on doit se féliciter que pour la première fois, le Gouvernement ait estimé nécessaire de « revoir sa copie » en cours de route pour accroître la pertinence de ses prévisions en donnant une image plus fiable, de l'évolution anticipée des recettes jusqu'à la clôture.

La Commission des Finances s'étonne d'ailleurs que dans le droit fil de cette démarche, le Gouvernement n'ait pas considéré comme prioritaire de se donner les moyens de procéder aussi à un calibrage plus précis des dépenses, en transformant la proposition de loi sur le report de crédits adoptée le 7 décembre 2005 par notre Assemblée. Malgré les assurances reçues à l'époque quant au dépôt rapide de ce texte, force est de constater qu'il aura fallu attendre près d'un an et la veille de l'approbation du présent rapport, soit le 10 octobre, pour que le Conseil National en soit saisi. Or, de l'aveu même du Gouvernement, la mise en œuvre du report de crédits au Budget Rectificatif 2006 aurait pu conduire, dès cette année, à minorer de 16 M€ les crédits supplémentaires sollicités au titre des opérations d'équipement et ainsi à ramener de 135 à 119 M€ la prévision de déficit pour 2006. L'inertie du Gouvernement sur ce sujet est non seulement difficilement compréhensible, mais également fortement condamnable lorsque l'on sait l'impact que revêt dans l'opinion publique l'annonce régulière depuis quatre ans de déficits budgétaires artificiellement gonflés. D'autant que, si les chiffres prévisionnels du budget sont largement relayés par les médias à l'occasion de leur couverture des débats budgétaires, il est rarement donné de publicité aux résultats de l'exécution budgétaire qui ne font pas l'objet, comme cela se pratique dans bon nombre d'autres pays, d'une loi de règlement soumise à l'Assemblée. Leur connaissance par le grand public permettrait pourtant de mettre un terme aux inquiétudes qui peuvent légitimement résulter de la surestimation chronique des ordres de grandeur du déficit puisque, pour s'en tenir à la seule année 2005, le

déficit à la clôture n'a pas dépassé les 46 M€, soit 40 % seulement de la prévision de déficit du budget rectificatif 2005 et aura d'autre part été largement couvert par les intérêts des valeurs mobilières du Fonds (120 M€ en 2005). Pour 2006, le Gouvernement maintient son estimation d'un déficit réel à la clôture de l'ordre de 85 M€, inférieur de 50 M€ à la prévision de déficit ajustée du présent budget rectificatif. Il devient urgent de faire face à ce décalage important et systématique entre les prévisions et les réalisations, voire même, pour être exact, entre les prévisions officielles du budget, les prévisions de réalisations du Gouvernement et les réalisations elles-mêmes.

Deux solutions s'imposent pour cela. La première réside bien évidemment dans la mise en œuvre du report de crédits, qui permettra d'affiner de façon drastique la prévision de déséquilibre budgétaire. Ce mécanisme doit pouvoir s'appliquer dès le Budget Rectificatif 2007 et c'est pourquoi le Conseil National s'attachera à examiner en toute première priorité – même si l'on peut déplorer qu'il en soit réduit à le faire dans la tourmente du marathon budgétaire de fin d'année – le projet de loi qui vient de lui être transmis sur ce sujet. La seconde a trait à la présentation des comptes budgétaires : la Commission des Finances estime en effet indispensable que le Gouvernement affiche désormais, au côté des ouvertures et annulations de crédits portées au Budget Rectificatif, les perspectives d'exécution de la dépense. Cette précision sera de nature à éclairer enfin l'Assemblée sur la portée des votes qui lui sont demandés et permettra par ailleurs de faire figurer directement au document budgétaire, les résultats attendus de l'exécution du Budget.

Ces mesures constitueraient un premier pas vers une réforme plus en profondeur de nos procédures budgétaires, dont le Conseil National n'a cessé de souligner par le passé la nécessité pour doter enfin notre pays d'instruments de gestion adaptés et modernes. Qu'en est-il à cet égard de la réflexion que le Gouvernement, par la voix du Ministre d'Etat, s'était engagé à amorcer l'an dernier, suite à l'intervention du Président de la Commission des Finances, sur la modernisation de nos finances publiques ? Nous osons tous espérer ici, qu'il ne s'agissait pas d'un simple effet d'annonce, car il serait inconcevable que Monaco reste à la traîne sur ce sujet quand on voit par exemple les améliorations incontestables qu'a permises, dans le pays voisin, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Si cette réflexion est effectivement en cours, il me semble surprenant que le Gouvernement n'ait pas songé à y associer le co-législateur, puisqu'aucune concertation n'a encore eu lieu sur la question avec le Conseil National, qui est pourtant à l'origine de cette

demande. C'est pourquoi je demande aujourd'hui à Monsieur le Ministre d'Etat de s'engager publiquement à constituer, dans les tous prochains jours, un groupe de travail mixte consacré à la modernisation de nos finances publiques, afin de faire progresser rapidement et dans le consensus, ce dossier fondamental pour notre pays.

Il serait temps en effet que le Gouvernement adopte une démarche gestionnaire dans le cadre des processus de préparation et de suivi budgétaires et à cet égard, l'apparition très opportune de nouvelles recettes permettant de maintenir la prévision de déficit à niveau constant sur 2006 ne saurait à elle seule satisfaire le Conseil National. Le fait demeure – et il est grave – que le Gouvernement n'a pas jugé utile de mettre à profit la manne financière des 54 M€ de recettes supplémentaires enregistrées sur 2006, pour réduire la prévision de déficit en fin d'exercice. Bien au contraire, l'accroissement des recettes tient lieu de prétexte au Gouvernement pour justifier une nouvelle dérive des dépenses au Budget Rectificatif. La plus inquiétante étant sans aucun doute celle des dépenses d'interventions publiques, en progression vertigineuse depuis maintenant deux ans : compte tenu de la majoration considérable qu'elles subissent à nouveau au Budget Rectificatif (+ 12,1 %), les dépenses d'interventions publiques absorbent désormais près du quart des recettes du budget (178 M€) et s'établissent, pour la première fois, à un niveau peu ou prou comparable à la totalité des dépenses, hors dépenses communes, affectées aux moyens des Services de l'Etat. Quant aux dépenses d'équipement et d'investissements, qui étaient passées pour la première fois au-dessus de la barre des 300 M€ au Budget Primitif 2006, si leur poids relatif reste constant dans les dépenses (40 %), elles atteignent une nouvelle somme record de 342 M€.

Comment le Gouvernement peut-il prétendre gérer un budget, et *a fortiori* celui de l'Etat, avec une telle politique de « poche trouée » ? Donnez-lui un peu de « gras », il le dépense ! Serrez-lui la ceinture, il fait sauter la boucle ! Messieurs du Gouvernement, je vous le demande, est-ce bien responsable ? Cela est d'autant plus difficile à admettre que l'Assemblée n'a cessé, depuis trois ans, d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité, tout en menant les politiques prioritaires qui s'imposent pour le développement harmonieux du pays, de contenir le montant du déficit budgétaire dans une marge acceptable. Ce qui suppose certes, une maîtrise des dépenses de fonctionnement – et l'on doit se féliciter que le Gouvernement ait, en la matière, tenu ses promesses, puisque leur niveau affiche une relative stabilité depuis deux ans – mais également la volonté d'arbitrer entre les investissements afin de ne pas saturer artificiellement le budget de dépenses pouvant

parfaitement être étalées ou décalées dans le temps. Cette réflexion quant à la nécessité de choix budgétaires raisonnés permettant d'en finir avec les numéros d'équilibrisme auxquels se livre chaque année le Gouvernement sur la corde raide des déficits, s'impose d'autant plus aujourd'hui au vu de la moindre performance attendue en 2006 des placements en valeurs mobilières du Fonds de Réserve Constitutionnel. La Commission s'étonne à cet égard de constater qu'en dépit de marchés actions relativement porteurs cette année, le Gouvernement anticipe, au vu des performances déjà enregistrées sur dix mois, un résultat près de deux fois inférieur en 2006 au rendement historique moyen des FCP du Fonds, lui-même de l'ordre de 85 M€. Ces performances médiocres, qui viennent appuyer le constat que la Commission avait déjà pu tirer par le passé, d'une performance globale de la gestion des avoirs mobiliers du Fonds peu satisfaisante, auraient dû conduire depuis longtemps le Gouvernement à s'interroger sur les choix stratégiques arrêtés en matière d'allocation d'actifs puisqu'en l'occurrence, ce sont les fortes positions obligataires des placements en valeurs mobilières qui obèrent cette année, les résultats du Fonds. Une véritable réflexion s'impose sur les méthodes de gestion du Fonds de Réserve et le Conseil National ne manquera pas d'y revenir, en particulier dans le cadre de la Commission de Placement des Fonds que le Gouvernement n'a même plus jugé utile de réunir depuis un an ! Dans l'intervalle, et bien que les grands équilibres du budget primitif 2006 demeurent préservés, il n'est donc pas certain au vu de ses dernières déclarations, que le Gouvernement soit cette année en mesure de respecter l'engagement qu'il a pris vis-à-vis du Conseil National depuis 2004, de limiter le montant du déficit réel du Budget au montant annuel des produits financiers générés par le Fonds de Réserve. C'est pourtant – dois-je le rappeler ? – sur la foi de cet engagement, que l'Assemblée avait accepté de voter en fin d'année dernière, le Budget Primitif 2006. Il ne saurait être question, pour le Conseil National, de revenir sur cette pratique vertueuse arrêtée d'un commun accord et qui a, en l'espace de trois années, permis au pays de mener des politiques publiques essentielles pour sa population, tout en continuant de s'enrichir. Certes, la situation des finances publiques n'en demeure pas moins saine puisque les performances cumulées des valeurs mobilières du Fonds depuis 2003 permettent déjà, en euros constants, de couvrir à la fois les déficits constatés des trois dernières années et le déficit en cours et que – je le rappellerai aussi pour mémoire – le Fonds de Réserve s'est enrichi, toujours en euros constants, de plus de 570 M€, soit 20 % de sa valeur, depuis cette même date. Néanmoins, la Commission des Finances considère de son devoir de

tirer une fois de plus la sonnette d'alarme, en invitant fortement le Gouvernement à rechercher avec les Conseillers Nationaux, dans le cadre des discussions qui vont suivre, les indispensables arbitrages qui doivent nécessairement résulter d'une gestion rigoureuse et prospective des deniers publics de l'Etat.

Une remarque s'impose d'emblée : il n'est pas admissible que dans un contexte de budget tendu à son maximum, l'Etat puisse encore s'offrir le luxe de financer – y compris pour des sommes qui, rapportées au montant total des engagements du budget, peuvent apparaître modiques – des mesures qui ne soient pas strictement et absolument nécessaires. Dans ce domaine, on le sait, les petits ruisseaux finissent par faire les grandes rivières et c'est, si j'ose dire, « à la source », que le problème mérite d'être traité.

A cet égard, la Commission des Finances avait déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de mettre le Gouvernement en garde contre sa propension à s'adonner à certaines « largesses » au bénéfice d'organismes déjà grassement subventionnés et dont le coût pour la collectivité, paraît loin d'être à la mesure des retombées réelles de leurs activités pour la Principauté. Que penser dans ces conditions des nouvelles « rallonges » budgétaires accordées au Rectificatif, par exemple au Monaco Dance Forum, qui voit sa dotation passer de 2,15 M€ à 2,45 M€, mais également à l'AIEA, à l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes ou encore à la Chambre de Développement Economique qui, malgré des vacances de postes et un programme d'actions particulièrement léger en 2006, se voit généreusement gratifier de 250.000 € supplémentaires en fin d'année ? Il est bien naturel que, sur la base des explications plus que sommaires fournies par le Gouvernement pour justifier le versement de ces compléments de subventions, le Conseil National soit de prime abord enclin à considérer ces dépenses comme somptuaires, dans le contexte budgétaire actuel. Le Gouvernement aurait pu – et peut encore – nous convaincre du contraire, mais il faudrait pour cela qu'il ait la volonté de le faire en répondant de façon sérieuse et circonstanciée aux questions de l'Assemblée, ce qu'il n'a jamais fait ! Dans le cas du Monaco Dance Forum par exemple, aucune justification valable n'a été avancée par le Gouvernement pour motiver l'augmentation exceptionnelle de la subvention au Budget Rectificatif et ce n'est qu'après avoir reçu cet organisme, venu s'expliquer récemment devant la Commission de la Culture du Conseil National, que nous avons été en mesure de comprendre la destination des crédits supplémentaires demandés et donc de modifier notre appréciation de l'utilité des sommes débloquées au profit de cet organisme. Cela n'est pas normal et il n'est pas

admissible que le Conseil National doive, pour être éclairé correctement sur les écritures budgétaires, aller chercher lui-même l'information là où elle se trouve, tandis que le Gouvernement, à qui il appartient pourtant de l'éclairer, se contente quant à lui d'apporter à l'Assemblée des indications laconiques, incomplètes, voire erronées. Messieurs du Gouvernement, c'est le monde à l'envers ! La Commission n'exclut pas dans ces conditions que les crédits ouverts au profit des autres entités qu'elle vient de citer soient tout aussi justifiés. Mais enfin, que le Gouvernement nous le démontre !

Dans le même ordre d'idée, la Commission des Finances s'interroge sur la nécessité impérieuse qui justifie l'inscription au présent Budget Rectificatif, d'un crédit de 2 M€ destiné à financer deux études relatives, pour l'une, aux perspectives d'évolution des relations de la Principauté avec l'OCDE et, pour l'autre, à la diversification des activités de la place financière. Outre que l'on conçoit mal l'utilité pressante de réaliser la première étude, aucun cabinet de conseil n'a encore été retenu pour les besoins de la seconde ; une consultation devrait, selon le Gouvernement, être lancée prochainement, qu'on voit mal dans ces conditions aboutir d'ici la fin de cette année. Pourquoi alors avoir inscrit ces sommes au Budget Rectificatif ?

De même – et j'en resterai là au risque de devoir faire l'inventaire de toutes les « mesurette » à l'utilité contestable que comporte ce Budget Rectificatif – les 125.000 € débloqués à la demande de l'ASM Football Club, pour la réhabilitation de la zone football professionnel du Stade Louis II, ne peuvent que susciter l'interrogation chez les membres de la Commission des Finances, en particulier lorsque l'on songe aux sommes importantes déjà investies depuis deux ans pour la réfection de la pelouse du stade ou le réaménagement des vestiaires des joueurs. Certes, notre équipe professionnelle mérite tous les égards et l'éclat de ses performances passées justifie qu'on veuille se donner les moyens de la voir revenir à son meilleur niveau, mais l'Etat est-il pour autant dans l'obligation de tout financer à la moindre sollicitation des dirigeants de l'ASM ? Ces travaux ayant été demandés dans le cadre de la remise en état des locaux du bâtiment, pourquoi n'ont-ils pas été prévus au Primitif ? Qu'est-ce qui justifie leur apparition au Rectificatif ? Car au final, ces dépenses « de prestige », ajoutées aux postes de dépenses incompressibles du Budget et aux sommes investies dans les – trop nombreuses – opérations d'investissements en cours, finissent inévitablement par creuser le déficit.

Je rappelle – bien que cela relève de l'évidence – que si le Conseil National ne dispose pas du droit d'amendement sur la loi de Budget, il a en revanche le devoir de n'accorder son concours sur une ligne

budgetaire que s'il se sent suffisamment informé des raisons pour lesquelles on lui demande de voter des crédits et suffisamment persuadé de leur légitimité. Qu'on nous démontre en l'occurrence que les frais que je viens d'énumérer ont un caractère indispensable dans le cadre d'une politique de coûts arbitrés et maîtrisés ! La Commission, quant à elle, est loin d'en être convaincue.

Et cette remarque vaut, aussi et surtout, pour les ajustements de crédits opérés sur les dépenses d'équipement et d'investissements. Outre que ces dépenses font à elles seules l'objet de 56 M€ de dotations brutes supplémentaires, soit l'équivalent de l'intégralité des recettes nouvelles anticipées jusqu'à fin 2006, certaines ouvertures de crédits pratiquées par le Gouvernement engagent des sommes considérables qu'il n'est ni de tradition, ni de bonne gouvernance de voir apparaître à un Budget Rectificatif. Ainsi, ce sont 20 M€ supplémentaires qui partent dans l'aménagement des délaissés, 6 M€ dans la poursuite du projet de nouvel hôpital mais également 16,5 M€ qui sont demandés d'un coup, en fin d'année, pour abonder le compte de dépôt de la Digue en vue de la poursuite des travaux d'aménagement du Port Hercule. Quant à savoir, pour ce dernier poste, de quels travaux il s'agit, c'est trop en demander au Gouvernement ! Le seul impératif justifiant le prélèvement d'une telle somme au budget 2006 étant la décision prise de clôturer le compte de dépôt de la Digue à la fin 2007. Mais pourquoi cette échéance ? A qui veut-on faire croire que les travaux d'aménagement du Port, qui ont pris tellement de retard ces cinq dernières années, pourront désormais être « bouclés » en deux ans ? Nous sommes toujours dans l'attente des explications promises. On a une fois de plus la sensation que, dans ce dossier comme dans tous les grands dossiers d'équipement, le Gouvernement progresse à l'aveugle : aucune planification fiable, aucun échelonnement, pourtant indispensable, des chantiers et des coûts, aucune visibilité quant aux moyens investis et aux résultats attendus. Cela n'est pas acceptable et toutes les dérives ne peuvent pas se justifier au motif que l'argent injecté dans les dépenses de croissance n'est jamais de l'argent perdu. Qui d'ailleurs a idée aujourd'hui de la rentabilité des sommes engouffrées dans l'édification de la nouvelle digue ? Quel est le retour sur investissement attendu du réaménagement du port ? Sans parler de programmes, comme la relocalisation du Yacht Club, qui semblent vouer, dès l'origine, à être plus consommateurs que producteurs d'argent public ! Le Budget de l'Etat ne peut plus continuer à faire les frais de la politique d'investissements emballée et dispendieuse du Gouvernement, consistant à mener toutes les opérations de front à grands renforts d'inscriptions de crédits. La Commission des Finances attend du Gouvernement un

sursaut salutaire au présent Budget Rectificatif : définissons des priorités, tirons-en des conclusions. Certaines dépenses prévues peuvent tout à fait être décalées dans le temps ou reportées *sine die*.

Une fois encore, je voudrais tordre le cou à une idée que certains ne se privent pas d'exploiter à mauvais escient, consistant à considérer les programmes de construction de logements domaniaux, initiés sous notre majorité, comme un ensemble de mesures à caractère exclusivement social, financées à perte sur le budget et expliquant en grande partie les niveaux de déficit constatés depuis trois ans. Cela est entièrement faux. En 2006, les dépenses liées aux logements domaniaux auront représenté moins de la moitié des dépenses d'équipement et tout juste 14 % des dépenses globales. Parallèlement, il est prévu que les revenus locatifs issus directement ou indirectement des logements domaniaux rapportent près de 40 M€ cette année, soit au total 6 % des recettes du Budget, bien plus donc que les dividendes perçus au titre de la SBM, par exemple. L'accroissement du parc domanial permet donc non seulement à l'Etat de satisfaire un besoin essentiel et légitime des Monégasques, mais encore de réaliser un véritable investissement productif, qui se traduit également par la création de nouvelles surfaces économiques permettant à l'Etat d'assurer, contre rémunération, des débouchés à nos commerçants et à nos entreprises. On sait trop peu, par exemple, que les opérations domaniales en cours (Villa Pasteur, Aurégia/Grimaldi, rue de la Turbie, Castelleretto et Industria Minerve) seront porteuses, en dehors des logements, de plus de 2.500 m² de surfaces commerciales et de bureaux. Les effets bénéfiques de cet « investissement dans la pierre » ne s'arrêtent pas là puisqu'il faut également compter avec les économies de coût réalisées sur les prestations d'ANL versées aux nationaux logés dans les secteurs libre ou protégé. Le Gouvernement estime à 12 % du montant total des prestations d'ANL l'incidence budgétaire qui résultera à compter de l'exercice 2008, de l'attribution des 836 appartements supplémentaires livrés dans le courant de cette législature, soit une économie de l'ordre d'1 M€. D'ores et déjà, il convient de se féliciter que les crédits d'ANL aient été minorés de 200.000 € au Budget Rectificatif 2006 pour tenir compte des attributions réalisées ou en cours.

La Commission prend d'ailleurs note avec satisfaction de la bonne progression des chantiers domaniaux dont deux au moins, à savoir les immeubles de la Villa Pasteur (33 appartements) et du 21/25 rue de la Turbie (20 appartements) seront livrés de façon anticipée, respectivement en novembre et décembre 2006. Elle se félicite de l'accélération des délais de réalisation des programmes.

Je rappelle à ce sujet que le Gouvernement s'était engagé à déposer avant le 1^{er} octobre, le projet de loi devant permettre aux Monégasques, dès 2007 et conformément au souhait du Conseil National, d'accéder à la propriété dans tous les immeubles des Domaines. Après que notre majorité a dû batailler pour obtenir que le Gouvernement se penche enfin sérieusement sur ce sujet attendu depuis tant d'années par nos compatriotes, puis accepte de retenir les orientations définies dans la motion votée en 2005 par le Conseil National, il est navrant de constater que ce projet de loi est à l'heure actuelle toujours dans les rouages des circuits administratifs. Il n'est pas question de prendre du retard dans ce dossier qui est un chantier important de la législature. Nous prenons donc acte des récentes déclarations du Gouvernement selon lesquelles ce texte est finalisé et sera déposé sous peu, même s'il nous faut regretter que ce retard conduise là encore l'Assemblée, désireuse de le traiter en priorité, à devoir l'examiner en plein cœur d'un calendrier parlementaire éprouvant.

Je souhaiterais pour finir mettre l'accent sur certaines remarques formulées par la Commission des Finances à l'occasion de l'examen des divers chapitres du Budget Rectificatif.

A plusieurs reprises, depuis son élection, le Conseil National a demandé au Gouvernement de se préoccuper d'améliorer les structures et les modes de fonctionnement de l'Administration. Il n'est pas besoin d'insister sur le fait que notre Administration constitue à la fois un débouché important pour nos nationaux, l'outil incontournable pour la mise en œuvre de la politique du Gouvernement Princier et un instrument important de notre visibilité extérieure. Or, il existe aujourd'hui, un peu partout dans les pays développés, des exigences nouvelles vis-à-vis des administrations publiques, qui tendent à les confronter à des évaluations, à des mesures de performances, tout en opérant dans leurs modes de fonctionnement des changements souvent radicaux qui coïncident avec l'apport des nouvelles technologies. Le Conseil National se réjouit que le Gouvernement ait enfin entendu le message, même s'il faut s'étonner là encore que le vaste projet de modernisation de l'Administration lancé en juin dernier par le Gouvernement n'ait fait l'objet d'aucune mesure au Budget Primitif 2006, entraînant de ce fait une inscription de 67.000 € au Rectificatif. La Commission des Finances se félicite en tout cas de constater que le Gouvernement n'entende pas conduire une simple « réformatte », mais un programme ambitieux, mené de façon transparente et en pleine concertation avec les fonctionnaires et qui est seul susceptible d'aboutir à des résultats tangibles. Nous avons toute confiance en M. le Ministre d'Etat, dont la réputation en la matière le précède, pour qu'un plan de

modernisation de la Fonction Publique, qui emporte l'adhésion de tous, soit présenté au plus vite au Parlement.

Sur un autre sujet, votre Rapporteur dénonçait, dans son rapport sur le Budget Primitif 2006, la polémique ouverte en fin d'année dernière autour de la nécessité d'une réforme du régime de retraite des salariés. Ce débat était né d'une étude actuarielle, commandée par la Direction des Caisses sociales, qui concluait à un risque de déficit important du régime de la Caisse Autonome des Retraites au cours des prochaines décennies et sur laquelle la Direction des Caisses s'appuyait, pour demander l'adoption urgente de mesures restrictives destinées à préserver l'équilibre du régime. Il est apparu très rapidement au Conseil National que les données de départ sur lesquelles avait été bâtie cette étude étaient contestables. En particulier, l'évolution du nombre de salariés en Principauté, facteur fondamental pour une telle étude, était quantifiée de manière artificiellement pessimiste, ne tenant aucun compte de la courbe d'évolution de l'emploi salarié à Monaco au cours des dernières années. Une étude complémentaire, basée sur des hypothèses de croissance plus favorables et plus conformes à la réalité monégasque, a donc été demandée au Gouvernement et aux Caisses sociales, dont les conclusions ont été récemment communiquées à notre Assemblée. Comme cela était à prévoir, ces nouvelles conclusions ne sont nullement alarmistes, ce qui remet parallèlement l'affaire à sa juste place : bien sûr, une réflexion sur l'avenir de notre régime de retraite est nécessaire ; bien sûr, il est plus que jamais utile de disposer de tableaux de bord et de projections permettant une vision à long terme des équilibres du régime. Mais le fait demeure – et il est à présent démontré – qu'il ne serait pas justifié de demander dès à présent des efforts financiers aux employeurs, aux salariés et aux retraités, ce que nous soutenions depuis le début. Des mesures de régression sociale prises de manière infondée et hâtive ne sauraient recueillir l'assentiment du Conseil National, qui trouve d'ailleurs un motif tout particulier de satisfaction dans l'annonce récente de la revalorisation du point de retraite, à 0,72 % au-dessus de l'inflation, permettant ainsi de préserver le pouvoir d'achat de nos actuels retraités quand il avait été question, au contraire, de réduire leurs droits. Sans triomphalisme, la Commission des Finances entend saluer comme il se doit cette mesure qui démontre, s'il en était besoin, que la situation des Caisses sociales, loin d'être désespérée, peut au contraire tout à fait favoriser de nouvelles avancées sociales.

Depuis le début de la législature, le Conseil National, conformément au programme sur lequel il a été élu, a demandé au Gouvernement l'augmentation du crédit

consacré aux bourses d'études de l'enseignement supérieur. Favoriser par une aide financière les jeunes nationaux qui poursuivent un cursus universitaire, et qui sont de plus en plus souvent admis dans des universités ou grandes écoles à l'étranger, ce qui représente dans tous les cas pour eux un coût non négligeable, constitue en effet un investissement humain qui vise à accroître, pour les générations futures, le potentiel professionnel de notre communauté nationale. Les sommes consacrées aux bourses d'études ont donc un caractère éminemment productif, à la fois à moyen et long terme. Le Gouvernement a admis cette argumentation, puisque l'enveloppe financière globale consacrée aux bourses d'études a fait l'objet en 2003 d'une augmentation de 50 % et qu'à notre demande, le barème des bourses d'études a été revu en 2004, afin de mieux prendre en compte les besoins réels de chaque étudiant. Aujourd'hui nous constatons au titre du Budget Rectificatif qui nous est présenté, que le nombre de bénéficiaires de bourses de l'enseignement supérieur, et notamment le nombre d'étudiants en cours de thèse, a augmenté, nécessitant une inscription supplémentaire de 250.000 €. Cette dépense, au demeurant assez modeste si on la rapporte au budget de l'Education Nationale dans son ensemble, ne peut que réjouir la Commission des Finances, qui y voit la marque d'une très forte volonté de la part de la jeunesse monégasque d'acquérir des formations complètes et de haut niveau. Le Conseil National, convaincu que la plus grande richesse de notre pays réside dans les femmes et les hommes qui aideront, demain, à le construire, veillera toujours à ce que l'effort public consenti pour la formation de nos jeunes soit à la mesure des ambitions que nous avons tous, pour l'avenir de Monaco.

Une nouvelle fois, la Commission des Finances se doit de faire solennellement état de son inquiétude devant le déficit prévu pour le CHPG. Inquiétude qui ne se conjugue pas seulement au présent, mais aussi au futur, puisqu'il est patent que le changement de tarification et l'adoption de la tarification dite « à l'activité » (T2A), aura dans un premier temps tout au moins, un effet de creusement du déficit. Il est tout à fait évident qu'on ne doit plus s'attendre à ce que notre hôpital puisse présenter un budget équilibré et, en même temps, mener sa mission de service public, à laquelle nous sommes tous si attachés. Cet état de fait, vrai aujourd'hui, le sera également lorsque le nouvel hôpital sera édifié. La question n'est donc pas de décider s'il faut valider un excédent de dépenses pour le CHPG, mais bien de fixer quel est le niveau de déficit que l'on veut accepter et cela dépend des choix de politique de santé qui seront retenus. Le Conseil National considère pour sa part, comme il l'a déjà dit, que notre hôpital se doit d'une part, d'offrir des services médicaux de référence couvrant la

plupart des pathologies courantes dont peuvent souffrir les patients de son bassin de recrutement naturel – ces activités devant être assurées quoi qu'il en coûte – et, d'autre part, dans un nombre limité et bien identifié de cas, de développer des pôles de référence dans des domaines médicaux de pointe, contribuant à sa notoriété et à son image. C'est le choix et le nombre de ces autres domaines qui peut permettre de moduler à la hausse voire à la baisse, le niveau de déficit de l'hôpital et c'est donc sur ces choix que la discussion doit se porter. Nous aurons l'occasion de vérifier, suite à l'étude du document de synthèse sur la politique globale de santé que le Gouvernement s'est engagé à nous présenter, si les orientations retenues par le Gouvernement sont en adéquation avec le schéma directeur du nouvel hôpital et ainsi d'apprécier leur impact financier sur les prochains budgets.

Enfin et pour conclure ce chapitre par un regret supplémentaire, votre Rapporteur mentionnera le caractère néfaste de la polémique ayant sévi autour de la nouvelle classification commune des actes médicaux (CCAM), qui n'a pu que compliquer encore les relations avec nos interlocuteurs français, alors qu'il est bien clair pour tout le monde que la complémentarité naturelle entre les deux systèmes de soins, français et monégasque, doit être valorisée aussi souvent que possible dans l'intérêt commun des deux parties.

Les économies réalisées au Budget Rectificatif 2006 sur les programmes de La Cachette et du 5/7 avenue du Port, concernant respectivement la construction d'une crèche et d'une école primaire et l'édification d'une maison de retraite publique médicalisée à Monaco selon le vœu du Conseil National, ne sont pas de celles qui peuvent réjouir la Commission des Finances. Il est inadmissible que le Gouvernement, pour la deuxième année consécutive, ne tienne pas les engagements pris devant l'Assemblée. La Commission a bien noté que le Gouvernement maintenait les échéances initialement fixées pour la réalisation de ces opérations, qui devraient donc toutes deux voir le jour à la fin 2008. On peut toutefois se demander par quel tour de passe-passe les délais pourront être tenus sans, notamment, infliger de nuisances supplémentaires aux riverains.

La Commission déplore également les avatars dans le projet de Club des Jeunes, en raison d'un défaut de consultation dans le cadre de la procédure administrative ayant conduit à l'annulation de l'Ordonnance Souveraine régissant le secteur. Cette erreur regrettable compromet, à ce stade, la faisabilité du projet sur le site du Portier et implique que le Gouvernement et le promoteur soient en mesure, le cas échéant, de nous proposer rapidement des solutions alternatives d'implantation de ce complexe.

Je ne saurais terminer ce rapport sans aborder le sujet épineux mais incontournable de la SBM. Le regard attentif que la Commission des Finances se doit de porter, à l'occasion de chaque session budgétaire, sur la situation de cette société, nous a amenés à plusieurs reprises et, parfois, en termes assez vifs, à manifester notre insatisfaction au Gouvernement. Le Conseil National ne peut que prendre acte et regretter que ses demandes, raisonnables et réitérées depuis le début de la législature, n'aient pas, à ce jour, été suivies d'effet.

Face à une situation qui ne cesse de se détériorer, à l'inertie persistante des organes décisionnaires et à l'urgence avérée d'un changement de cap dans l'évolution de cette société, le Conseil National, conscient que la SBM doit constituer, compte tenu des 3.000 emplois qu'elle représente et de son poids économique et financier dans le pays, une priorité de la politique nationale, n'a plus d'autre choix aujourd'hui que de mettre le Gouvernement, représentant l'Etat actionnaire majoritaire, devant ses responsabilités. La plus évidente et la plus urgente, concerne la situation dans le secteur des jeux de table, pièce maîtresse du dispositif en raison du prestige qui s'y attache et du nombre de Monégasques qui y sont employés.

Un premier constat s'impose : l'activité des jeux au sein de la SBM paraît aujourd'hui traitée comme une quantité sinon négligeable, du moins assez secondaire, par une direction générale trop exclusivement focalisée sur l'activité hôtelière. Or, non seulement l'hôtellerie et les jeux ont toujours été deux secteurs complémentaires, mais surtout, c'est sur les jeux que la SBM a historiquement construit sa richesse et c'est autour d'eux que gravitent encore les plus fortes perspectives de croissance : il ne faudrait pas l'oublier ! La Commission des Finances s'est fixée depuis l'origine comme règle de conduite de se garder de tout jugement sur la qualité des personnes placées à la tête de la SBM et elle n'y dérogera pas. Néanmoins, il est impensable qu'une société qui a bâti sa réputation sur les casinos soit dirigée par un conseil d'administration qui ne compte, en son sein, aucun professionnel du secteur et il est urgent et impératif, désormais, d'y remédier. Cette mesure simple mais emblématique, qui pourrait dès lors être mise en œuvre dans les délais les plus brefs, contribuerait à replacer les jeux de hasard au centre de la stratégie de la société, sans pour autant l'obliger à modifier substantiellement la composition de son équipe dirigeante.

Un second constat s'impose : l'avenir de la SBM est, aujourd'hui comme hier, intimement lié au sort des jeux traditionnels et c'est de leur sauvegarde que dépendent à la fois la santé financière de la société et le maintien des emplois et du pouvoir d'achat de ses salariés. A un

moment où une certaine clientèle historique ne paraît pas devoir se maintenir et où il est donc essentiel de pouvoir atteindre et fidéliser de nouveaux profils de clients, les jeux de table ont besoin, pour se maintenir et se développer, d'une politique ambitieuse de développement de la clientèle et de soutien de l'activité. Sans anticiper sur la nécessité, dont tout le monde doit être bien conscient, d'une réflexion globale conduisant à repenser dans son intégralité, la stratégie de marketing des jeux au sein de la SBM, le Conseil National demande au Gouvernement de s'engager dès à présent sur l'adoption immédiate de trois séries de mesures permettant d'amorcer enfin et concrètement, le mouvement de relance des casinos. Ces trois mesures simples là encore, mais essentielles et urgentes, et pouvant être, tout comme la première, décidées et appliquées sans délai, concernent :

- le renforcement des moyens humains consacrés au marketing des jeux, par la création de nouveaux postes de chargés de clientèle au sein des services commercial et marketing permettant de remédier à l'insuffisance numérique et opérationnelle actuelle de leurs équipes ;
- l'augmentation conséquente des budgets d'invitations de la clientèle, indispensable pour attirer et fidéliser les clients et pour maintenir l'image de qualité et le haut standing qui ont fait la réputation des casinos monégasques ;
- enfin, la réouverture, indispensable, d'une école des jeux au Sun Casino, seule à même de pérenniser les emplois et de permettre à nouveau à nos jeunes compatriotes de se former et d'accéder à la profession.

C'est sur ce terrain que nous demandons, dès à présent, au Gouvernement de se préparer, dans l'optique des débats sur le Budget Primitif 2007 qui s'ouvriront dans quelques semaines et au cours desquels la Commission des Finances a bien l'intention de faire à nouveau de la SBM, un de ses sujets prioritaires.

Le Gouvernement, représentant l'actionnaire majoritaire, a depuis toujours le pouvoir de faire et le devoir de nous entendre. La majorité du Conseil National n'acceptera pas qu'il refuse plus longtemps de faire face à ses responsabilités en ne prenant pas les décisions qui s'imposent pour assurer le devenir de la SBM.

Ce sont des avancées concrètes que nous exigeons désormais et le Gouvernement devra répondre, sur les quatre séries de mesures que je viens d'évoquer, d'une obligation de résultat dans les tout prochains mois. Qu'il soit bien clair que ces avancées seront les conditions

nécessaires et préalables pour qu'une majorité des Conseillers Nationaux puissent envisager un vote favorable du Budget Primitif.

Je voudrais, pour conclure, appeler solennellement l'attention du Gouvernement sur un point. A l'heure où le Budget Primitif 2007 s'ouvre sur une nouvelle prévision de déficit record de 155 M€, supérieure de près de 15 % à la prévision de déficit rectifiée pour 2006, le Gouvernement est au pied du mur. Il n'a plus d'autre choix que de tenir compte des remarques légitimes de la Commission qui justifient qu'il ne puisse plus continuer sur la voie budgétaire qu'il a tracée et dont il a été bien imprudent d'ailleurs, pour ne pas dire indélicat, de s'entretenir avec les médias avant même le débat avec les élus de la nation.

L'heure est venue, et chacun s'en rend compte, où les déclarations doivent laisser place à l'action.

Cela implique que le Gouvernement accepte de rechercher de façon concertée avec le Conseil National, comme le veut l'esprit de nos Institutions, les moyens de réaliser les économies budgétaires qui s'imposent pour préserver l'équilibre de nos finances publiques et respecter les engagements pris devant notre Assemblée, en procédant à des arbitrages sur les dépenses. Car ne nous y trompons pas, les dépenses d'aujourd'hui ne sont pas – loin s'en faut – les recettes de demain et le passé nous l'a suffisamment prouvé.

Cela passe aussi par des gestes forts du Gouvernement dans les dossiers essentiels pour le pays à l'égard desquels les résultats ne peuvent plus attendre. J'en reviens évidemment à la situation de la SBM, pour laquelle des évolutions concrètes et objectives devront avoir été constatées sur les quatre points que je mentionnais d'ici l'ouverture des discussions sur le Primitif, mais également à la loi organisant l'accession à la propriété pour les Monégasques, qui constitue une priorité du Conseil National et dont celui-ci devra être saisi sans plus tarder afin que nos compatriotes soient en mesure de bénéficier, dès l'année prochaine, de cette avancée historique qu'il leur aura fallu attendre si longtemps.

Il est évident qu'à défaut d'actes concrets et de réponses claires de la part du Gouvernement, les Conseillers Nationaux ne pourraient tout simplement pas envisager de se prononcer favorablement sur le présent projet de Budget.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président CUCCHI, pour la lecture de ce rapport que vous avez établi au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur le Ministre, après la lecture de ce rapport, nous allons à présent nous tourner vers vous pour écouter vos réactions.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Permettez-moi, avant de répondre au rapport de la Commission des Finances et de l'Education Nationale, de dire à Monsieur le Rapporteur que certaines affirmations gratuites et non-fondées à l'encontre du Gouvernement Princier me semblent totalement déplacées. Je pense que la critique est libre et même nécessaire à un débat démocratique ; par contre, l'invective et le ton moralisateur ne sont pas de mise et je voulais vous le dire : je le regrette, Monsieur le Rapporteur.

Cependant, le Gouvernement Princier a pris note avec la plus grande attention des diverses remarques, observations et questions qui viennent d'être formulées. Je souhaiterais maintenant y répondre, en respectant l'ordre que vous avez suivi, Monsieur le Rapporteur, dans votre exposé.

En tout premier lieu et en introduction, vous faites part de l'étonnement de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du fait de l'inscription par le Gouvernement de 10 M€ de recettes supplémentaires venant en réduction du déficit.

Or, et comme vous le savez, le Budget Rectificatif fait l'objet d'une procédure qui se met en place dès le mois de mai. A cette époque, les Services administratifs ont une vision des recettes qui porte sur la tendance observée au cours du seul premier trimestre. Dans bien des cas, cette tendance permet d'anticiper le résultat définitif. Toutefois, sur les articles les plus significatifs (TVA et Impôt Sur les Bénéfices en particulier), le suivi mensuel opéré conduit, au mois de septembre, à se poser la question de la pertinence de l'inscription rectificative. Ceci peut nous amener à un ajustement complémentaire s'il apparaît une différence significative. Tel est le cas cette année.

Mais peut-on honnêtement nous reprocher cet ajustement qui effectivement fait suite à une embellie de l'activité économique plus importante que prévue, alors que même dans les grands Etats voisins, personne ne l'avait anticipée ? Je n'apprendrai à personne que dans le courant du mois de septembre est apparue en France l'existence d'une « cagnotte fiscale » et qu'en Allemagne, la prévision de croissance a été portée de 1,8 % à 2,4 % et cela seulement dans le courant du mois d'octobre !

Dans ce cadre, il ne me semble pas que le Gouvernement Princier ait fait preuve d'une mauvaise gestion en maintenant le déficit théorique au même niveau que le Budget Primitif et en utilisant les moyens supplémentaires dont il dispose pour ouvrir des dépenses exceptionnelles non reconductibles que nous n'aurons plus à assurer dans les prochains budgets (c'est le cas des 10 M€ pour la Fondation Albert II ; 16,5 M€ pour le compte de la Digue du Port ; 8 M€ pour les délaissés ainsi que 15,6 M€ pour le logement consacrés au réajustement des différents échéanciers de paiement des promoteurs) et vous-même, vous vous félicitez tout à l'heure que nous ayons plutôt gagné du temps que perdu sur la programmation des logements, mais cela veut dire que nous devons payer plus tôt ; ce n'est pas de l'argent perdu, c'est de la bonne gestion puisque ce sont des dépenses que nous devons faire.

Cela me paraît de bonne gestion d'autant plus que ces postes de dépenses n'auraient pas pu être concernés par la future procédure de report de crédits.

S'agissant des prévisions de recettes, il m'apparaît tout à fait normal qu'elles soient prudentes au moment de leur élaboration au Budget Primitif et encore quelque peu au moment du Budget Rectificatif.

On peut rappeler que si les recettes effectives ont augmenté – ce qui est tout à fait considérable – de + 8 % en 2005 et + 7 % en 2004 et si les éléments pour 2006 sont également positifs, aucun expert ne peut donner de certitude sur l'avenir qui est très largement fonction du contexte économique international. Tout bon gestionnaire se doit donc de faire preuve de précaution car il serait incontestablement plus grave de surestimer les recettes que de les sous-estimer, par simple prudence.

Toutefois, et pour ce qui concerne le taux d'exécution des recettes, je ne peux partager le sentiment de votre Rapporteur, considérant à plusieurs reprises dans son propos que les résultats sont, je le cite : « systématiquement sous-évaluées ». Ceci relève d'une appréciation subjective et voici en revanche les faits avérés : pour les dix dernières années, en comparaison avec le Budget Rectificatif, la réalisation des recettes est effectuée par rapport aux prévisions à 99,9 % soit avec un écart de 0,1 %. Je tiens le tableau correspondant à la disposition de la Haute Assemblée.

Est-ce là un écart inadmissible ? S'agit-il bien d'une mauvaise évaluation ? Je vous en laisse juges. Encore une fois, mes Services sont à votre disposition pour vous fournir toute la documentation qui éviterait des affirmations parfois gratuites et des inexactitudes inscrites dans le rapport de votre Commission.

S'agissant du report de crédits, je suis parfaitement d'accord avec votre Rapporteur sur la nécessité de se

donner les moyens de procéder à un calibrage plus précis. C'est pourquoi le projet de loi correspondant vient d'être déposé, reprenant en cela très largement votre proposition de loi.

Il est vrai que son étude a été un peu plus longue que prévue, j'en conviens. Et ce, d'autant plus que la voie législative a été proposée par votre Assemblée, alors que suivant l'avis de la Commission Supérieure des Comptes, le Gouvernement était à l'époque plutôt favorable à une simple Ordonnance Souveraine. Mais cela n'a pas d'incidence sur le Budget dont nous parlons ce soir.

En effet, pour qu'il ait pu s'appliquer, le vote de la loi sur les reports de crédits aurait dû intervenir à la fin de l'année 2005, ce qui aurait eu pour effet de pouvoir reporter une partie non dépensée des crédits 2005 sur 2006, et par voie de conséquence minorer certaines demandes au moment de la préparation du Budget Rectificatif que nous sommes en train d'examiner. Je vous rappelle que la proposition de loi n'a été adoptée par le Conseil National que le 7 décembre 2005, ne faisons pas de procès, il était trop tard pour que son application puisse se faire cette année, même en terme purement de légalité. Je souhaite vivement, maintenant, que nous puissions examiner ensemble ce texte, reprenant encore une fois votre proposition de loi pour que sa mise en place puisse être effectuée dès le Budget Rectificatif 2007. Elle aurait ainsi un impact direct sur le niveau des demandes rectificatives de l'exercice 2007. En effet, les crédits reportés viennent s'ajouter, sans inscription supplémentaire, aux crédits primitifs votés et évitent, le cas échéant, des majorations rectificatives. Et ça, nous pourrions le constater au prochain Rectificatif, dans un an, si la loi bien sûr est adoptée.

Nous pouvons donc dire avec une quasi-certitude que c'est la dernière fois que vous seront présentés, au Rectificatif et au Budget Primitif 2007, des déficits qui ne correspondent pas à la réalité. Nous allons donc vers une réelle amélioration de nos prévisions en matière de dépenses et non de déficit budgétaire.

La question du montant du déficit est évoquée par votre Rapporteur. Une action est souhaitée afin de le maintenir au niveau de celui prévu au Primitif, c'est-à-dire dans des limites acceptables. C'est précisément là notre ligne de conduite et l'objectif que nous nous sommes fixé depuis la fin de nos séances privées. J'y reviendrai.

Au demeurant, il ne faut pas se tromper. Ce qui importe véritablement, au-delà du déficit établi par la loi, c'est celui qui sera réellement constaté dans les mois qui viennent, au moment de la clôture.

Nos mécanismes actuels, que nous allons améliorer, conduisent à un certain décalage qui gonfle le

prévisionnel par rapport au réalisé. Mais il faut être clair, c'est ce chiffre-là qui importe. Nous pensons qu'il sera aux alentours de 80 M€ et c'est ce montant qu'il faudra que les excédents cumulés du Fonds de Réserve Constitutionnel viennent couvrir. Vous le savez, le rendement moyen de ces disponibilités sur la dernière décennie est de 85 M€ par an.

Cette année, à l'heure où je vous parle – et là, les choses ont évolué au cours de ces dernières semaines – le rendement moyen sur dix mois est de 43 M€ – qui est nettement plus que ce que nous pensions il y a encore un mois – ce qui nous conduits à être relativement optimistes pour la fin de l'année, compte tenu de la conjoncture des marchés financiers. Au fond, que reproche-t-on au Gouvernement ? Une certaine prudence dans la gestion des fonds publics ? Nous l'assumons pleinement, d'autant plus que cette prudence s'accompagne de la réalisation d'un programme extrêmement ambitieux, et cela dans tous les domaines.

Pour ce qui concerne le montant total des placements financiers, j'indiquerai que la capitalisation totale au Fonds de Réserve s'est accrue de 10 % entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2005, alors que l'inflation dans la même période était de 6% et ce, malgré les trois prélèvements effectués sur la plus-value générée par ces placements financiers du Fonds de Réserve Constitutionnel pour couvrir les déficits 2003, 2004 et 2005 et je ne parle bien sûr que des fonds placés en OPCVM et non pas de l'ensemble du Fonds qui lui-même s'est renforcé par les réévaluations d'actifs ; je parle uniquement en fonds placés qui, eux, ont augmenté plus vite que l'inflation après les prélèvements destinés à couvrir les déficits. Je crois qu'il faut le dire. Contrairement à ce qui peut se dire ici ou là... nous ne nous appauvrissons pas. Le Fonds de Réserve continue à augmenter régulièrement, à euro constant, tout en nous permettant de conduire une politique ambitieuse pour la population et pour l'avenir de la Principauté.

Votre Rapporteur évoque également la nécessité de réformer plus en profondeur les procédures budgétaires. J'avais effectivement l'an dernier, suite à l'intervention du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, relevé l'importance d'engager une réflexion en vue d'une modification de nos procédures. J'avais chargé dans cet esprit M. HESPEL, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, d'examiner les conditions dans lesquelles pourraient être transposées à Monaco les dispositions en vigueur dans le pays voisin, reprises par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

M. HESPEL a maintenant remis son rapport qui fait l'objet, en ce moment, d'une analyse par les membres de la Commission Supérieure des Comptes qui vont déposer

leurs conclusions. Le Gouvernement tiendra informé la Haute Assemblée de l'évolution de sa réflexion dans ce domaine.

Il peut d'ores et déjà être souligné, à la première lecture de ce rapport en cours d'analyse, que les dispositions très complexes adoptées en France ont présenté dans ce pays de très nombreuses difficultés d'application et que leur transposition « à l'identique » en Principauté serait extrêmement difficile et source des mêmes difficultés que celles que rencontrent aujourd'hui les Administrations françaises.

Cependant, et sans copier ce dispositif, il me semble possible de s'inspirer de son esprit et de réfléchir à une nouvelle classification de nos dépenses publiques qui permettrait de mieux identifier par objectif et fonctions les crédits de l'Etat.

Dès que nous aurons pu analyser le contenu du rapport HESPEL et les réflexions de la Commission Supérieure des Comptes, nous nous attellerons, ensemble si vous le voulez bien, à ce travail difficile.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, votre Rapporteur, tout en constatant une meilleure maîtrise, déplore les majorations des dépenses d'interventions publiques (+ 12,1 %). Le Gouvernement Princier considère qu'il convient effectivement d'agir afin d'aboutir à un meilleur contrôle des dépenses pour que celles-ci puissent, à terme, être contenues au niveau de l'évolution de nos recettes. Il n'en demeure pas moins que là aussi, les inscriptions trouvent leur justification.

C'est cette même ligne de conduite qui nous guide et que vous retrouverez dans le Budget Primitif 2007.

Votre Rapporteur regrette, par ailleurs, l'attitude adoptée par le Gouvernement qui, plutôt que de réaliser des économies, a préféré consacrer les recettes nouvelles à des dépenses supplémentaires, allant même jusqu'à évoquer une dérive. Je ne peux partager cette appréciation. En effet, une part importante des dépenses est consacrée à des investissements dans des domaines prioritaires, anticipant ainsi des versements qui, de toute façon, auraient dû être supportés dans le Budget de l'Etat. Nous ne faisons-là qu'anticiper des dépenses incontournables – et déjà décidées au demeurant – grâce aux recettes supplémentaires.

Je relève, à ce titre :

- pour le logement, 15,6 M€ qui proviennent du réajustement des échéanciers ainsi que nous en avons discuté en séance privée. Cette année, le logement, priorité que nous partageons avec la Haute Assemblée, atteint un pic exceptionnel mais attendu de 130 M€ ;

- 16,5 M€ consacrés à la Digue du Port, sur lesquels je reviendrai plus avant dans mon intervention ;
- 8 M€ pour les Délaissés de la SNCF qui préparent notre développement futur ;
- 3 M€ pour l'ULMS dont nous réalisons actuellement les fondations avec les difficultés techniques – vous le savez – que nous rencontrons.

C'est dire qu'il s'agit là de dépenses concernant des opérations que nous avons lancées avec votre accord et que nous considérons comme indispensables. Nous n'y reviendrons plus, elles n'auront plus à figurer dans nos prochains Budgets, c'est un bon signe pour l'avenir.

Quant aux majorations inscrites au titre des interventions publiques – elles sont beaucoup trop élevées, 12 % d'augmentation – elles s'expliquent par les éléments suivants :

La plus importante, c'est une opération exceptionnelle, c'est la Fondation Albert II dont je n'ai pas besoin de relever toute l'importance et l'intérêt pour la Principauté : 10 M€.

La deuxième en importance concerne le CHPG, à hauteur de + 3,8 M€, soit 20% de la majoration des dépenses d'intervention publiques opérée au titre du Budget Rectificatif, qui s'explique par l'effet conjugué d'une baisse du nombre de journées d'hospitalisation et d'une faible évolution tarifaire du prix de journée puisque nous n'avons pas encore adopté la tarification à l'acte. Au-delà de ces facteurs défavorables qui pèsent lourdement sur l'équilibre financier de l'Etablissement, deux points positifs doivent toutefois être relevés pour l'hôpital : la très bonne tenue de l'activité exprimée en nombre d'entrées ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La troisième dépense, de 2,5 M€, est consacrée à des opérations destinées à réaliser des surfaces de bureau dont nous manquons cruellement.

La quatrième, enfin, d'un montant de 2 M€, est consacrée à la réalisation de deux études que nous considérons comme stratégiques et nécessaires, qu'il convient de mener dès à présent pour l'avenir de notre place financière.

S'agissant de la gestion des avoirs mobiliers du Fonds de Réserve Constitutionnel, il faut préciser que ces derniers sont composés des Fonds Communs de Placement mais également de titres de créances négociables dont l'horizon de placement à plus court terme et la garantie en capital est adaptée à l'objectif de couverture des déficits budgétaires annuels prévus. Ces données sont intégrées dans un plan de financement pluriannuel que le Département des Finances tient à jour.

En matière de gestion des Fonds Communs de Placement, les choix stratégiques arrêtés en matière d'allocations d'actifs (exposition maximale en actions de 30 %) sont des choix raisonnés proches des options prises par certains grands organismes tels que l'Association des Régimes de Retraites Complémentaires, qui a fait le même choix de répartition sur un horizon de placement de quinze ans. C'est certes un placement prudent, puisqu'il n'y a que 30 % en actions, mais nous devons gérer ce Fonds « en bon père de famille » et ne pas rêver de rendements extraordinaires pour une année ou d'un effondrement pour notre Fonds une autre année, d'où ce placement prudent. Bien sûr, nous pouvons faire mieux. Nous avons limité au maximum le risque. C'est un choix. Nous pensons qu'il faut gérer avec prudence ce Fonds de Réserve, tant il est essentiel pour l'avenir financier de la Principauté. Il correspond à l'objectif de recherche de la préservation absolue du capital au détriment d'une espérance de performance plus grande. Cette stratégie a prouvé par le passé qu'elle pouvait être avisée car elle a évité, en période de fort recul des marchés, de mettre en péril le capital du Fonds de Réserve Constitutionnel. Celui-ci s'accroît de 6, voire 7 % par an ; bien sûr, il y a plus performant, mais je tiens à dire qu'il me paraît de notre devoir d'avoir une gestion prudente.

En outre, les résultats obtenus témoignent d'une gestion avertie des capitaux confiés en gestion. Rappelons que les critères d'une gestion saine et avertie comprennent outre la performance, le risque – évalué principalement par la volatilité des performances du fonds – et l'information. Je rappelle également que nous mettons toutes les banques de la place en concurrence pour les placements de ces fonds et que nous revoyons régulièrement, en fonction des intérêts offerts ou des frais de gestion des uns ou des autres, nous supprimons les moins bons placements pour les remplacer par les meilleurs. Nous faisons jouer la concurrence sur la place financière.

Ainsi, la volatilité moyenne de l'ensemble des fonds confiés en gestion est d'environ 2,5 points en 2005 pour une performance globale de 8,6 % ce qui n'est pas si mal, pour un placement sûr qui n'a jamais baissé grâce à cette prudence depuis de très nombreuses années.

L'ensemble des fonds en gestion fait l'objet d'un suivi comptable régulier (situation hebdomadaire et de fin de mois) assorti d'un classement mensuel des Fonds selon leurs résultats, communiqué à l'ensemble des gérants et dépositaires. De plus, chaque fonds fait l'objet d'un « reporting » détaillé tous les trimestres par les sociétés de gestion qui viennent ainsi présenter leurs résultats, comme je vous le disais tout à l'heure.

Soulignons également que le Gouvernement s'est appliqué à investir une petite partie de ce Fonds dans les fonds éthiques et le développement durable.

Je relèverai enfin sur ce point que, contrairement à ce qui est avancé par votre Rapporteur, le Gouvernement a réuni la Commission de Placement des Fonds le 1^{er} mars 2006, ainsi qu'il est d'usage depuis plusieurs années. Et je veillerai à ce que, chaque année, il n'y ait pas simplement, à l'occasion de telle ou telle opération une réunion de la Commission, mais qu'il y ait un rapport annuel présenté devant la Commission sur l'évolution des placements de ces Fonds.

Concernant les inscriptions budgétaires nouvelles figurant dans le Budget Rectificatif 2006 visant à subventionner diverses entités, le Gouvernement est naturellement attaché, dans le cadre des compétences qui relèvent de votre Assemblée, à vous apporter toutes les explications et informations qui sont nécessaires afin que vous soyez parfaitement éclairés dans vos votes.

C'est pourquoi, fidèle à ce souci de transparence, lors des séances privées, par des réponses écrites ou par les correspondances que nous avons depuis échangées à la suite de vos demandes de précisions complémentaires, le Gouvernement s'est attaché à vous fournir l'ensemble des éléments en sa possession, avec tout le détail et la rigueur qui s'imposent. J'en suis convaincu, nos réponses sont les plus précises et les plus complètes possibles.

Un grand nombre d'éléments peuvent également vous être apportés directement par différents intervenants, dans le cadre des travaux et entretiens menés tout à fait légitimement par vos Commissions.

Dans ce droit fil, les questions que vous avez posées relatives à la subvention accordée l'IEPM ont fait l'objet, en plus des explications données initialement, d'une réponse écrite, précise, récente qui vous a été communiquée à l'issue de nos débats privés. Je rappellerai que l'inscription complémentaire de 40.000 € correspond à un réajustement des crédits consacrés au fonctionnement de l'Institut et à l'organisation de sa conférence annuelle.

C'est également lors de nos séances privées que j'ai eu l'occasion de vous indiquer que les crédits complémentaires sollicités pour l'AIEA correspondent à la stricte application de l'accord de siège et qu'ils permettront de couvrir l'ajustement sur les loyers et charges de l'Agence.

S'agissant du Monaco Dance Forum, votre Rapporteur relève qu'aucune justification n'a été avancée par le Gouvernement. Or, je tiens à souligner que des explications détaillées et circonstanciées ont été fournies dans une réponse de presque trois pages adressées à la Commission des Finances sur cette question.

J'avais alors précisé que Monaco Dance Forum était une manifestation au concept unique et au

retentissement international indiscutable qui, à chaque édition, renouvelait son programme et ses idées, conditions nécessaires pour qu'elle puisse se positionner aux avant-postes de la création mondiale. C'est pourquoi la subvention exceptionnelle de 300.000 € inscrite au Budget Rectificatif 2006 conditionne la réalisation de l'édition 2006 de la manifestation.

Elle se décompose ainsi :

- 150.000 € pour le renforcement de la visibilité du festival à Monaco et le développement de spectacles de proximité en direction des publics de Monaco dans des lieux et salles différents ;
- 150.000 € en vue du renforcement de l'équipe de la manifestation avec la création de deux postes permanents : un Conseiller artistique et un Responsable de la communication, charges exercées auparavant par la Directrice générale.

Au-delà de cette édition, la mise en œuvre d'une manifestation comme Monaco Dance Forum nécessite, pour l'équipe de direction et de manière constante, l'établissement et le développement d'un réseau de relations internationales, un long processus de fidélisation et le maintien d'un capital confiance dans l'action culturelle de la Principauté, ce qui justifie l'inscription au Budget de deux postes permanents supplémentaires.

Si ce travail ne pouvait être accompli de manière professionnelle et sérieuse, la crédibilité de la manifestation et de l'action culturelle monégasque serait mise à mal et le travail entrepris depuis sa création, il y a six ans, serait réduit à néant.

J'indiquerai enfin, qu'à l'occasion du récent entretien accordé par la Commission Culture aux responsables du Monaco Danse Forum, ces derniers ont communiqué à nouveau ces éléments à la Commission Culture qui semble les avoir accueillis avec satisfaction, vous venez de le dire, Monsieur le Rapporteur.

Concernant la Chambre de Développement Economique, le Gouvernement a eu l'occasion d'expliquer à la Haute Assemblée les motivations initiales de cette inscription qui avait vocation à permettre une redynamisation de celle-ci pour laquelle diverses actions de prospection et de promotion ont déjà été initiées et sont encore prévues d'ici la fin d'année. Je précise que la Chambre de Développement Economique ne s'est occupée jusqu'à présent que de ses mandants, c'est-à-dire des membres de la Chambre pour leur faire prendre contact à l'exportation vers l'extérieur. Elle a reçu maintenant une nouvelle mission complémentaire qui est de prospecter dans le monde entier des investisseurs pour venir investir et renforcer l'économie monégasque. Elle n'a donc accompli qu'une partie de sa

mission, notre ambition est qu'elle accomplisse maintenant l'autre partie de la mission qui est cette mission de prospection pour le développement économique de la Principauté grâce à des investissements extérieurs.

Concernant les travaux à réaliser pour la zone football professionnel du Stade Louis II, ils résultent du constat fait en cours de saison par le Directeur du Stade de la médiocrité de la zone vestiaires, comme de celles des escaliers menant à la pelouse. On peut d'ailleurs voir cela lorsqu'on regarde les matchs à la télévision et je trouve que ce n'est pas une bonne image de marque pour la Principauté de Monaco, voilà pourquoi nous faisons ces travaux.

Votre Rapporteur évoque l'important dossier de logement auquel, à juste titre, nous consacrons des efforts importants et indispensables. Nous ne doutons pas de l'intérêt de cet investissement et nous sommes satisfaits de tenir nos engagements et notre calendrier.

Notre réflexion ne s'arrête pas là et nous anticipons déjà sur les besoins futurs, mais nous en reparlerons au Budget Primitif, puisque est préparée une nouvelle opération de 300 logements pour les prochaines années, au lieu-dit l'Annonciade.

Je souhaiterais simplement rectifier une donnée qui vient d'être avancée par votre Rapporteur en indiquant que les revenus locatifs issus directement ou indirectement des logements domaniaux ne sont pas de 40 M€ – hélas ! – mais seulement de 11 M€, ce qui ne remet nullement d'ailleurs en cause l'appréciation positive du Gouvernement, c'est simplement une précision mais importante au niveau des chiffres.

Concernant le dossier de l'accession à la propriété, c'est pour le Gouvernement, tout comme pour la Haute Assemblée, je le sais, puisque nous avons eu des débats importants sur ce sujet pour arrêter ensemble les lignes directrices du projet de loi, une des priorités.

Le projet de loi pour l'accession à la propriété est en cours de finalisation et je confirme devant vous son dépôt prochain sur le bureau du Conseil National. Dans l'hypothèse où ce projet ne pourrait être examiné, faute de temps, lors de la présente session ordinaire, s'agissant d'un projet important bien sûr, le Gouvernement est prêt, si vous le demandez, Monsieur le Président, à tenir, pour ce projet-là, une session extraordinaire, afin de respecter l'engagement pris de mettre ce texte en œuvre en 2007.

Concernant le programme de modernisation de l'Administration, lancé au mois de juin dernier, il se poursuit selon le planning qui a été prévu. Un point d'étape a été présenté lors de nos débats privés.

Je sais qu'une réunion de la Commission mixte de la Fonction Publique est prévue pour le 28 novembre prochain. Ce sera l'occasion de présenter plus en détail les premiers éléments recueillis dans le cadre de la réflexion collective que nous avons lancée au sein de la Fonction Publique.

Le Gouvernement tient tout particulièrement à ce que la conduite de ce dossier soit placée sous le signe de la transparence, vis-à-vis d'abord des fonctionnaires et agents de l'Etat qui, outre les groupes de travail auxquels ils participent, peuvent maintenant s'exprimer librement sur le forum mis à leur disposition sur le réseau informatique de l'Administration. Cette transparence est également de mise vis-à-vis de votre Assemblée, au travers d'informations régulières sur l'avancée de ce dossier. La démarche que nous avons choisie est une démarche longue, mais il ne peut pas y avoir de modernisation de l'Etat, de réforme de la Fonction Publique, s'il n'y a pas une adhésion du plus grand nombre. Je pense que tout ce travail de réflexion collective permettra cette adhésion. La modernisation de l'Etat ne se décrète pas par arrêté ministériel, elle s'assume collectivement avec l'ensemble des Fonctionnaires de l'Etat. C'est ce que nous essayons actuellement de faire.

En matière de politique de santé, la réflexion du Gouvernement rejoint tout à fait celle du Conseil National quant aux deux impératifs qui s'imposent au CHPG. C'est pourquoi il s'agit, d'une part, d'offrir des soins d'un excellent niveau pour la plupart des pathologies courantes, et d'autre part, de développer des pôles de référence dans des domaines limités en nombre et bien identifiés et cela dans le cadre d'un réseau dépassant les limites de nos frontières.

En effet, la sagesse, tant au niveau médical qu'au niveau financier, commande de ne pas disperser nos efforts mais de conforter les choix effectués, notamment ceux destinés à répondre aux besoins de santé de population.

Le document de synthèse sur la politique sanitaire de la Principauté reprendra cette thématique d'ensemble et pourra constituer la base d'un large échange de vues avec la Haute Assemblée.

Pour ce qui a trait au régime de retraite des salariés, le Gouvernement tient à confirmer que les comptes de la Caisse Autonome des Retraites de l'exercice 2005-2006 font apparaître, toutes gestions confondues, un résultat excédentaire de l'ordre de 20,4 M€. Prenant en compte cette situation encore favorable, la réflexion du Gouvernement s'est articulée autour d'une double préoccupation : une préoccupation de rigueur mais aussi une préoccupation de justice sociale.

Une préoccupation de rigueur parce qu'il ne faut pas se tromper sur l'analyse au fond. Structurellement et mécaniquement, l'évolution de notre régime de retraite est forcément préoccupante et s'achemine à terme vers un déséquilibre technique qui, quelles que soient les hypothèses retenues, devrait apparaître avant 2050. On connaît les facteurs qui y concourent : l'allongement de l'espérance de vie, diminution du nombre de salariés finançant une pension entière, la progression importante des engagements futurs, c'est à dire des droits à pension à servir demain.

Aussi, le Gouvernement considère-t-il toujours qu'il est nécessaire de se pencher sur la réforme du régime de retraite selon les modalités que nous avons eu l'occasion d'exposer à la Haute Assemblée. Il a la conviction qu'il serait plus facile de traiter de cette question complexe et forcément délicate « à froid » plutôt que sous la contrainte financière, lorsque les marges de manœuvre auront disparu.

Mais nous avons eu aussi une préoccupation, je le dis, de justice sociale vis-à-vis de nos retraités pour tenir compte des possibilités que peut offrir la conjoncture favorable qui a marqué cet exercice écoulé par un très fort dynamisme de l'activité économique. C'est pourquoi le Gouvernement a été conduit à proposer ce qui a été accepté par les Comités de contrôle et financier, une majoration de la valeur du point à 0,72 % au-delà de l'inflation. Il s'est agi, en l'occurrence, de prendre une mesure de justice sociale en faveur des retraités de notre régime pour qu'ils bénéficient eux aussi d'une part de la prospérité de notre Principauté.

S'agissant des différents programmes de construction relevés par votre Rapporteur, le Gouvernement tient à préciser quelques points de son calendrier :

- Pour l'opération de la Cachette, le marché pour le lot terrassement ayant été signé et l'installation de chantier ayant débuté, l'objectif d'une livraison fin 2008 est maintenu.
- Concernant l'opération du Complexe de Loisirs pour les Jeunes et suite à l'annulation de l'Ordonnance Souveraine, le délai nécessaire jusqu'à la délivrance de l'autorisation de construire et incluant l'Ordonnance Souveraine fixant les nouvelles règles du quartier ordonnancé doit être estimé à huit mois à compter de la consultation du Conseil de la Mer qui est prévue ces jours-ci, cela nous conduit à la mi-2007. Si l'on ajoute les 28 ou 30 mois prévus dans le cahier des charges par le promoteur pour l'obtention de l'autorisation d'occuper les lieux et tous les délais de construction, cela nous conduit à une livraison en 2009.

Quant à l'opération du 5/7 avenue du Port, le rapport de présentation du programme triennal 2007/2009 indiquait que la livraison de l'opération était prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2008, étant donné l'avancement des études et la nécessité de procéder à la modification par Ordonnance Souveraine des règles d'urbanisme applicables au quartier de la Condamine sud. L'objectif du 1^{er} semestre 2008 n'est pas réaliste, par contre l'échéance fin 2008 est tout à fait, elle, réaliste.

J'en viens maintenant à la SBM, il s'agit bien évidemment d'un sujet important qui nécessite des réponses claires. Le Gouvernement en sa qualité d'actionnaire majoritaire a fixé des objectifs précis. Le premier concerne le développement de la politique de marketing, une réflexion est en cours mais d'ores et déjà, deux à quatre collaborateurs complémentaires, comme vous le souhaitiez, sont intégrés à l'équipe avec pour mission d'accueillir, de suivre les clients sur place et de faire de la prospection dans les différentes parties du monde. Le deuxième a trait au développement et à l'amélioration des relations humaines ; outre la communication interne, la société s'attache à organiser des réunions comportant, en fonction des thèmes abordés, tout ou partie du personnel.

Enfin, une réflexion relative à l'avenir des jeux et à l'évolution du statut des employés des jeux doit être engagée et je souhaite qu'une base précise soit établie avec la direction de la société pour ensuite développer la réflexion sur l'avenir des jeux et la nécessaire réforme du statut des personnels qui doit l'accompagner.

La Direction de la SBM a chargé une Commission tripartite de lui faire des propositions. Certaines d'entre elles ont été communiquées à la Présidence qui en tient le plus grand compte. Comme je l'ai proposé à l'occasion des séances privées, je pense que le moment est venu de tenir, vers la fin du mois de novembre, une Commission tripartite élargie, au cours de laquelle le Président de la SBM pourra donner toutes les explications quant au rapport sur l'état d'avancement ; il pourra faire le point sur ces trois axes qui sont les trois axes que l'actionnaire majoritaire, qui est l'Etat, a souhaité donner comme direction pour la réflexion et la réforme nécessaire à la SBM. C'est aussi l'occasion de répondre aux questions nombreuses que vous posez, car le Gouvernement, s'il entend assurer son rôle d'actionnaire majoritaire, n'a pas vocation à gérer la société au quotidien et, à ce titre, il pourra être posé la question de l'organisation. Je sais que c'est un point qui également est lié au précédent, mais qui est très important, c'est la formation avec l'organisation d'une prochaine école des jeux.

Je tiens à vous rassurer, je suis d'accord avec vous : le Casino est et doit demeurer le cœur de l'activité de la SBM, même si le secteur hôtelier ne doit pas pour autant être négligé, bien entendu.

Enfin, s'agissant de la participation d'un professionnel venant du secteur des jeux au sein du Conseil d'Administration, c'est un sujet d'importance qui ne m'échappe pas, qui a un intérêt évident, il conviendra donc d'y réfléchir avec soin lors du prochain renouvellement d'un mandat au Conseil d'Administration.

Dans sa conclusion, votre Rapporteur évoque le sujet du Budget Primitif pour 2007. Nous en discuterons très prochainement, mais je suis étonné que l'on puisse reprocher au Gouvernement d'avoir présenté les grandes lignes à la presse avant les futurs débats. Il s'agit bien là d'une pratique qui se fait dans toutes les démocraties : le Gouvernement, lorsqu'il dépose le projet devant le Parlement, c'est vrai en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, et dans toutes les démocraties et aux Etats-Unis et ailleurs, le Gouvernement présente son projet de Budget au moment où il le dépose devant le Parlement car c'est là le moment où il explique à la population la politique du Gouvernement Princier et le Gouvernement Princier peut s'exprimer devant la presse, il en a le droit, il en a le devoir. Aujourd'hui, la communication est une nécessité, le Gouvernement doit, comme vous, pouvoir s'exprimer devant l'opinion publique et dire à la presse quelle est la politique qu'il entend conduire. Je trouve cela naturel et tout à fait normal, c'est un projet de Budget qu'il présente, il présente sa politique et, bien entendu, le débat est ouvert et chacun peut s'exprimer comme il l'entend et d'ailleurs s'exprime et c'est bien ainsi. Voilà ça c'était simplement un petit point.

Nous avons le pouvoir de mener tout à la fois, j'ai indiqué tout à l'heure, que nous devons expliquer aussi la réalité de notre pays, souligner que nos finances sont saines puisque, est-il besoin de le rappeler, elles le sont. Nous autofinançons la totalité de nos équipements, sans emprunt, ce qui est exceptionnel – regardez partout – et nos déficits sont inférieurs, je l'ai dit, au taux de progression annuel du Fonds de Réserve Constitutionnel. Donc, nos finances sont saines et nos déficits sont couverts tout à fait normalement sans appauvrissement du pays, bien au contraire.

Nous avons cette chance de pouvoir tout à la fois mener des actions en faveur de la qualité de la vie de la population, comme vous le souhaitez, le logement, la santé, les personnes âgées, investir pour préparer l'avenir et entretenir la prospérité. Bien entendu, je ne saurais omettre l'ensemble des actions que nous menons pour notre rayonnement international, culturel et sportif, ainsi que les mesures prises pour la défense de l'environnement et le développement durable, ce sont là toutes les priorités, je le rappelle, que nous a fixées le Prince Souverain.

En terminant mon propos, je voudrais revenir sur les discussions que nous avons eues lors de nos séances privées à propos des aides-maternelles. Nous avons indiqué que nous allions nous pencher sur la situation des personnels concernés par le changement du nombre d'heures d'activité, en ayant à l'esprit les débats déjà intervenus dans cette enceinte.

Ce soir, je suis en mesure de vous indiquer que le Gouvernement est prêt à proposer une mesure particulière pour les personnes concernées qui pourraient dès le 1^{er} janvier 2007, bénéficier de manière uniforme de l'attribution d'une classe supplémentaire.

Enfin, et s'agissant de l'équilibre général du Budget Rectificatif 2006, je confirme qu'il convient effectivement de modifier sur le siège le projet de Budget qui vous a été transmis début septembre. Il s'agit, par rapport à ce dernier, de tenir compte de l'augmentation des recettes dont nous avons parlé, à savoir 10 M€, répartis à parts égales entre la TVA et l'Impôt Sur les Bénéfices. Quant à l'approvisionnement du compte de dépôt qui finance les travaux de réalisation de l'avant-port, il est à noter que les dépenses afférentes à cette opération peuvent être réduites de 1,2 M€, ce qui conduit, en définitive, à réduire à 15,3 M€ l'inscription correspondante sur ce poste. Sur ce dernier point, les explications nécessaires ont été communiquées à votre Assemblée vendredi dernier.

Ainsi se trouve respecté le montant du déficit qui figurait dans le Budget primitif 2006, un déficit légèrement inférieur à 134 M€, mais qui a le mérite d'être identique, voire légèrement inférieur mais disons identique, à celui qui avait été adopté par votre Assemblée à l'occasion du Budget Primitif.

C'est donc un Budget Rectificatif 2006 responsable, méthodique et respectueux de la rigueur budgétaire à laquelle, tout comme vous, nous sommes et demeureront profondément attachés.

Je vous remercie en vous demandant pardon d'avoir été un peu long.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Avant de donner la parole à tous les Conseillers Nationaux qui vont la solliciter dans le cadre de la discussion générale, je souhaite, en réponse à votre intervention, faire quelques brèves remarques.

Tout d'abord, comme je vous l'avais demandé, vous m'avez communiqué votre intervention vendredi après-midi et je l'ai fait immédiatement parvenir à tous mes collègues. Je vous en remercie. Ce délai est en effet indispensable – alors que le Gouvernement dispose au

minimum réglementairement de trois jours ouvrables pour prendre connaissance du rapport de la Commission des Finances – pour que les élus soient pleinement informés, ce qui constitue une condition préalable à des débats équilibrés et enrichissants entre le Gouvernement Princier et le Conseil National.

En ce qui concerne ensuite votre réponse affirmant qu'il est acceptable d'inscrire à ce Budget Rectificatif des dépenses je cite « anticipant des versements qui, de toute façon, auraient dû être supportés en 2007 », nous ne partageons pas cet avis. Nous sommes, en effet, pour la transparence et la vérité budgétaires. Pourquoi, par exemple, nous demander 2,5 M€ au titre d'indemnités pour les candidats non retenus concernant le projet de solution 5 pour la restructuration de l'hôpital, alors que la date de remise des projets devra être décalée au mieux à début 2007 et donc que ces crédits ne seront pas consommés en 2006 ?

L'exemple est encore plus frappant avec le compte de dépôt de la digue de l'avant-port, où devant notre vive insistance, nous avons enfin reçu vendredi après-midi des précisions sur les 16,5 M€ supplémentaires demandés au Budget Rectificatif par le Gouvernement ; la réponse démontre tout le bien-fondé de nos légitimes interrogations pour diminuer les dépenses nouvelles voulues par le Gouvernement à ce budget, dans la mesure où le Conseiller pour les Finances a admis la possibilité d'abaisser le montant demandé à 15,3 M€, soit 1,2 M€ d'économies.

De plus, au delà du non-respect de la vérité budgétaire, l'anticipation de dépenses au Budget Rectificatif dispense de la recherche d'autres économies dans d'autres domaines pour le Budget Primitif 2007. Si les dépenses indispensables en question avaient été inscrites au Budget Primitif 2007 et non à ce Budget Rectificatif, comme nous le souhaitions, cela aurait été différent.

Au sujet de l'accession à la propriété dans tous les immeubles domaniaux, dont vous savez, Monsieur le Ministre, combien elle est importante et attendue par les Monégasques et leurs élus, même si nous regrettons le retard qu'a pris le Gouvernement par rapport à l'engagement de déposer le projet de loi avant le 1^{er} octobre, nous sommes satisfaits de votre volonté réaffirmée ce soir de le déposer très prochainement sur le bureau du Conseil National et, si nécessaire, d'organiser une session extraordinaire pour le voter au début de l'an prochain.

En ce qui concerne le régime de retraite des salariés, le Conseil National se félicite d'avoir demandé et obtenu des études complémentaires sur la base d'hypothèses de croissance de la population salariée moins pessimistes et plus réalistes. Nous avons souhaité des hypothèses à

+ 2 % et à + 3 % de croissance annuelle des salariés – je rappelle que depuis 1945, la moyenne est de l'ordre de + 3 % par an – alors que les actuaires n'avaient travaillé à la demande de la Direction des Caisses que sur l'hypothèse de + 1 % qui, évidemment, est extrêmement négative et pessimiste pour l'avenir de Monaco.

Ainsi a donc pu être évitée, grâce au Conseil National, l'application immédiate de mesures de régression sociale pour les retraités qui étaient déjà programmées et dont je crois que le Gouvernement reconnaît aujourd'hui lui-même qu'elles n'étaient pas immédiatement justifiées dans le contexte des excédents annuels actuels du régime. Je vous rappelle que cette année, le régime pour l'exercice 2005/2006 de retraite des salariés a connu un excédent de + 20 M€ pour l'année. Le Conseil National demeure bien évidemment disposé à participer à la réflexion au sujet de la réforme à moyen et long terme de ce régime, pour en assurer la pérennité.

S'agissant de la Société des Bains de Mer, après près de quatre années de discussions et de propositions de notre part non suivies d'effets, tant en matière de ressources humaines que de marketing et de développement de la clientèle, particulièrement dans le secteur des jeux de table, vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que ce sera sur des décisions concrètes dans le sens des quatre orientations rappelées par le Rapporteur de la Commission des Finances, tout à l'heure, et non plus sur des paroles et des promesses, que le Conseil National se déterminera désormais. Nous sommes donc dans l'attente de l'application de ces mesures sur lesquelles je ne doute pas que nous reviendrons certainement tout à l'heure au cours des débats.

Sur les conférences de presse du Gouvernement, Monsieur le Ministre, loin de nous la pensée de vous empêcher de faire autant de conférences de presse et de communiquer aussi librement et aussi souvent que vous le souhaitez. Par contre, nous rappelons solennellement que toute annonce faite par lui-même, par le Gouvernement, de manière unilatérale, d'orientations fondamentales de la loi de Budget, avant qu'elles n'aient été discutées, y compris même en séance privée, avec notre Assemblée, n'est pas conforme à l'esprit de nos Institutions, qui sont fondées sur la recherche du consensus entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, qui n'est en aucune manière et ne sera jamais, une chambre d'enregistrement des décisions du Gouvernement. Ce n'est pas l'esprit des Institutions et ce n'est pas pour cela qu'a été créé le Conseil National.

Je tiens donc à redire publiquement que les déclarations du Gouvernement préalables au débat budgétaire n'engagent que lui et qu'elles pourront être soit confirmées, soit infirmées lors des discussions actuelles et à venir avec le Conseil National, sur les lois de Budget.

Un mot encore pour vous dire combien nous apprécions par contre, Monsieur le Ministre, comme nous le demandions depuis l'an dernier, la revalorisation annoncée au 1^{er} janvier 2007, du traitement des aides-maternelles, en compensation des 5 heures 30 de travail hebdomadaire supplémentaires qui leur sont demandées.

Enfin, je me dois de rappeler notre attachement à la liberté d'expression et d'opinion des Conseillers Nationaux et, bien évidemment, du Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui a toujours été et doit demeurer la règle dans cette Assemblée.

Les propos des uns et des autres dépassant, je le sais, parfois leur pensée, je dirais, pour décrier le débat, que ce qu'il y a eu sans doute de plus moralisateur ce soir, ce sont, Monsieur le Ministre, vos propos à ce sujet, lors de l'introduction de votre intervention tout à l'heure.

Pour ma part, je souhaite en conclusion que tout au long de ces trois soirées, nos discussions nous permettent d'avancer encore dans la recherche en commun des meilleures solutions et décisions dans l'intérêt de la Principauté et de ses habitants.

Je veux croire, et je dirai que je suis persuadé, que c'est bien l'état d'esprit qui nous anime tous, tant du côté des Membres du Gouvernement que de tous les Conseillers Nationaux.

Avant de passer à la discussion générale, je rappelle que depuis 2004, nous avons dans un souci d'efficacité et de clarté de nos débats, adopté des règles relatives au temps de parole. Ces règles ont été à nouveau approuvées à l'unanimité des présents lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le 11 octobre dernier : il s'agit, je vous le rappelle, de six minutes d'intervention maximum en début de séance pour la discussion générale précédant l'examen des Budgets, de trois minutes par intervention sur un même sujet, par chapitre budgétaire et de trois minutes pour les explications de vote finales. Ces règles ayant à nouveau été adoptées, elles seront appliquées pour les mêmes objectifs que les deux années précédentes.

Je me tourne à présent vers l'ensemble de mes collègues et, selon la tradition, je vais commencer par le Rapporteur de la Commission des Finances, M. Jean-Michel CUCCHI. Nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, comme il est précisé dans mon rapport, la Commission des Finances ne trouve évidemment rien à redire à la confirmation d'une tendance à la hausse des rentrées budgétaires et à une prévision des recettes majorées de 10 M€.

Néanmoins, permettez-nous de nous étonner que cette inscription soit intervenue après la diffusion du document budgétaire et, surtout, après que la majorité du Conseil National a fait savoir qu'elle n'accepterait pas un tel niveau de déficit rectifié.

Concernant la sous-évaluation des recettes, comment pouvez-vous me reprocher des propos que vous avez vous-même tenus lors d'une toute récente conférence de presse, propos qui ont été repris dans l'Observateur de Monaco de la semaine dernière, je cite : « déficit optique d'abord parce que les prévisions de recettes sont volontairement sous-estimées par le Gouvernement en début d'exercice, tandis que les rentrées effectives sont toujours assez largement supérieures, sur 2006 hausse de 4 % inscrites au Primitif, pour un résultat final qui atteindra sans doute les 7 à 8 % ».

Vous annoncez des chiffres sur les dix dernières années que je ne remets bien évidemment pas en doute. Néanmoins, si on s'en tient à la seule année dernière, force est de constater que les prévisions de recettes ont été majorées de plus de 8 % entre le Primitif et le Rectificatif 2005 et qu'au final, les encaissements ont été supérieurs de 9,5 % par rapport au Primitif et de 1,2 % et non pas 0,1 %, par rapport au Rectificatif.

On peut certes constater, je vous l'accorde, que le Gouvernement est meilleur dans ses prévisions de recettes que dans ses prévisions de dépenses. Régulièrement, il existe un différentiel de plus de 10 % entre les prévisions et l'exécution des dépenses d'équipement et d'investissements qui font pourtant l'objet d'une programmation précise. Alors que l'ancienne majorité s'y était toujours opposée, nous avons accepté et même initié par une proposition de loi la procédure de report de crédits. Nous avons choisi la voie législative afin de bien maîtriser les conditions d'application de cette procédure, le projet de loi déposé tout récemment par le Gouvernement est d'ailleurs très proche de la proposition de loi que nous avons élaborée. Si le Gouvernement l'avait souhaité, rien n'empêchait d'appliquer le report de crédits dès le Rectificatif 2006 pour peu que la loi ait pu être votée avant que les résultats de l'exécution du Budget 2005 aient été constatés.

Nous prenons acte que le Gouvernement n'a pas souhaité retenir l'option que nous proposons de mettre en place un groupe de travail pour la modernisation des finances publiques et nous attendons donc, comme vous venez de le déclarer Monsieur le Ministre, la communication du rapport de M. HESPEL ainsi que de l'avis de la Commission Supérieure des Comptes.

Depuis vingt ans, il était de tradition que la Commission de Placement des Fonds se réunisse en

moyenne deux fois par an, certaines années, comme 1992 et 1996, quatre fois par an. Depuis 2000, le Gouvernement a pris la fâcheuse habitude de ne plus réunir la Commission de Placement des Fonds qu'annuellement, à l'exception de l'an dernier où devant l'insistance du Conseil National, cette Commission a été réunie à deux reprises en mars et en août 2005. Ceci n'est pas acceptable. Alors, je vous l'accorde, la Commission de Placement des Fonds s'est bien réunie en mars 2006 et le Gouvernement aura donc bien rempli cette année encore son contrat minimum, comme il est d'usage depuis plusieurs années, pour reprendre votre expression, Monsieur le Ministre, et contrairement à ce que laissait entendre mon rapport. Doit-on pour autant s'estimer satisfait du rythme annuel de ces réunions ? Ce que je constate, c'est que la Commission de Placement des Fonds se réunit deux fois moins que par le passé, alors qu'au vu de l'importance des sommes en jeu et de la quantité d'opérations inconduites sur le Fonds de Réserve par rapport à il y a vingt ans, c'est au contraire deux fois plus que le Gouvernement devrait la réunir.

C'est bien parce que nous sommes aussi soucieux que vous l'êtes de nos finances publiques et donc, par définition, de la situation du Fonds de Réserve, qui finance, ne l'oublions pas, le déficit du Budget, que nous demandons au Gouvernement des réunions plus fréquentes de la Commission de Placement des Fonds.

Le Conseil National aurait d'autant plus apprécié d'être associé en 2006 à l'analyse prospective des performances du Fonds de Réserve, que ces performances s'annoncent, en tout cas pour ce qui concerne le rendement des OPCVM en deçà du niveau des années précédentes et que, n'hésitez pas à me reprendre si c'est inexact, le rendement anticipé des OPCVM sera inférieur au montant du déficit réel de placement anticipé à la clôture des comptes 2006 et c'est, je pense, au niveau de la Commission des Fonds que doivent se définir les politiques quant à la gestion plus ou moins dynamique du Fonds de Réserve.

Un instrument de réflexion prospective pour assister le Ministre d'Etat dans la gestion du Fonds de Réserve, voilà comment est définie la Commission de Placement des Fonds à l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine de février 1971 qui l'a créée et voilà ce qu'elle devrait être dans les faits. La pratique du Gouvernement consistant à réunir cette Commission uniquement en début d'année, essentiellement pour nous présenter le résultat des comptes du FRC au titre de l'année écoulée, n'est pas satisfaisante et je le maintiens.

Vous nous dites également que les revenus locatifs issus directement ou indirectement des logements domaniaux s'élèvent à 11 M€ et non pas à 40 M€. Cette différence vient sans doute du fait que le Gouvernement

n'a considéré que les recettes nettes des loyers, sans prendre en compte, ni les récupérations de charges, ni les revenus issus de la location des parkings publics et des surfaces commerciales dépendantes de ces immeubles.

Enfin, vous déplorez, Monsieur le Ministre, le ton véhément, voire moralisateur de mon rapport. Il ne me semble pas pourtant que l'on puisse taxer de véhémence l'expression d'opinions différentes de celles du Gouvernement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Joseph PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

A l'occasion de ce Budget Rectificatif 2006, il n'est pas question pour M. Henry REY et moi-même de demander au Gouvernement de modifier les grandes lignes de sa politique mais plutôt de renouveler quelques observations qui représentent à nos yeux des points essentiels pour la bonne marche de notre pays.

Ainsi, au plan financier, malgré les affirmations du Gouvernement qui semble optimiste sur la maîtrise des équilibres budgétaires, nous persistons à manifester une réelle inquiétude sur l'importance du déficit annoncé et nous faisons partie des Monégasques et, croyez-moi, ils sont nombreux, à ressentir une grande préoccupation sur la dérive des grands équilibres qui faisaient auparavant la force de notre Principauté.

En relisant les conclusions du rapport sur la clôture des comptes de l'exercice budgétaire 2005, nous notons que le Rapporteur, en l'occurrence le Contrôleur Général des Dépenses, affirmait que ces divers résultats confirment la détérioration de nos finances qui dure depuis près de quatre ans et il mettait en garde contre cette évolution particulièrement importante car, à aucun moment dans le passé, un tel sommet n'avait été atteint. Il terminait son rapport par des conseils fort judicieux, je cite : « Cette situation qui est appelée à perdurer, eu égard aux engagements pris, placera les finances publiques devant un choix difficile. Accepter un déficit budgétaire difficilement supportable par le Fonds de Réserve Constitutionnel ou réduire les dépenses de fonctionnement ou d'interventions publiques ». Monsieur le Ministre, au tout début de l'année, vous avez affirmé, lors des vœux auprès de la presse monégasque, que 2006 serait l'année de l'action par la mise en œuvre des grandes orientations fixées par le Prince Souverain.

Comment ne pas être d'accord avec cette vision de la politique de notre pays ?

Cependant, nous insistons encore, Henry REY et moi-même, au risque de nous répéter, toute cette politique nécessite une parfaite maîtrise de nos dépenses et le respect total de notre Fonds de Réserve Constitutionnel, ce qui n'est pas le cas dans la gestion actuelle menée par le Gouvernement.

Je souhaite conclure mon intervention par un constat qui dénote un changement radical concernant notre travail parlementaire, ainsi que la nouvelle et originale façon d'envisager des débats budgétaires. En effet, avant même que les Conseillers Nationaux aient posé leurs questions afin de pouvoir déterminer leur vote en fonction des réponses du Gouvernement, celui-ci a déjà fait connaître à la presse les points essentiels de son programme ainsi que les explications de ses choix et, pour compléter le scénario, le Président du Conseil National, parlant au nom de son parti, entouré de quelques-uns de ses amis les plus proches, a fait connaître également aux journalistes de la Principauté ce que le Conseil National considèrerait comme acceptable ou inacceptable, sans se soucier le moins du monde de ce que pouvait penser l'opposition parlementaire. Tout en comprenant que les journalistes ne font que leur travail, cette nouvelle manière d'agir ne nous convient pas, ni à Henry REY ni à moi-même.

Nous souhaitons donc qu'à l'avenir, nous retrouvions les bonnes et saines habitudes qui permettaient à chacun de s'exprimer et bien que le rapport de la Commission des Finances qui dénonce, je cite : « l'imprudence et l'indélicatesse du Gouvernement de s'entretenir avec les médias, avant les débats avec les élus de la nation... », fin de citation, nous invitons les élus de la majorité à éviter d'agir ainsi eux-mêmes, car rien n'empêche le Conseil National d'informer la presse après les débats. Je vous remercie.

M. le Président.- Qui demande la parole après M. PASTOR ? J'avais noté Monsieur REY et ensuite M. CELLARIO.

M. Henry REY.- Je peux attendre après M. CELLARIO, s'il veut parler au nom du Vice-Président aussi.

M. le Président.- Comme vous le souhaitez. Monsieur CELLARIO, souhaitez-vous intervenir maintenant ? Oui, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Comme cela a été souligné, le déficit de ce Budget est très important, 134 M€. Malgré tout, je voudrais dire ce soir que je considère que les finances de l'Etat sont saines et pour plusieurs raisons. La première, rappelons-le, Monaco est un pays qui n'a pas de dette extérieure ce qui, dans le contexte

international, est remarquable. Deuxièmement, il est capable d'autofinancer ses propres déficits en faisant appel à un Fonds de Réserve Constitutionnel qui, malgré les prélèvements, je voudrais le rappeler ici, continue à s'enrichir en euros constants. Quant au Budget proprement dit, je donne un *satisfecit* au Gouvernement car il a été capable de maîtriser les dépenses de fonctionnement qui n'augmentent que de 1,9 %.

Ce constat étant fait, je voudrais dire, ensuite, comment ne pas être scandalisé par les annonces faites dans la presse du déficit de ce Budget, avant les débats budgétaires, alors que nous savons tous que ce déficit est artificiellement surévalué. Vous savez très bien que les médias sont avides d'informations sensationnelles et, à l'occasion des débats budgétaires, ils auront tendance à donner une grande publicité à ces chiffres. Ne croyez-vous pas, Monsieur le Ministre, que cela peut avoir un effet déplorable sur des investisseurs ? Et que dire de l'inquiétude légitime de l'ensemble de la population de Monaco face à ces budgets déficitaires et répétitifs ? Ils peuvent penser que l'Etat vit au-dessus de ses moyens, ce qui n'est absolument pas le cas. Et pourtant, vous savez pertinemment que le déficit réel sera très inférieur. D'ailleurs vous l'écrivez vous-même, je vous cite : « ce qui importe véritablement au-delà du déficit établi par la loi, c'est celui qui sera réellement constaté dans les mois qui viennent au moment de la clôture » ; mais malheureusement les médias se font rarement l'écho des comptes de clôture du Budget.

Pour l'année 2005, le déficit prévisionnel était de 113,5 M€, le déficit réel n'est que de 46 M€, chacun pourra se faire une opinion.

Certes, vous avez déposé sur le bureau du Conseil National un projet de loi sur le report de crédits reprenant en cela une proposition de loi du Conseil National. Certes, ce projet de loi que nous attendions tous avec impatience vous permettra d'améliorer vos prévisions en matière de déficit budgétaire, mais de grâce, je vous le demande, pour l'image de Monaco, parlons vrai dans l'immédiat, nous aurons tous à y gagner.

En ce qui concerne le Fonds de Réserve Constitutionnel, en 2003 le Conseil National et le Gouvernement sont tombés d'accord pour l'utilisation du Fonds de Réserve de manière dynamique, à savoir couvrir le montant du déficit réel d'un Budget par une partie des revenus annuels des produits financiers générés par le Fonds dont le rendement moyen sur dix ans est estimé à 85 M€. Cet engagement a permis de mener des politiques ambitieuses et essentielles pour la Principauté. Aujourd'hui, personne ne le nie plus, et malgré certains détracteurs, le Fonds s'est enrichi car seulement une partie des intérêts sert à la couverture du déficit.

Pour le Budget 2005, le déficit réel est de 46 M€, le Fonds de Réserve Constitutionnel a rapporté des intérêts d'un montant de 120 M€. On voit donc bien que cette gestion du Fonds est positive mais, Monsieur le Ministre, à condition de respecter l'accord. Or ce qui m'inquiète, c'est le rendement moyen du Fonds sur les dix derniers mois de l'année, qui est de 43 M€. Mais surtout, vous écrivez que pour couvrir ce déficit réel, vous utiliserez les excédents cumulés sur plusieurs années et non plus les excédents annuels. Cela n'a jamais été discuté avec le Conseil National. Je rappelle que l'accord portait sur les excédents par an et non pas cumulés. Donc, ma question est très simple : la position du Gouvernement a-t-elle changé par rapport à l'engagement initial ? J'attends de votre part des explications précises sur ce sujet.

Enfin, je veux parler des dépenses d'interventions publiques qui ont fortement augmenté. Cela est inquiétant. C'est pourquoi je considère que le moment est venu que le Gouvernement engage des réflexions approfondies sur ce sujet pour faire face à cette hausse : d'une part, vous devez faire de véritables arbitrages budgétaires et, d'autre part, vous devez augmenter les recettes de l'Etat.

Dans le cadre du Budget Primitif 2007, les recettes augmentent de 4,4 % alors que les interventions publiques sont en hausse de 15 %, c'est dire l'urgence de ma demande. Je considère que votre action doit aller dans ces deux directions car l'Etat ne peut plus se permettre, dans un contexte économique incertain, de financer des opérations ou des manifestations qui ne sont pas absolument nécessaires à l'Etat, donc à la Principauté. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur le Ministre d'Etat, après ces trois interventions, souhaite prendre la parole. Nous continuerons après, bien sûr, le tour de parole des élus.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais répondre très rapidement aux trois premiers intervenants. Tout d'abord, Monsieur le Rapporteur, je ne reviendrai pas sur les discussions de chiffres, je dirai simplement que vous avez tout à fait raison de solliciter des réunions plus fréquentes de la Commission de Placement des Fonds. J'en prends acte et je le note pour qu'à l'avenir, effectivement, cette Commission, au-delà de sa réunion annuelle qui fait le bilan, puisse faire au moins le point une autre fois dans l'année, sans compter évidemment les réunions ponctuelles liées à des opérations exceptionnelles. Sur ce point, je ne puis être que d'accord avec vous.

Je voudrais dire au Docteur PASTOR que je suis bien d'accord avec ce qu'il a rappelé du rapport du CG.D., il y a quelques années : pour moi, la maîtrise des dépenses publiques dépend essentiellement de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques.

Je pense que les dépenses d'investissements sont très faciles à maîtriser parce qu'il suffit de faire ou de ne pas faire. Si la situation se dégrade, on peut toujours décaler une opération d'investissement, on en a la maîtrise permanente chaque année, alors que les dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques – vous le voyez bien comme moi – sont très difficiles à maîtriser parce qu'elles s'accumulent année après année et qu'il est évidemment extrêmement difficile de revenir en arrière, comme vous le savez. Alors, je peux dire très franchement que sur ce point, sur le fonctionnement, nous sommes arrivés à des résultats intéressants. Il nous reste à faire de même, et là est le défi, sur les interventions publiques. Je crois que l'on pourra dire que nous évoluons vers une situation saine lorsque les dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques croîtront moins vite que nos recettes, car à partir du moment où ces deux titres vont moins vite que les recettes, il est clair que, au contraire, on dégage des capacités nouvelles d'actions en terme d'investissement. Dans le cas inverse, c'est vrai qu'on les diminue. L'objectif est très simple – je réponds aussi à M. CELLARIO qui a évoqué cette question – je crois que cette année, nous aurons effectivement des dépenses de fonctionnement qui vont croître moins vite et ça c'est bien. Mais il est vrai que les dépenses d'interventions croissent, et on a expliqué pourquoi, il y a des raisons, ce n'est pas si facile que ça, vous le savez très bien. Il faut absolument que l'on arrive à cette maîtrise parce que encore une fois, sur l'investissement, c'est année après année que l'on peut faire ce que l'on veut pour étaler plus si cela est nécessaire ou faire plus si on peut, mais c'est fonction évidemment des recettes.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur CELLARIO, il n'y a pas de changement de la position du Gouvernement. Je crois simplement que pour évaluer, l'enrichissement ou l'appauvrissement du Fonds de Réserve Constitutionnel, compte tenu de l'aléa des marchés financiers il faut quand même regarder sur une période pluriannuelle puisqu'il y a des années où l'on peut gagner 10 % et puis l'année d'après 3 %, c'est donc difficile de juger à partir d'une seule année. Mais cela ne veut pas dire – et je précise d'ailleurs que dans ce domaine, les prévisions sont encore plus difficiles que sur les recettes budgétaires – je ne peux pas vous dire aujourd'hui quel sera le résultat du Fonds à la fin de l'année, je ne peux pas vous

le dire à 10 ou 15 M€ près alors qu'il y a plus de deux mois et demi à couvrir. C'est ainsi et je n'y peux rien, c'est difficile et tellement aléatoire et fluctuant qu'il faut quand même une certaine durée pour apprécier, mais ça ne baisse jamais, c'est déjà ça, ce qui prouve la prudence de nos placements.

Je ne reviens pas sur le débat sur l'information. Bien entendu, quand le Gouvernement expose à la presse, il ne s'agit que d'exposer sa politique et ses projets, c'est un projet de loi qu'on expose... donc, personnellement je pense que nous sommes dans une société où chacun doit expliquer aujourd'hui ses positions. Autant je pense que le Gouvernement doit expliquer sa position, autant j'estime tout à fait légitime que les Conseillers Nationaux expriment leurs critiques, cela est tout à fait normal. Je crois que c'est cela le débat démocratique, chacun doit pouvoir s'exprimer et toutes les opinions doivent pouvoir exister. Le Gouvernement aussi réclame le droit de pouvoir s'exprimer, c'est tout.

M. le Président.- A ce sujet, juste un mot avant de donner la parole à M. REY. Monsieur le Ministre, je pense que c'est un problème de timing en fait. Dans la mesure où vous commencez à annoncer des décisions qui concernent un Budget Primitif, alors que nous n'en avons pas encore débattu et discuté et que nous n'avons même pas voté le Budget Rectificatif de l'année précédente, effectivement cela crée de la confusion ! Peut-être faudrait-il bien expliquer que ces orientations n'ont pas été discutées, qu'elles n'engagent pas encore les décisions finales et le Conseil National. Ce qui n'est pas tout à fait la lecture que l'on peut avoir des déclarations que la presse a rapportées. A mon avis, le timing était peut-être un peu précoce pour parler du Budget 2007 alors que nous n'avons pas encore voté le Budget Rectificatif 2006. Je voudrais dire aussi à mon Collègue, le Doyen Jean-Joseph PASTOR, qu'il a fait un amalgame injustifié entre des situations qui ne sont pas comparables : un Gouvernement qui présente publiquement des orientations budgétaires 2007 qui n'ont pas encore été discutées avec notre Assemblée, alors que la Constitution dit bien que la loi résulte de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National et que donc le Gouvernement doit s'assurer qu'il a bien une majorité pour voter cette loi de Budget avant d'en annoncer les grandes lignes ; et l'intervention de tous les groupes politiques, de tous les élus qui sont libres de parler quand ils le veulent, d'autant que, je ne crois pas que l'opposition et la majorité n'aient à demander dans la Constitution l'autorisation l'une à l'autre pour s'exprimer dans les journaux ! Cela n'a rien à voir avec ce que nous disions tout à l'heure de la conférence de presse du Gouvernement, chaque élu, chaque mouvement

politique s'exprime comme et quand il veut, c'est un droit fondamental. Je rappelle quand même qu'avec MM. MARQUET et CUCCHI, nous avons parlé, après les séances privées, sur le Budget Rectificatif où nous avons déjà exprimé, en Commission des Finances et en Commission Plénière d'Etude, nos positions et nos opinions. Je crois qu'ensuite, chaque formation, chaque élu est libre effectivement de prendre la parole publiquement...

M. Jean-Joseph PASTOR.- Vous êtes, Monsieur le Président, le Président de tous les Conseillers Nationaux, et lorsque vous intervenez dans la presse, vous ne parlez en fait que pour votre parti, l'UP, et c'est cela que je trouve très désagréable, c'est tout. Si vous précisez : « je vais vous donner les informations de la majorité parlementaire, c'est-à-dire celle des seize élus », dans ce cas, je n'y verrais pas d'inconvénients, mais en fait, vous vous présentez dans la presse comme le Président de tout le Conseil National ; alors qu'au début de la législature, nous étions trois dans l'opposition, nous sommes maintenant huit, je vous serais donc reconnaissant d'en tenir compte, merci.

M. le Président.- Vous avez tout à fait raison et c'est précisément au nom de la majorité que nous nous sommes exprimés, comme nous l'avons indiqué à cette occasion aux journalistes. Quand nous avons parlé avec le Vice-Président, Bernard MARQUET et le Président de la Commission des Finances, Jean-Michel CUCCHI, nous l'avons fait au nom de ceux qui partagent nos analyses, c'est-à-dire de la majorité du Conseil, mais je vous rappelle quand même que la nuance est faible pour les journalistes, parce qu'une majorité de Conseillers Nationaux votant la loi donne évidemment l'orientation de l'Assemblée. C'est la démocratie, la majorité évidemment décide dans une Assemblée puisque les décisions par principe sont prises à la majorité ! Pour le vote de la loi de Budget, quand vous avez une majorité pour la voter, de toute façon, elle va être votée...

M. Jean-Pierre LICARI.- Donc l'opposition ne compte pour rien, c'est intéressant.

M. le Président.- L'opposition est libre de s'exprimer et de voter comme elle l'entend, de la même manière que l'est la majorité, mais jusqu'à preuve du contraire, dans une démocratie, ce n'est pas l'opposition qui décide pour l'Assemblée. Après un large débat démocratique où tout le monde peut s'exprimer, jusqu'à preuve du contraire, c'est bien la majorité qui décide. La majorité est composée de seize élus, si seize membres du Conseil National décident de voter une loi, elle est votée, si seize

membres décident de ne pas la voter, elle n'est pas votée. C'est aussi simple et mathématique que ce que je viens de dire.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Henry REY et moi-même, cela fait quarante ans que nous sommes dans cette enceinte, vous n'allez pas nous apprendre comment les lois passent, s'il vous plaît.

M. le Président.- C'est vrai, Monsieur le Doyen, mais cela faisait quarante ans aussi, à part quelques rares exceptions, qu'il n'y avait pas d'opposant dans cette Assemblée, c'était donc effectivement un peu différent.

Chacun ayant pu exprimer son opinion, si vous voulez bien, on va maintenant continuer le tour de parole dans le cadre de la discussion générale budgétaire.

J'avais déjà noté, M. REY, qui avait demandé la parole, avant de poursuivre avec d'autres collègues.

Monsieur REY, nous vous écoutons.

M. Henry REY.- Merci. Je pense que Jean-Joseph PASTOR dans son intervention aurait pu préciser ce depuis plusieurs années, nous étions seuls, lui et moi, à nous préoccuper des déficits très importants des Budgets de l'Etat. Nous sommes satisfaits ce soir de voir que l'actuelle majorité nous a rejoints dans nos préoccupations. Ça, c'est ma première intervention.

Ma deuxième intervention, c'était de dire au Ministre d'Etat, lorsque vous dites en cas de coup dur, on peut évidemment renoncer à certains investissements. Or, je constate que tous les grands investissements ont été lancés. Alors, si nous n'avions pas accéléré démesurément les grands investissements, premièrement les déficits monumentaux, auxquels nous assistons aujourd'hui, n'existeraient pas et deuxièmement, peut-être que ce que vous avez dit tout à l'heure pourrait être appliqué.

Mais mon intervention est d'une autre nature. Depuis plusieurs mois de nombreux incidents ont secoué le Conseil National. Personne ne peut nier que cela porte atteinte à son image. Jean-Joseph PASTOR et moi-même n'en sommes pas surpris, mais nous ne pensions pas que cela prendrait une telle ampleur. Penser que cinq Conseillers Nationaux de la majorité venant de ses trois composantes l'ont quittée et chaque fois, quelles que soient les raisons évoquées, la personnalité de Stéphane VALERI est mise en cause. Cela est fâcheux car le rôle du Président du Conseil National n'est pas de diviser les élus et les Monégasques mais de les réunir. Pour nous, la mise en cause de Stéphane VALERI ne s'arrête pas aux incidents intervenus avec ses anciens amis, au rapport sur les comptes du Conseil National dont certains

agissements, nous le disons, relèvent du pénal, mais sa mise en cause résulte aussi de ce que, lorsqu'on sait que Stéphane VALERI intervient directement dans tous les Services de l'Etat, auprès des sociétés où l'Etat est actionnaire, auprès des composants para-étatiques et dans de nombreux autres domaines, nous considérons qu'il abuse de sa fonction de Président, qu'il exerce des pouvoirs qui ne sont pas les siens, en somme il ne respecte pas l'esprit de la Constitution.

(Applaudissements).

M. le Président.- Suite au texte que vous venez de lire, Monsieur REY, je dirai simplement que tout ce qui est excessif est dérisoire, que nous, nous n'avons jamais attaqué les hommes et c'est à notre honneur de ne pas orchestrer d'attaques personnelles dans cette Assemblée contrairement à ce que vous venez de faire. Vous ne réussirez pas à m'entraîner à votre niveau et chacun jugera ce que vous avez dit et comprendra qui divise en réalité les Monégasques.

(Applaudissements).

Qui souhaite maintenant s'exprimer dans le cadre de la discussion générale sur le Budget ?

(Brouhaha).

Monsieur LICARI a la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je laisse la parole au public, Monsieur le Président.

M. le Président.- S'il vous plaît, je demande au public de bien vouloir respecter M. REY, M. LICARI et la sérénité des débats. Nous allons donc continuer ce tour de parole, nous en sommes à Monsieur Jean-Pierre LICARI, et nous sommes dans le cadre des explications sur la discussion générale du Budget Rectificatif 2006.

M. Jean-Pierre LICARI.- Si mon intervention ne gêne personne, sinon...

Le ton martial du Rapporteur et nouveau Président de la Commission des Finances n'aura échappé à personne et à vous moins qu'à un autre, Monsieur le Ministre, puisque vous en avez relevé de façon explicite sa véhémence.

Ne vous froissez pas, Monsieur le Ministre, vous savez que la majorité est toute dévouée au Gouvernement. Il ne s'agit en somme que de sauvegarder les apparences vis-à-vis des électeurs de plus en plus déçus : quand on a une pratique molle, surtout lorsqu'elle dure depuis presque quatre ans, il faut bien durcir son discours.

Remarquez bien que jusque-là, la majorité UP/UNAM a été cohérente, le discours était aussi mou que le reste. On nous a vanté les mérites du consensus jusqu'à l'écœurement. Or – ô surprise ! – le mot de consensus n'a été employé qu'une seule fois en dix-huit pages dans le rapport de la Commission des Finances. Je l'ai relu plusieurs fois car je n'en croyais pas mes yeux ! L'ère du consensus mou est-elle terminée ? On peut d'autant plus se poser la question que le Rapporteur, fort de sa majorité diminuée, menace de ne pas voter le Budget. Mais, tout de même, le Budget Primitif, vous l'avez bien noté, tant il est vrai que la prudente devise de la majorité est : « remettons à demain ce que l'on pourrait faire aujourd'hui, surtout s'il s'agit d'être ferme ».

Mais se demandera-t-on, qu'est-ce qui motive cette rébellion – apparente – de la majorité ? Est-ce un motif essentiel comme la méthode de travail de coopération à appliquer entre le Gouvernement et le Conseil National, à l'instar de Promotion de la Famille Monégasque qui a prôné et prône plus que jamais la méthode du contrat d'objectifs ? Non pas. L'humeur guerrière de la majorité n'a qu'une cause : son mécontentement de la façon dont la SBM est gérée.

Ainsi donc, les élus de PFM sont des méchants infréquentables – enfin infréquentables, sauf pendant les élections lorsqu'il s'agit de capter leurs voix – parce qu'ils refusent de voter les Budgets pour des questions primordiales – notre distingué Président répète à l'envie dans la presse que PFM est un parti qui rechercherait l'affrontement – et les élus de la majorité seraient, eux, responsables car ils menacent de ne pas voter le Budget – suivant – pour *un* sujet de mécontentement, eût-il l'importance de la SBM !

On s'y perd. A moins que cette subite mauvaise humeur n'ait pour autre but que de satisfaire des ambitions personnelles et que le spectre du non-vote du Budget ne soit agité que pour des raisons purement électoralistes. Il est tout aussi surprenant que la majorité UP/UNAM découvre soudainement les problèmes de la SBM alors que ses membres n'avaient, jusque-là, pas de mots assez durs envers ceux qui se battent depuis des décennies, notamment par la voix syndicale, contre la politique erratique et systématiquement antisociale d'une direction autocratique.

Mais rassurez-vous, Monsieur le Ministre, en dépit de leurs rodomontades, M. CUCCHI et ses amis voteront le Budget comme un seul homme pour rappeler fièrement que la majorité est une et indivisible, ce dont nous avons eu la preuve très récemment !

Quant à l'équilibre général du Budget qui, aussi soudainement, a effrayé la majorité, le déficit est largement « optique », selon votre propre expression,

Monsieur le Ministre, j'irai même jusqu'à dire que ce Budget, comme les précédents, est en « trompe-l'œil ». Comment justifier en effet que dans un Etat dont le droit ne connaît pas la notion de patrimoine d'affectation – en d'autres termes, à chaque personne juridique correspond un et un seul patrimoine – les recettes et les dépenses du Fonds de Réserve Constitutionnel ne soient pas inscrites au Budget de l'Etat qui, pourtant, selon l'article 37 de la Constitution, « comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté » ? L'Etat, comme toutes les personnes juridiques, n'a qu'un patrimoine ; dans ce patrimoine, il y a le Fonds de Réserve Constitutionnel, à plus forte raison dans la mesure où ce dernier n'a pas la personnalité morale.

Le déficit en définitive ne résulte que d'un jeu d'écritures. Intégrons, comme elles devraient l'être, les recettes et les dépenses du Fonds de Réserve Constitutionnel dans le Budget et nous constaterons que ce dernier, loin d'être déficitaire, est excédentaire.

Quant à la vision de l'économie, Monsieur le Ministre, vous allez peut-être être surpris, mais nous ne sommes pas très éloignés. A PFM, nous avons une vision keynésienne de l'économie et nous sommes favorables à une intervention publique soutenue, de nature à renforcer l'activité et l'emploi du pays. Il ne sert à rien de thésauriser. Des produits du Fonds de Réserve Constitutionnel doivent être utilisés, dans des proportions raisonnables cela va sans dire, pour dynamiser l'économie.

Il ne tient donc qu'au Gouvernement de changer sa méthode de travail avec le Parlement, ce qui évitera les comédies indignes comme celle de la fausse colère de la majorité, pour que les Budgets soient enfin votés sur une base solide, tangible, et donc contractuelle.

M. le Président.- Nous continuons, à moins que Monsieur le Ministre désire réagir à ce stade ? Non, alors nous continuons le tour de parole.

Qui souhaite encore s'exprimer ? Madame BOCCONE-PAGÈS a la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président, mais avant de faire mon intervention, je voudrais juste rappeler à M. LICARI, que la SBM représente quand même 3.000 emplois dont des centaines de Nationaux et que cette société contribue pour 4 % aux recettes de l'Etat, sans compter les retombées économiques pour la Principauté de Monaco.

Donc, si ce n'est pas un sujet important, je me demande quel sujet le serait.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je n'ai pas dit ça, Madame BOCCONE-PAGÈS, ne déformez pas mes propos.

M. le Président.- Monsieur LICARI, s'il vous plaît, respectez le règlement, n'interrompez pas votre Collègue.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur LICARI, alors je vous prie de ne pas m'interrompre. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Non, non moi je n'interromps pas les gens, sauf lorsqu'on déforme mes propos, c'est tout...

M. le Président.- Monsieur LICARI, souvent de nombreux élus ne sont pas d'accord avec ce que vous dites et ils vous laissent vous exprimer jusqu'au bout. Le Règlement intérieur de notre Assemblée est très clair, on ne peut pas interrompre un Conseiller National qui a la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Moi, je ne déforme les propos de personne, Monsieur le Président.

M. le Président.- Laissez les autres Conseillers Nationaux s'exprimer, redemandez-moi ensuite la parole, je vous la redonnerai bien volontiers, mais pour le moment la parole est à Madame BOCCONE-PAGÈS et elle termine sans être interrompue, conformément au Règlement intérieur de notre Assemblée.

M. Jean-Pierre LICARI.- Eh bien, je vous la redemanderai.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Donc pour en revenir à la Commission de l'Education et de la Jeunesse, de nombreux points seront à débattre au cours de ces séances publiques afin de trouver une solution raisonnable à chaque problème.

Parlons plus précisément :

- des classes d'AIS,
- de l'aide apportée aux enseignants pour passer leurs diplômes d'enseignement,
- des dérogations scolaires,
- des infirmières scolaires,
- de la Cachette, Monsieur le Ministre, vous en avez parlé dans votre rapport, et du Complexe de Loisirs pour les Jeunes.

Toutefois, je me réjouis Monsieur le Ministre, de la mesure prise par le Gouvernement au niveau des aides-maternelles, et effectivement, nous avons reçu aujourd'hui un courrier de vos Services et si, vous me le permettez, je vais citer le paragraphe correspondant : « à compter du 1^{er} janvier 2007, les aides-maternelles recrutées antérieurement à la rentrée scolaire 2006/2007, bénéficieront d'un reclassement d'une classe dans leur échelle de rétribution, leur ancienneté étant conservée ». Monsieur le Ministre, vous vous rappelez certainement en ce qui concerne la majorité UpM, lors de l'étude du Budget Primitif 2005, que celle-ci s'était fortement élevée contre des mesures injustes prises à l'encontre de ce personnel. Aujourd'hui, je vous remercie au nom de tout ce corps enseignant des aides-maternelles du geste que vous venez de faire.

En conséquence, le Gouvernement doit entendre et apprécier les demandes légitimes des élus. La majorité UpM, déterminée dans ses choix et ses engagements, ne peut se contenter de paroles. Des actes concrets. C'est ce que nous attendons à ce stade de notre mandat. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS. Qui souhaite à présent prendre la parole ?

Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une ritournelle qui s'appelle le Juste Milieu.

C'est d'actualité. Comme vous le savez une équipe de foot, c'est onze joueurs, je vais donc vous citer onze noms, excusez-moi de sauter les prénoms, ce n'est pas un manque de respect mais pour plus de rapidité dans mes propos, de toute façon, je reviendrai après sur les titres.

Donc onze joueurs, par ordre alphabétique : MM. BADIA, BIANCHERI, CALCAGNO, DESLANDES, FISSORE, IMPERTI, LECLERCQ, MASSERON, PROUST, RAVERA, TONELLI.

Le Capitaine, longtemps sélectionné par la France, le plus expérimenté Son Excellence Monsieur PROUST.

Dans les buts : l'omniprésent dans tous les coins de la cage, au Ministère d'Etat, aux Travaux Publics, aux Finances, Monsieur TONELLI.

En défense : bien sûr, nos Ministres de la Défense, Messieurs DESLANDES et MASSERON.

Milieux défensifs : les diplomates, Messieurs LECLERCQ, IMPERTI et FISSORE.

Milieux constructeurs : les organisateurs, Messieurs BADIA et CALCAGNO.

Enfin, en attaque : les deux renards des surfaces, Messieurs BIANCHERI et RAVERA.

Ils sont tous là, il n'y en a pas plus, pas moins depuis quatre ans et heureusement que l'on parle foot car formés depuis peu en équipe de six, c'est plutôt pour du volley-ball et on aurait donc déjà deux équipes qui ont pris la balle en vol alors qu'aucun n'était en jeu au coup d'envoi..... et le ballon qui s'échappe, heureusement qu'il n'est pas ovale, on ne saurait pas où vont les rebonds....

En face, ils sont vingt-quatre... une équipe difficile qui ne connaît pas le fair play, qui n'a pas de contrat professionnel, mais ne me faites pas dire que ce sont des amateurs et qu'ils ne jouent certainement pas en équipe, malgré ses individualités et ses leaders de valeur.

Elle applique la tactique du juste milieu.

Le juste milieu, est-ce à dire que seul le milieu est juste et que les côtés sont injustes ?

Dans les grands pays voisins, il y a une Droite et une Gauche, le milieu appartient à la Droite ou à la Gauche, à l'Opposition ou à la Majorité, selon l'alternance du pouvoir, selon que la Droite est au pouvoir ou que la Gauche est au pouvoir, c'est d'ailleurs le milieu qui fait pencher dans les élections à droite ou à gauche.

Chez nous, le Milieu occupe tout, peut-être en raison de sa taille, dans notre pays, il n'y a pas de Gauche ni de Droite, cette notion politique est remplacée par un Milieu avec des extrêmes sur les deux côtés et ce serait les extrêmes qui font pencher le milieu. Ça alors vous rêvez !!!

Donc ici, s'il n'y a qu'un Milieu, qu'est-ce que l'on doit être juste puisque c'est le juste Milieu ! Mais c'est là qu'interviennent les extrêmes, car si les extrêmes se réunissent, alors on revient à une majorité et une opposition donc peut-être à une Droite et une Gauche, et alors là on n'est plus juste du tout puisque ça n'existe pas chez nous... comment les extrêmes peuvent-elles s'entendre, se réunir... l'amour et la haine seraient-ils donc si proches ?

Ainsi, si le Milieu est juste, les bords ne le sont pas et donc si le Milieu n'existait pas, où irions-nous puisque les bords..... seraient injustes ?

J'ai compris, et ce n'est pas une farce, c'est comme un gros ravioli auquel on aurait enlevé la farce et on aurait plus que les bords en dentelle, mais ce qu'il y a de meilleur dans le ravioli, c'est la farce et c'est avec ça que l'on se nourrit, la dentelle... c'est décoratif... j'en déduis que c'est.... juste.... le Milieu qu'il faut garder et tant pis pour les bords.

Pour conclure, donc si notre équipe de foot n'a pas de bons résultats cette saison, l'équipe de la majorité UpM, elle, a un bilan remarquable sur cette législature grâce au juste Milieu.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI. Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent intervenir avant que nous passions à l'examen du Budget ?

Monsieur PALMARO demande la parole.

M. Vincent PALMARO.- Mon intervention sera peut-être perçue par quelques-uns comme en décalage, mais à la réflexion, je ne le crois pas, nous sommes en session budgétaire et nous parlons des Budgets.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs du Gouvernement, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

En essayant de rester dans le cadre du temps qui nous est imparti, je vais aborder le sujet des délais mis par le Conseil National pour assurer la seule information officielle des Monégasques, c'est-à-dire la publication au Journal Officiel des débats publics du Conseil National. C'est un sujet qui intéresse le Budget, l'information des Monégasques concernant le Budget me paraît principale et très importante.

Les délais de publication de ces débats atteignent aujourd'hui deux ans. En effet, j'ai sous les yeux le Journal Officiel du 20 octobre 2006 reçu ce week-end. Il comporte 150 pages et relate 1/3 des débats de décembre 2004 du Budget Primitif de l'époque.

Ceci me conduit à estimer rapidement le nombre de pages consacrées tous les ans aux débats du Budget Rectificatif et du Budget Primitif, à environ 800 pages du Journal Officiel.

Le retard de deux ans équivaut donc à environ 1.600 pages.

Je dois reconnaître que le Président du Conseil National a mis près de deux ans pour transmettre aux Monégasques la seule information officielle concernant les débats budgétaires.

Dans ces conditions, ces informations sur 2004 n'ont plus ou très peu d'intérêt pour les Monégasques, ce n'est pas la peine de faire la démonstration au moment où l'actualité concerne le Budget Rectificatif 2006 et le Budget Primitif 2007.

Il me semble me souvenir que l'une des préoccupations de l'UpM lors de la dernière campagne électorale était l'information et la transparence ! L'information est on ne peut plus lente, c'est le moins

qu'on puisse dire ! Quant à la transparence, le sujet a déjà très largement, pas complètement mais largement, été débattu récemment !

Le Président confisque l'information officielle aux Monégasques.

Cette situation n'est pas due à son inexpérience puisqu'il totalisera dans un an près de vingt ans d'expérience en politique, dont quinze ans de Conseil National. Ce retard n'est pas dû à un manque d'effectif, car le Président dispose de douze à treize personnes capables, toutes, de traiter ce type de travaux.

Par ailleurs, les transmissions télévisées et Internet en direct sont intéressantes, il faut le reconnaître mais manifestement très insuffisantes s'il n'y a pas d'écrit après les débats (les écrits restent, les paroles s'envolent).

En 1993, l'opposition, à laquelle, on m'a dit, il faut que je sois très clair, on m'a dit qu'en 1993, l'opposition à laquelle le Président appartenait (eh oui ! les temps changent) avait réclamé trois mois de délais de publication des débats au lieu de six à huit mois et le Conseil National s'était efforcé de limiter ces délais à trois ou quatre mois, avec un effectif inférieur à celui d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, il faut attendre deux ans.

Au sujet d'Internet – là c'est une question d'actualité je crois – pourquoi la Séance Publique du 10 octobre 2006 n'a-t-elle pas été retransmise les 11 et 12 octobre en boucle, sur le site du Conseil National ? Et ceci, il faut le dire, est en totale contradiction avec la méthode de diffusion qui a toujours été utilisée depuis 2003.

Par ailleurs, il me faut souligner que les journalistes étaient exclus de la dernière Assemblée Générale Ordinaire de l'UP du 12 octobre 2006. Cela n'est pas une très grande marque de transparence.

Oserais-je dire que ce sont des manipulations d'un Président qui, néanmoins, se déclare démocrate et a exigé en 2003, il faut le reconnaître, la diffusion sur la télé locale et Internet pour que les Monégasques soient totalement informés. Mon constat, c'est que le Président retient, censure, confisque l'information aux Monégasques et aux Résidents, je parle de l'information officielle.

Alors, je demande solennellement au Président de faire parvenir, dans les plus brefs délais, à tous les élus qui le demandent (pour ma part, c'est une demande immédiate), toutes les bandes vidéo dans leur intégralité, enregistrées par la télé locale et Internet, de toutes les séances budgétaires publiques en 2003, 2004, 2005, 2006 et bien sûr à venir.

Je tiendrai les Monégasques au courant de l'évolution de la réponse du Président à ma demande.

Pour terminer je dirais, si vous décidez, Monsieur le Président, de répondre sur le champ à ces réflexions et affirmations, profitant de votre position de répartiteur de la parole en réunion ce qui vous permet à tort – je pense à tort – de prendre la parole à chaque intervention, notamment si elle vous dérange, et de la tenir parfois dix à vingt minutes ou plus, après avoir limité la parole aux élus à trois minutes, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, que cela n'a rien de démocratique.

Les Monégasques pourraient regarder les Parlements étrangers, et même voisins, et vérifier à la télévision, le mercredi et jeudi, que le Président du Parlement est très soucieux de ne pas intervenir dans les débats.

Monsieur le Président, laissez-moi vous dire que si vous continuez à vous octroyer la parole comme bon vous semble dans les débats, chaque fois que vous vous sentez concerné, c'est parfaitement inadmissible. Je pense au rapport A. SERIEYX et aux autres rapports dont l'affaire n'est pas close.

Aussi désormais, je me réserverai le droit d'intervenir dans cette enceinte et ailleurs, aussi souvent et aussi longuement que je le jugerai utile, pour rétablir une vérité que, Monsieur le Président, j'ai l'impression que vous occultez trop souvent et trop facilement.

M. le Président. - Il y a trois Collègues qui veulent réagir à ces nouvelles attaques personnelles, mais je dois d'abord vous donner des informations objectives, Monsieur PALMARO, car les 24 Conseillers Nationaux, moi comme les 23 autres, ont le droit de s'exprimer lorsqu'ils le souhaitent et je n'ai jamais pour ma part refusé la parole à aucun d'entre eux.

Vous avez parlé de trois moyens de diffusion des débats, Internet, Télévision et Journal Officiel, et je voudrais d'ailleurs donner de bonnes nouvelles à tous mes Collègues et pas seulement à vous, ce soir. Premièrement, tous nos débats sont intégralement diffusés sur Internet à l'initiative de notre majorité et seulement depuis le début de cette législature en 2003 et tous nos débats, y compris celui du 10 octobre, bien évidemment, ont été diffusés sur Internet. Votre remarque à ce sujet est donc erronée.

Deuxièmement la télévision, pour la première fois, est entrée dans cette Assemblée par la volonté de cette majorité qui a voté une proposition de résolution en ce sens dès les premiers mois de la législature. Jamais avant 2003, la télévision n'avait filmé quelque extrait que ce soit des débats du Conseil National. Vous savez désormais qu'il est acquis – c'était le cas ce soir – que le début et la fin de tous les débats budgétaires, qu'ils soient Rectificatifs ou Primitifs, sont diffusés sur le canal local.

Ce sont ces extraits qui sont diffusés en boucle, à la télévision, et non pas comme vous l'avez dit à tort, Monsieur PALMARO, sur internet.

Pour revenir à l'essentiel de votre intervention qui porte sur le Journal Officiel, il y a eu un retard beaucoup trop grand dans la publication des séances publiques, c'est une évidence. Il est expliqué, bien sûr, par un certain nombre de raisons objectives que je vous rappellerai à nouveau mais je vais surtout vous rassurer pour vous dire que d'ici quelques mois, nous serons complètement à jour. Cependant, je vous rappelle, pour l'information de ceux qui nous écoutent, qu'au début de cette législature, nous avons augmenté d'un tiers le nombre de Commissions du Conseil National, deux de plus sur six au départ ; nous avons également un tiers d'élus en plus, vingt-quatre élus au lieu de dix-huit, c'était le résultat de la loi électorale ; nous avons aussi acquis de nouvelles prérogatives institutionnelles depuis 2002, pensez à l'initiative des lois renforcée, pensez au droit d'amendement ou à la ratification de certains traités. Nous avons, depuis, adhéré au Conseil de l'Europe, ce qui implique un travail supplémentaire important. Tout ceci pour vous dire que notre secrétariat, vue cette ampleur nouvelle du travail parlementaire, a été débordé dans les premiers mois et on peut le dire, jusqu'à ce que nous obtenions du Gouvernement les moyens suffisants pour renforcer le secrétariat du Conseil National. Mais il ne vous aura pas échappé, vous qui êtes un observateur avisé de la vie politique, Monsieur PALMARO, et qui lisez très attentivement le Journal Officiel tous les vendredis, que depuis de nombreux mois, chaque semaine est publiée une séance publique au Journal Officiel.

J'ai donc deux bonnes nouvelles à vous annoncer ce soir : la première, c'est que nous passerons dans deux semaines à l'année 2005, puisque ce vendredi, nous publions la dernière séance du Budget Primitif 2005 et à partir de la semaine d'après, nous serons donc aux séances de 2005 ; mais surtout, au rythme actuel, c'est-à-dire une parution hebdomadaire, on ne peut pas faire plus, les séances publiques de notre Assemblée seront donc toutes publiées d'ici la fin du printemps 2007, si on compte le nombre de séances à paraître et les semaines qui s'écouleront ; donc d'ici là, nous arriverons à cette situation que nous voulons tous et qui est la meilleure, c'est-à-dire une publication dans un délai maximum de trois mois qui suit les séances publiques.

Je passe à présent la parole à trois Conseillers Nationaux qui l'ont demandée. M. GARDETTO, Mme FAUTRIER et M. SPILLOTIS-SAQUET.

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir à ce stade du débat, mais je commence à en avoir assez d'entendre des attaques personnelles, des vociférations de la part de certains, des mâchouillements parfois incompréhensibles de la part d'autres qui n'ont d'autre but que de s'en prendre à la personne de Stéphane VALERI, de manière qui n'honore absolument pas ceux qui les profèrent. Je trouve ça médiocre, je trouve ça minable.

La vérité, Messieurs de l'opposition, c'est que vous n'avez rien à proposer. Vos propos sont vides, vous n'avez rien à dire, vous ne savez que dénigrer, vous n'avez rien à offrir aux Monégasques et vous crachez votre venin. Alors, les Monégasques ne sont pas dupes, ils apprécieront ce qui a été fait par cette majorité UpM, ils apprécieront ce qui a été fait au niveau du logement, au niveau de la nationalité, au niveau du droit des femmes, au niveau des bourses d'études, au niveau de la liberté de la presse et, Messieurs, tout cela vous ne pouvez pas le nier. Alors arrêtez et soyez constructifs au lieu d'être négatifs pour le pays.

M. le Président.- La parole est à présent à Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur PALMARO, vous avez déclaré que votre propos allait être un tout petit peu en décalage. Très honnêtement, cela ne nous étonne guère parce que vous êtes en train de reprocher des choses que vous-même n'avez pas su tenir et ce, malgré les règles internes que nous nous sommes fixées.

Je prends à témoin le Secrétariat Général, nous avons eu à cause de vos non-réponses, plus d'un an de retard sur les procès-verbaux des Commissions Plénières d'Etude et de toutes les Commissions auxquelles vous participez.

Donc, Monsieur PALMARO, balayez devant votre porte avant de critiquer les autres.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à ajouter, Monsieur PALMARO, que si notre Président, Stéphane VALERI, n'avait pas eu depuis trois ans et demi à répondre dans les médias aux attaques de gens comme vous et de l'opposition, il aurait eu certainement plus de temps pour finaliser et faire publier au Journal Officiel les séances publiques du Conseil National.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous rappelle, selon l'article 52 de notre Règlement intérieur, que toute attaque personnelle et toute manifestation troublant l'ordre sont interdites dans cette enceinte. Je souhaiterais donc que l'on retrouve la sérénité et le respect de chacun, qui conviennent aux élus des Monégasques. Je crois que l'on avait terminé sur la discussion générale, si c'est le cas, nous allons commencer à étudier les chapitres du Budget. Passons donc à des choses concrètes et utiles au pays et à ses habitants.

Nous commençons par les recettes.

(M. PALMARO interrompt le Président).

Ecoutez Monsieur PALMARO, s'il s'agit de sujets relatifs au Journal Officiel, vous vous êtes déjà exprimé et vous avez d'ailleurs des lignes budgétaires qui permettent d'intervenir à nouveau sur chaque sujet et qui sont mieux adaptées pour le faire. Je vous redonne par tolérance une dernière fois la parole, rapidement s'il vous plaît, car je crois que nous avons tous beaucoup de travail à faire, constructif, et que les polémiques, et surtout les attaques personnelles, sont stériles.

M. Vincent PALMARO.- J'ai parlé d'Internet et j'ai dit que la retransmission sur le site n'avait pas eu lieu en boucle, les deuxième et troisième jours, à moins que je ne me trompe.

M. le Président.- Vous vous trompez Monsieur PALMARO, je l'ai fait vérifier par le Secrétariat Général, sur le site Internet sont diffusés en direct et en intégralité toutes les séances publiques...

M. Vincent PALMARO.- Je parle du 10 octobre.

M. le Président.- Celle du 10 octobre a été diffusée, comme les autres, en intégralité et en direct sur le site du Conseil, vos informations sont erronées.

M. Vincent PALMARO.- L'habitude qu'il y avait – est-ce que c'est ça qui s'est passé ? – l'habitude qu'il y avait, c'est la retransmission en direct, comme vous venez de le dire et le lendemain sur le site en boucle, il y avait cette retransmission qui passait.

M. le Président.- Vous confondez le Canal local de la télé et le site Internet du Conseil National. Pour le site Internet, il y a une retransmission en direct et en intégralité. Ainsi, depuis la première minute à 17 heures, jusqu'à 24 heures ce soir, vous êtes en direct sur Internet,

les internautes vous regardent en ce moment Monsieur PALMARO. Le canal local lui, diffuse des extraits mais par contre, il les rediffuse toutes les heures, si la durée le permet, ou toutes les deux heures, si nos débats sont plus longs. Vous pensez à des diffusions en boucle sur la télévision et vous les confondez avec notre site internet.

M. Vincent PALMARO.- Non, je ne pense pas à la télévision, mais s'il y a un protocole qui détermine les retransmissions sur Internet, je m'incline, c'est ça, je m'incline mais je ne le connais pas.

M. le Président.- C'est en direct et en intégralité, la totalité des débats est diffusée sur Internet. Voilà la règle. Elle est simple à comprendre.

M. Vincent PALMARO.- Vous dites que sur le Journal Officiel, nous sommes en retard, effectivement, et vous dites qu'en ce moment, il y a un effort important qui vous permet de sortir, quasiment, un procès-verbal toutes les semaines. Sachez que pour les élus, en tout les cas en ce qui me concerne, c'est une charge de travail qui me bloque, lorsqu'on doit corriger les procès-verbaux avec un rythme de sortie toutes les semaines, j'ai donné des ordres de grandeur du nombre de pages.

M. le Président.- Mais vous avez en main les projets de procès-verbaux depuis de nombreux mois !

M. Vincent PALMARO.- ...alors, cela explique dans certains cas pourquoi, certaines Commissions des Finances, mais ce serait intéressant de voir... De toute façon, je sais que pour les Commissions, les procès-verbaux au bout de quinze jours normalement – c'est ce que l'on m'a dit – sont passés directement à l'imprimé. Alors je ne comprends pas pourquoi je bloque pendant un an, c'est tout nouveau ça ! Mais on verra. Je ne parlerai pas de M. GARDETTO, ses attaques sont véhémentes, mais bon...

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est à se demander qui profère des attaques, Monsieur le Président !!!

M. Vincent PALMARO.- ... c'était préparé, mais vous avez tout à fait le droit. Moi je ne vous ai pas interrompu, mais je considère ça comme vraiment très secondaire.

M. le Président.- Nous sommes bien d'accord ! Nous passons donc enfin au premier chapitre, en commençant par les Recettes du Budget.

Nous allons donner la parole à Madame la Chargée de Mission, pour la lecture de ce premier chapitre des Recettes.

La Chargée de Mission.-**RECETTES****CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT***A. DOMAINE IMMOBILIER*

011.100 – DOMAINE IMMOBILIER	+	76.000
011.200 – PARKINGS PUBLICS	+	502.100
011.800 – F.R.C. V.F.A. LES AGAVES	+	<u>1.210.000</u>
	+	1.788.100

B. MONOPOLES

1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS.....	+	800.000
021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES	+	<u>600.000</u>
	+	1.400.000

2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M	+	1.200.000
-----------------------	---	-----------

C. DOMAINE FINANCIER

041.100 – DOMAINE FINANCIER	+	6.834.100
	+	<u>11.222.200</u>

M. le Président.- Avant de passer au vote, y a-t-il des interventions ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Nous sommes sur le chapitre 1, Monsieur le Président, les Recettes.

M. le Président.- Chapitre 1 des Recettes, c'est un très grand chapitre, vous avez des sous-chapitres, Domaine Immobilier, Monopoles, Domaine Financier.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Tout à fait, alors, je risque d'intervenir à plusieurs reprises. J'ai bien noté que chaque intervention ne doit pas dépasser trois minutes. J'ai surtout des choses à dire sur Monaco Télécom, Monsieur le Président, alors je ne sais pas si des collègues veulent intervenir avant ?

M. le Président.- Nous vous écoutons sur Monaco Télécom, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Alors, en parlant de Monaco Télécom, j'ai remarqué que les résultats nets de l'exercice 2005/2006 étaient de 19 M€ alors qu'ils étaient de 26 M€ pour l'exercice

précédent 2004/2005. Ceci n'a néanmoins pas empêché la société de verser 25 M€ de dividendes, 25 M€ qui sont partis à Londres auprès de la société mère Cable and Wireless, cela correspond à 130 % des bénéfices alors que l'année passée, on a transféré des dividendes qui correspondaient à 70 ou 80 % bien que les résultats aient été meilleurs.

Je m'interroge pour comprendre pourquoi on verse aujourd'hui plus de bénéfices qu'on en a effectivement réalisés. Je suppose donc qu'on a ponctionné les réserves et cela m'interpelle parce que j'ai l'impression qu'on vide les caisses de la société pour transférer des capitaux en Angleterre. On peut s'interroger vraiment sur la situation financière de cette société et surtout sur la gestion de cette société, parce que, d'un autre côté, il n'y a aucun marché international qui a été signé et on sait que l'international représente 60 % du chiffre d'affaires et pratiquement la même proportion du bénéfice de la société Monaco Télécom. A l'époque, le Conseiller pour les Finances, M. BIANCHERI nous avait annoncé que de nombreux marchés étaient en perspective, notamment en Afrique du Nord. A ce jour zéro, double zéro, Monsieur le Président. Alors, je voudrais savoir ce que l'on fait en ce qui concerne la stratégie de Monaco Télécom : a-t-on seulement une stratégie pour développer cette société ? A-t-on seulement mis en place un système de veille des marchés internationaux, ou que sais-je... ? Parce qu'aujourd'hui, on ne voit rien venir, il y a une nouvelle équipe dirigeante qui est en

place depuis juillet 2006, qui se concentre sur le marché local sans pour autant nécessairement améliorer les prix puisqu'on sait que Monaco Télécom reste non compétitif par rapport aux prestataires des pays voisins qui fonctionnent mieux et avec un tarif inférieur. Je m'interroge donc vraiment sur ce qui se passe à Monaco Télécom. C'est très inquiétant parce qu'il y a un certain nombre de personnels qui ont démissionné, compte tenu de la pression mise sur eux par la hiérarchie et compte tenu aussi des niveaux des salaires, parce que les Anglais qui sont détachés par Cable à Monaco gagnent trois fois plus et que les locaux, eux, eh bien, on les presse et ils n'ont d'autre solution que de partir.

J'en appelle au Gouvernement, Monsieur le Président, pour qu'il sorte un peu de son inertie et qu'il joue son rôle d'actionnaire essentiel dans cette société et aussi qu'il prenne ses responsabilités dans un secteur qui est stratégique pour Monaco : les télécommunications. Donc, le Gouvernement a un rôle à jouer dans ce domaine, qu'il ne joue pas actuellement ; il faut préserver cette société, il faut la dynamiser et il faut que le Gouvernement joue son rôle à plein.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur Monaco Télécom, avant qu'on écoute la réponse du Gouvernement ?

S'il n'y en a pas, nous écoutons le Gouvernement, mais nous ne reviendrons plus sur cette ligne, sinon nous n'arriverons pas à avancer.

Je dois dire aussi qu'il n'y a pas de ligne rectificative sur ce thème. Donc, si j'appliquais strictement la procédure, le débat sur Monaco Télécom devrait avoir lieu au Budget Primitif, lorsqu'il y a une inscription budgétaire.

Je vous ai donné volontiers un joker ce soir, Monsieur GARDETTO, mais pour la suite, n'intervenez que s'il y a des crédits rectificatifs. Vous aurez bien sûr dans quelques semaines, pour tout le reste, l'occasion de faire vos interventions au Budget Primitif où là, toutes les lignes par définition sont inscrites.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je suis d'accord, Monsieur le Président, mais je suis quand même inquiet de la situation. Combien de temps dois-je attendre pour faire part de mon inquiétude ? Parce que si je dois attendre plusieurs mois, la situation risque de se dégrader, donc comprenez pourquoi je souhaite faire mon intervention aujourd'hui.

M. le Président.- Voilà, c'est fait. On écoute donc le Gouvernement.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Monsieur le Président, je vais commencer par prendre la défense de M. GARDETTO, pour dire qu'en fait, dans le domaine financier, une bonne partie des modifications proviennent de Monaco Télécom, donc il est en droit ce soir de parler de Monaco Télécom. Voilà ce que je voulais d'abord dire.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, mieux que ma tolérance, l'absolution du Conseiller pour les Finances et l'Economie légitime d'autant plus votre question !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Cela dit, Maître, et plus sérieusement, c'est un sujet particulièrement délicat et je crois qu'il ne serait pas de bonne politique que de débattre en public de cette question pour laquelle une question avait été posée au Budget Rectificatif, des réponses apportées et lors des séances privées, on n'a pas eu d'autres remarques, d'autres questions sur ce sujet.

Je vous propose de vous adresser une note qui reprendra effectivement la situation actuelle financière de Monaco Télécom. Tout en disant que c'est bien la situation de trésorerie qui a permis de faire cette distribution de dividende à 130 % des résultats et cette situation de trésorerie permet toujours à l'heure actuelle de faire face aux engagements et aux projets que Monaco Télécom est en train de suivre et sur lesquels il espère aboutir assez rapidement.

Dans ce contexte, parler de l'inertie du Gouvernement me paraît excessif, parce que, bien évidemment, le Gouvernement suit de manière précise l'évolution de l'activité de la société. J'ai des réunions régulières avec le Président et on ne peut pas nous taxer de ne pas nous intéresser à ce qui se passe au sein de Monaco Télécom.

Encore une fois, je vous adresserai une note qui reprendra l'ensemble de la situation exacte de Monaco Télécom, aujourd'hui.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement ajouter qu'il ne faut pas oublier, un plan de rattrapage en termes d'équipement, qui en avait grand besoin d'ailleurs parce que nous avons pris du retard, est en cours de réalisation et que des progrès très importants et qui servent la population et les intérêts économiques de Monaco sont en cours. Mais je ne suis pas là pour faire la défense sur la question précise que vous avez posée, vous aurez une

réponse écrite, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Conseiller National.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Les écrits restent et les paroles s'envolent, Monsieur le Ministre d'Etat, mais j'aurais bien aimé aussi avoir quelques éléments verbaux, pour en faire profiter l'Assemblée et le public.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que moi, je comprends l'inquiétude de Jean-Charles GARDETTO et je comprends aussi l'inquiétude du public qui n'a peut être pas accès à tous les documents que nous allons avoir. Il faut se souvenir que, lors du rachat, il y avait quand même eu des doutes émis par cette Assemblée, à cause de la réputation qu'avait le repreneur anglais de « saigner » les entreprises qu'il reprenait. On avait quand même émis de sérieuses réserves, ces doutes se retrouvaient chez les employés de Monaco Télécom et l'encadrement de Monaco Télécom.

Là, aujourd'hui, effectivement on se retrouve avec une opération financière qui semble aller dans le sens de la réputation qu'avait le repreneur anglais. Donc, il faut comprendre que certains élus, ainsi que d'autres personnes à Monaco puissent s'inquiéter de cet état de fait.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je ne peux pas laisser dire des choses comme ça sur Monaco Télécom. Il n'y a pas de dossier secret ou de choses que l'on veut cacher, mais on est devant une société donc l'actionnaire est une société cotée en bourse ; je crois que l'on ne peut pas dire n'importe quoi et continuer sur cette verve-là. Alors, si vous voulez des précisions sur la trésorerie du groupe Monaco Télécom, au 31 mars 2006, elle était avec une disponibilité de 100 M€ en banque. Elle avait donc largement de quoi procéder à ce qui a été fait tout en conservant pour les besoins de la société tant en fond de roulement pour les renégociations des contrats internationaux, que pour le financement des immobilisations ou les marchés à venir. Elle restera certainement positive, donc la gestion qui est faite de la société est loin d'être aberrante ou avec un objectif qui a été celui qui a été énoncé précédemment.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, pour une dernière intervention sur ce sujet.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, simplement, mon inquiétude est aussi motivée par le fait qu'on n'a pas trop de perspectives de développement ; les marchés internationaux, sur lesquels se repose Monaco Télécom actuellement, c'est l'Afghanistan et le Kosovo. Qu'y a-t-il de nouveau ? Il y a un an de cela, votre prédécesseur, Monsieur le Conseiller, nous annonçait monts et merveilles avec des marchés et des licences en Afrique du Nord, il n'en est rien. Je sais que la société était très sollicitée à l'époque où elle avait eu le Kosovo, l'Afghanistan. Depuis que Cable est rentré dans le capital, Monaco Télécom a reçu l'instruction de répondre non à tout parce que Londres dirige Monaco. Et depuis cette période-là, nous répondons non à tout ; donc, à force de dire non, nous ne sommes plus sollicités. Non seulement, il n'y a pas de veille sur les marchés internationaux, mais nous ne sommes plus sollicités !

Alors où sont les perspectives du développement international qui, je le rappelle, est essentiel dans le chiffre d'affaires et les bénéfices de Monaco Télécom ? Où sont les perspectives du développement pour le futur de Monaco Télécom sur les marchés internationaux ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Bien. Ecoutez, je suis désolé de dire que tout ce que vous venez de dire est complètement faux...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais vous avez peut-être des informations à me donner, Monsieur le Conseiller ?

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, écoutons Monsieur le Conseiller, s'il vous plaît... appliquons notre Règlement intérieur. La parole est à Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- La société a conservé une disponibilité mobilisable considérable et il y a plusieurs opérations qui sont en voie d'être menées à leur terme. Alors, bien évidemment aujourd'hui, je ne peux pas vous annoncer avec grande éloquence le fait qu'un marché a été signé avec tel ou tel pays. Mais je peux vous assurer que j'ai connaissance d'au moins trois projets dont une bonne partie devrait aboutir prochainement et qui permettront d'utiliser ces disponibilités que la société garde précieusement en réserve pour faire face à cette mobilisation de financement.

M. le Président.- On reprendra, bien sûr, ce débat dans quelques semaines, dès l'examen du Budget Primitif 2007, débat important.

Sur cet important chapitre des recettes, est-ce qu'il y a d'autres lignes qui suscitent des questions ou des interventions ?

Tout d'abord Madame BOCCONE-PAGÈS et ensuite M. BORDERO.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Président, il s'agit de la SBM, si vous me le permettez.

M. le Président.- Oui, nous y sommes, c'est bien là.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Alors je vais reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que le Conseil National a le devoir de se préoccuper de l'avenir de la SBM, premier employeur de la Principauté avec plus de 3.000 emplois dont des centaines de nationaux.

D'autant plus que cette société contribue pour 4 % aux recettes de l'Etat et génère des retombées économiques importantes pour Monaco.

Cela fait plus de trois ans que nous demandons des actes au Gouvernement et rien n'est fait.

L'Etat, actionnaire majoritaire, doit s'impliquer dans la gestion stratégique de la société. Lors des séances privées, au vu de notre vif mécontentement, Monsieur le Ministre, vous nous avez annoncé une réunion, en novembre, avec M. Jean-Luc BIAMONTI, Président du Conseil d'Administration. Mais cette fois-ci le Conseil National attend des actes et non des paroles.

Je réfute les allégations écrites sur les différents journaux ou hebdomadaires visant à insinuer que tout va bien. Il est indispensable de se poser une question capitale : est-ce l'hôtellerie ou les jeux qui sont prépondérants ?

La situation du secteur des jeux de table est la plus inquiétante. La Direction la considère comme quantité négligeable par rapport à la gestion hôtelière. C'est complètement incohérent. Les jeux de table ont fait le prestige de la SBM. Le recul du pouvoir d'achat des employés liés à la diminution des pourboires des clients ne peut plus être accepté.

Le Conseil National préconise au moins trois mesures emblématiques.

- 1° - Nommer un professionnel des jeux à l'expérience internationale au sein du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.
- 2° - Créer des postes en nombre suffisant dans les services marketing et commercial afin de relancer l'activité des jeux de table. Elle permettra également d'augmenter le budget d'invitation des joueurs et de prospecter de nouveaux clients.

3° - Ouvrir une école de jeux au Sun Casino. Aujourd'hui les départs à la retraite ne sont pas remplacés et il faudrait embaucher entre 20 et 40 jeunes employés. Elle permettrait également à ceux qui travaillent déjà au sein de la SBM de bénéficier de promotions.

Sans parler d'un effort financier à réaliser sur les salaires les plus bas.

D'autre part, à quoi sert la Commission mixte de coopération avec la SBM au sein de laquelle aucune mesure significative et concrète n'est discutée ? Je regrette vivement que la création de la « Task Force » n'ait pas préalablement été évoquée au cours de ladite Commission. Pourquoi organiser des réunions durant lesquelles le Conseil National n'est pas écouté ?

Nous attendons des engagements du Gouvernement dans le cadre du Budget Rectificatif 2006 et des mesures lors du vote du Primitif 2007, à savoir avant la fin du mois de décembre.

La SBM est un dossier prioritaire, ce qui signifie que le Gouvernement doit donner des garanties. Nous avons fait preuve de patience. Le temps est venu de passer aux actes. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Nous écoutons à présent le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je n'ajouterai rien à ce qui a été dit par Mme BOCCONE-PAGÈS sur la situation générale ; moi je voudrais juste signaler le cas de certains membres du personnel, en général du personnel à salaire modeste, qui se trouvent dans des situations précaires de par la politique des ressources humaines de la SBM qui consiste à faire des contrats à durée déterminée qui se succèdent, ces contrats pouvant être de un an, quelques mois, voire quelques semaines. C'est vrai que ce personnel vit en permanence avec une épée de Damoclès sur la tête, d'autant plus que les salaires ne sont pas ceux des cadres, bien sûr, ils ne peuvent même pas emprunter auprès des banques puisque les banques demandent souvent des contrats à durée indéterminée ou tout au moins d'une certaine durée. Donc, je pense que pour l'image de Monaco, pour l'image de la société qui, par ailleurs, affiche chaque année des résultats resplendissants, il faudrait que cette situation cesse, parce que ce n'est vraiment digne ni de notre pays ni de cette société concessionnaire qui, rappelons-le, est propriété de l'Etat.

Alors, je sais que Monsieur le Ministre va sûrement répondre qu'il ne se mêle pas de la gestion au jour le jour et des contrats qui sont passés par la SBM, mais là, il s'agit vraiment d'une généralité qui affecte l'image de la société et de Monaco.

M. le Président.- Sur la SBM, on termine, et après on écouterait le Gouvernement.

Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis plus de trois ans que je siége dans cette enceinte, régulièrement à ce chapitre, j'interviens pour dire la même chose et comme presque rien n'avance, il me suffirait donc de relire mes interventions précédentes.

Mais rassurez-vous, je ne le ferai pas, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites et vont sûrement encore être répétées et que le rapport de la Commission des Finances est copieux sur ce sujet. Mais bien sûr, lors des débats sur le Budget Primitif 2007, je ne manquerai pas de m'exprimer plus largement car, probablement, d'ici deux mois, rien n'aura encore changé.

Néanmoins, je ferai quelques remarques sur le rapport et sa réponse.

Tout d'abord, dans votre réponse, Monsieur le Ministre, je note que vous évoquez le problème des relations humaines, ce qui me permet de constater que vous connaissez bien les problèmes de la SBM puisque ce point, très important pour moi, n'a pas été évoqué dans le rapport bien qu'il soit malheureusement toujours d'actualité. Vous dites : « outre la communication interne, la société s'attache à organiser des réunions comportant, en fonction des thèmes abordés, tout ou partie du personnel ». Certes la communication est importante mais quel intérêt voulez-vous que porte un salarié à cette communication lorsqu'il n'a jamais deux jours de congés consécutifs ou qu'on l'appelle à la maison, alors que c'est son jour de repos, lorsqu'il est en permanence sous l'épée de Damoclès d'un contrat à durée déterminée, ou dans bien d'autres cas qui, à mon sens, ne facilitent pas le bon développement de la société.

Au sujet du rapport, j'ai noté que trois points sont mis en avant.

Le 1^{er} point, « renforcement des moyens humains consacrés au marketing des jeux » est probablement le moyen le plus important pour développer le marketing.

Sur le 2^{ème} point, « augmentation conséquente des budgets d'invitations de la clientèle », même si je déplore une baisse de la clientèle des jeux de table, je ne me

prononcerai pas sur le montant du budget des invitations, car je n'ai aucun élément pour juger si les moyens sont conséquents ou non ou si ce sont sur d'autres facteurs qu'il faut agir. Le Rapporteur serait-il impliqué au quotidien dans la gestion du Casino pour avoir de telles informations ?

Sur le 3^{ème} point, « réouverture d'une école de jeux », des besoins existent et sont appelés à devenir plus importants pour autant que soit correctement développé le service marketing. Cette école permettrait autant d'augmenter l'offre d'emploi pour les Monégasques que de développer la société.

Ceci dit, je tiens à demander *solemnellement* au Gouvernement que pour la sélection à cette école, soit prise en compte la proposition que nous avons faite dans notre programme électoral. Je cite : « que soit supprimée la sélection drastique actuelle pour les candidats [...] effectuée *a priori*, avec des tests n'ayant aucun rapport avec le futur métier à exercer et qu'elle soit remplacée par une sélection effectuée en cours et à la fin de l'école par un collège de professionnels » et donc que ne soient pris en compte, pour la sélection des candidats à l'école, que des critères objectifs, notamment l'âge et la situation de famille du candidat.

Pour terminer mon intervention, puisque je viens d'évoquer le programme, je ne peux m'empêcher de rappeler, à ceux qui l'auraient oublié, le titre de notre programme électoral qui, au chapitre de la SBM, toujours à la même page, indiquait « *dépolitisons la SBM* ».

Monsieur le Ministre, en tant qu'actionnaire majoritaire, je vous demande de donner des consignes aux dirigeants de la SBM pour qu'ils n'acceptent plus de se plier aux *desiderata* extérieurs lorsqu'il s'agit de donner des avancements aux petits copains des uns ou d'empêcher l'avancement des copains des autres.

Pour ma part, je me bats depuis près de 30 ans contre ce que l'on appelle la politisation de la SBM, même si je suis moi-même un homme politique, je n'ai jamais confondu Politique avec un P majuscule et copinage ou magouille. J'ai d'ailleurs toujours été, sur ce point, considéré comme un utopiste, voire même un Don Quichotte, mais je continue à croire qu'il est possible de dépolitiser la SBM même si, jusqu'à ce jour, aucun parti politique majoritaire au Conseil National n'a été capable de rester neutre dans les divers avancements au sein de la SBM. Pourtant cette dépolitisation est plus que jamais indispensable au bon développement de l'entreprise.

Sachez qu'avec mes amis de PFM, même si nous restons les derniers, nous continuerons à défendre ce point du programme ainsi que tous les autres d'ailleurs.

Est-ce de l'utopie, l'avenir nous le dira ?

Pour toutes ces raisons et pour ne pas cautionner le fonctionnement actuel de la SBM, le groupe PFM s'abstiendra sur ce chapitre.

M. le Président.- Je vous ai laissé terminer, même si vous avez largement dépassé le temps imparti de 3 minutes, parce que vous étiez sur un sujet important et sensible et je ne voulais donc pas vous interrompre.

On continue donc le tour de parole. Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous savez que le moment est venu d'obtenir une commission tripartite élargie. Ceci est inscrit dans votre rapport. En ce qui me concerne et dans la mesure où vous ajoutez que le Gouvernement, tout en assumant son rôle d'actionnaire majoritaire, n'a pas vocation à gérer la société, je demande qu'une date soit fixée avant la fin des séances budgétaires. Au cours de ladite réunion et parce que cela tient à cœur à tous les intervenants, nous aborderons le problème de l'école des jeux. Je pense qu'en dialoguant avec les gestionnaires de la société, le Gouvernement en retirera tous les aspects positifs.

Il me paraît donc urgent de déterminer une date pour cette réunion avant la fin des débats budgétaires.

M. le Président.- Nous notons toutes les questions sur la SBM et M. le Ministre répondra après.

Madame POYARD-VATRICAN, c'est à vous.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais concentrer mon point sur deux aspects :

- En premier lieu, demander au Gouvernement de jouer son rôle de concessionnaire puisque la SBM est en concession et donc de s'intéresser au sort des personnels qui en font partie, plusieurs Conseillers ont développé ce point avant moi.
- En second lieu, demander à l'Etat de jouer son rôle d'actionnaire et donc de s'intéresser à la stratégie, au développement de l'entreprise.

J'ai lu dans vos propos, Monsieur le Ministre, qu'il n'était pas du rôle de l'Etat de s'impliquer dans la gestion. Mais il ne s'agit pas de s'impliquer dans la gestion au jour le jour, mais plutôt de définir les orientations stratégiques. C'est le rôle du Conseil d'Administration et des Administrateurs qui en font

partie et notamment des Administrateurs représentant l'Etat actionnaire majoritaire.

Je suis particulièrement étonnée de lire dans votre rapport que vous allez attendre la fin de son mandat pour changer un Administrateur d'Etat et le remplacer par un professionnel des jeux. Pour autant, cela ne vous a pas semblé si insurmontable lorsque, récemment, lors de la toute dernière Assemblée générale extraordinaire de la Chambre de Développement Economique, les Administrateurs ont été remplacés, les statuts modifiés et le Président en cours de mandat changé pour nommer, après un suspens absolument insoutenable, M. BIANCHERI. Ce que je vous demande, c'est que pour un sujet aussi important que la Société des Bains de Mer, on puisse changer un Administrateur en cours de mandat, c'est de votre responsabilité d'actionnaire majoritaire.

M. le Président.- On peut même en ajouter deux : parce que je me suis renseigné, vous en avez dix et vous pouvez aller jusqu'à douze, donc vous pouvez même nommer un nouvel Administrateur sans en changer aucun.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention ira un peu dans le sens de celle de Mme POYARD-VATRICAN, parce que je pense que malgré l'assurance et l'air jovial affiché par ses hauts dirigeants actuels, la Société des Bains de Mer ne va pas bien. Les résultats sont peut-être bons mais la pierre angulaire que constitue le secteur des jeux subit l'érosion des années.

Selon son humeur, le Gouvernement peut ou ne peut pas s'ingérer dans la gestion de cette société :

- Lorsqu'il s'agit de réaliser, dernièrement, une opération « coup de poing » pour conforter le Directeur Général, le Directeur des Jeux ou alors renverser l'ordre des nominations prévues, le Gouvernement et même d'autres personnes influentes entrent en jeu ;
- Par contre, lorsqu'il s'agit de faire des réponses écrites aux questions posées clairement par le rapport que nous a lu le Président de la Commission des Finances, le Gouvernement estime ne pas avoir à s'immiscer dans la gestion d'une société privée.

Depuis trois ans, je pense que nous avons été d'abord confiants puis vigilants, et enfin nous avons été, l'année dernière, conciliants. A la sortie, je trouve que nous avons été stupides.

Je m'en tiendrai personnellement aux questions posées par le Rapporteur dans son rapport et auxquelles

vous n'avez pas répondu clairement, pour déterminer mon vote au moment du prochain Budget Primitif.

M. le Président.- Bien. La parole est à présent à Monsieur le Ministre d'Etat, si bien sûr, il n'y a plus d'intervention. Sur la SBM, Monsieur le Rapporteur ? Nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je trouve que les réponses du Gouvernement à mon rapport ne sont pas satisfaisantes ; aussi et bien que je sache que nous sommes sur un chapitre des recettes et considérant évidemment que ce geste est symbolique, je demande à mes Collègues de ne pas voter le chapitre. Merci.

M. le Président.- Je crois qu'il est bon de réexpliquer pourquoi ce geste est symbolique, parce que, à nous élus cela semble évident, mais pour beaucoup, cela ne l'est pas.

Le Conseil National n'a pas le droit d'amendement budgétaire. Cela veut dire que s'il vote à la fin la loi de budget dans sa globalité, tous les chapitres qu'il a votés ou qu'il n'a pas votés de toute manière sont automatiquement approuvés. Donc, manifester son mécontentement sur un chapitre, si à la fin le Budget est voté, n'a pas de conséquence pour les crédits de ce chapitre, mais c'est un moyen pour le Conseil National d'exprimer un vif mécontentement et d'adresser un avertissement au Gouvernement.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais faire une réponse assez courte, parce que j'ai déjà évoqué dans ma réponse tout à l'heure à Monsieur le Rapporteur, le problème de la SBM.

Je voudrais répéter encore une fois parce que j'entends dire : « vous ne voulez pas vous impliquer dans la SBM », c'est faux, je m'inscris en faux contre cela, je considère que la SBM est un grand sujet et que l'actionnaire majoritaire qui est l'Etat doit s'impliquer. Simplement, comprenez bien ce que je veux dire, il ne faut pas tourner autour des mots : lorsque je refuse de m'impliquer dans la gestion, c'est que je refuse de faire des interventions pour Pierre, Paul ou Jacques que je ne connais pas, pour des promotions au sein de la SBM. Il faut être clair, ça c'est de la gestion et je ne m'en occuperai pas et, à mon avis, vous ne devez pas non plus vous en occuper. Ce n'est ni à moi, ni à vous, c'est à la SBM de s'en occuper.

Alors, soyons clairs, je suis obligé d'être aussi précis puisqu'on m'accuse de ne pas m'intéresser à la SBM.

Par contre, la stratégie, vous avez dit Madame BOCCONE-PAGÈS « la gestion stratégique », alors retirez gestion et disons stratégie. Alors là, la stratégie, je suis d'accord que pour l'actionnaire majoritaire, ce soit tout à fait essentiel, l'avenir de la SBM et en particulier des jeux au sein de la SBM, je l'ai dit tout à l'heure, c'est essentiel, alors croyez bien que l'actionnaire majoritaire, il s'implique !

Je le rappelle très brièvement parce que je ne vais pas reprendre ce que j'ai dit sur le sujet. L'actionnaire majoritaire, que doit-il faire ? Il doit donner des orientations à la Direction et ensuite il doit évaluer, constater si ses orientations ont été mises en œuvre ou pas, c'est ça la stratégie. Or, moi je vous dis que nous l'avons demandé et le travail et la réflexion sont en cours, à la SBM, d'agir dans trois directions. Premièrement, de définir une politique de marketing, avec un certain nombre d'emplois correspondants, comme d'ailleurs l'a souhaité votre Rapporteur tout à l'heure. Deuxièmement, nous avons demandé de définir une politique du devenir des jeux et, en liaison avec cela, évidemment les questions statutaires pour le personnel, parce que nous constatons bien que les habitudes changent dans les jeux et que donc le revenu actuel du personnel des jeux est en train de diminuer, simplement parce que les pourboires diminuent, parce que la masse brute dans les jeux diminue. Il faut donc réfléchir, le marketing est nécessaire mais il n'est pas suffisant, il faut aussi réfléchir à une réforme – et cela nous l'avons demandé – une réforme du statut, une réforme des jeux et du statut du personnel des jeux. Troisièmement, nous avons souhaité, nous avons demandé qu'il y ait une politique – alors là, c'est la SBM en dehors des jeux, la SBM dans son ensemble – qu'il y ait une politique des relations humaines plus développée, plus conforme à notre législation, plus de relations humaines. Voilà ce qu'a demandé l'actionnaire majoritaire. Cela correspond assez étroitement à ce que vous demandez. J'ajoute que pour la formation, on a demandé à ce que l'école s'intègre dans le dispositif.

La Direction a jugé bon, il y a juste quelques mois avant l'été, mais ça c'est son affaire, pour mettre en œuvre une telle réflexion et définir une politique, de nommer un groupe de trois cadres. C'est la Direction qui a décidé cela, c'est son affaire, c'est sa responsabilité, pour proposer dans ces domaines des politiques. J'ai demandé, je vous le redis, au Président de la société, M. BIAMONTI, de venir faire un rapport d'étape à la Commission Tripartite élargie, ça ne sera pas au Conseil National parce que les dirigeants de société ne viennent

pas directement plancher ici, c'est le Gouvernement qui le fait, mais ce sera au Ministère d'Etat mais j'ai dit qu'elle serait élargie pour permettre une plus large représentation des Conseillers Nationaux ce jour-là.

M. le Président.- Tous les élus devraient pouvoir y assister si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre. Je souhaiterais que tous les Conseillers Nationaux puissent participer à cette réunion.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, s'agissant de la date, eh bien écoutez ça va être fait, c'est quand vous voulez, c'est une question de secrétariat, mais bien évidemment avant la fin de cette semaine, la date en sera fixée. Moi, je situe ça vers la dernière semaine de novembre ou la première semaine de décembre, il faut que j'appelle le Président BIAMONTI pour voir ses disponibilités aussi et voir pour que le rapport d'étape puisse être terminé, et ce rapport d'étape portera sur l'état des réflexions sur ces trois sujets. Où en est la réflexion parce que je souhaite effectivement, et là nous ne sommes plus dans le discours, je souhaite effectivement que rapidement, il y ait une base qui soit définie, très claire et que s'engage ensuite à partir de cette base, sur laquelle tout le monde serait d'accord, que s'engage une négociation avec les représentants du personnel afin de définir une nouvelle politique d'avenir pour les jeux et pour le personnel des jeux. C'est très concret, je ne renvoie pas aux calendes, ce ne sont pas des groupes qui vont réfléchir en l'air. Je souhaite qu'il y ait une base sur laquelle on se mettra d'accord, je me suis déjà moi-même entretenu avec certains représentants des personnels, je crois qu'on peut trouver une base sur laquelle on sera d'accord, ensuite il faudra développer, négocier bien sûr, tout cela est très compliqué mais je pense que dans un calendrier déterminé, nous pourrions avoir des résultats pour l'avenir de la SBM.

C'est tout ce que j'ai à dire sur ce sujet, c'est pour moi un sujet très important et je pense que cette réunion sera très importante, je l'ai déjà dit au Président, et on va la fixer dès que vous voulez.

M. le Président.- Monsieur REY demande la parole.

M. Henry REY.- En ce qui nous concerne, nous attendons la réunion avec le Président de la Société des Bains de Mer pour nous prononcer sur le Budget Primitif 2007. En attendant, nous nous abstenons de voter ce chapitre I des Recettes.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS et ensuite Mme POYARD-VATRICAN.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Ministre, si vous le permettez : les séances privées du Budget Primitif ont lieu à partir de la mi-novembre et il serait bon que la réunion tripartite soit organisée avec le Président du Conseil d'Administration, avant le début de ces séances privées, puisque bien entendu nous allons parler de la SBM.

M. le Ministre d'Etat.- Non, Madame, je suis désolé c'est une question de calendrier, si on veut faire un rapport d'étape, il faut que le groupe de travail ait suffisamment avancé et il ne se réunit que depuis quelques mois. Donc, j'ai dit fin novembre, début décembre, c'est ce qui est convenu depuis le début, je ne change pas ma date. La date précise, on va la fixer d'un commun accord, mais je ne peux pas vous dire « c'est demain matin », cela n'a pas de sens. Je préfère que l'on vienne avec un rapport d'étape précis devant vous, mais ce sera de toute façon avant le vote du Budget.

M. le Président.- Je vois Madame PASQUIER-CIULLA qui souhaite prendre la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je m'associe pleinement aux propos de M. REY, je ferai comme ça aussi, je m'abstiendrai.

M. le Président.- Bien. Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Monsieur le Ministre, quels moyens d'action avez-vous mis en place avec les dirigeants de la SBM pour mesurer les résultats de la stratégie et des orientations que vous leur avez fixées ?

M. le Ministre d'Etat.- Je ne comprends pas votre question.

On leur a donné des orientations avec une obligation de résultats et des délais. Voilà. Après on évalue.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Voilà, je voulais vous entendre dire qu'il y avait des obligations de résultats et des délais.

M. le Président.- Ce que je peux vous dire, c'est que de nombreux Conseillers Nationaux seront très heureux de pouvoir voter de nouveau en faveur de cette ligne, dès que des mesures concrètes – après environ quatre ans de discussions et de demandes de notre part restées sans suite – dès que des mesures concrètes, des créations de

postes au marketing jeux, des créations de postes au service commercial des casinos, de mise en œuvre de nouveaux budgets pour développer et relancer l'activité des secteurs jeux, et particulièrement du secteur jeux de table, seront prises, qu'une école de jeux sera programmée dans le temps et que nous en connaissons la date. Pour le moment, de nombreux Conseillers Nationaux ne voteront pas pour, certains s'abstiendront, d'autres voteront contre, si je résume ce que j'ai entendu sur cette ligne budgétaire.

Vous avez vu que ce chapitre contient de nombreuses lignes. Est-ce qu'il y a d'autres sujets après Monaco Télécom et la SBM, qui susciteraient des questions ou des remarques avant que je ne passe au vote de cet important chapitre ?

S'il n'y a plus de question ou de remarque, nous passons au vote.

Avis contraires ? Quinze avis contraires.

Abstentions ? Sept abstentions.

Le chapitre premier est rejeté.

(Rejeté ;
M. Bruno BLANCHY,
Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS,
MM. Alexandre BORDERO,
Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI,
Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER,
MM. Jean-Charles GARDETTO,
Thomas GIACCARDI, Fabrice NOTARI,
Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Daniel RAYMOND, Jean-François ROBILLON,
Christophe SPILLOTIS-SAQUET et Stéphane VALERI
votent contrent ;
MM. Jean-Pierre LICARI,
Jean-Luc NIGIONI, Vincent PALMARO,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA,
MM. Jean-Joseph PASTOR,
Henry REY et Jacques RIT
s'abstiennent).

La Chargée de Mission.-

CHAP. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.104 – COMMERCE & INDUSTRIE - BREVETS.....	+	220.000
012.110 – AUTRES RECETTES.....	+	1.800.000
012.113 – SERVICE DE LA CIRCULATION	+	100.000
012.118 – INTERV. PUB. TROP PERÇU SUR SUBV.....	+	1.016.400
012.119 – SÛRETE PUBLIQUE - P.V. / ALARMES	+	60.000
012.450 – MUSEE TIMBRE, MONNAIES	-	100.000
012.500 – STADE LOUIS II	+	68.000
012.601 – DROITS DE STATIONNEMENT	+	190.000
012.602 – DROITS DIVERS	-	251.000
012.604 – EXPLOITATION AUTOCOMMUTATEUR	+	7.000
	+	<u>3.110.400</u>

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions sur ce chapitre avant que je ne le mette aux voix ?

Pas d'intervention, je mets donc ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté à l'unanimité des Conseillers Nationaux.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CHAP. 3 - CONTRIBUTIONS

1) DROITS DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE.....	+	300.000
---------------------------------	---	---------

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	
023.105 – DROITS DE TIMBRES.....	+ 50.000
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	
033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.....	+ 22.200.000
4) BENEFICES COMMERCIAUX	
043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES.....	+ 8.000.000
5) DROITS DE CONSOMMATION	
053.102 – DROITS SUR LES ALCOOLS.....	- 200.000
053.103 – DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX.....	+ 300.000
053.104 – PENALITES.....	- 5.000
053.106 – TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES.....	- 30.000
053.107 – DROITS SPECIFIQUES SUR BIERES.....	- 10.000
	+ 55.000
	+ <u>30.605.000</u>

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président. Une intervention parce que c'est le chapitre de la TVA et que la TVA concerne directement les commerces et que l'on sait depuis un certain nombre d'exercices que je suis attaché à l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés.

Alors là, j'ai pris connaissance des réponses du Gouvernement en ce qui concerne l'expérience qui a été menée sur l'ouverture des commerces le dimanche. Le Gouvernement indique que 84 % des personnes interrogées ont jugé l'expérience extrêmement positive et qu'ils regrettent que ce ne soit pas une mesure qui soit étendue à toute l'année.

J'aimerais donc connaître les perspectives relatives à l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés, que pourra nous annoncer M. le Conseiller pour les Finances et l'Economie.

Je vous remercie.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre question sur ce sujet, nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Finances.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Eh bien effectivement, la démarche retenue au terme de cette expérience de

quatre dimanches, cet été, a consisté d'une part à faire un sondage auquel vous faites allusion, Monsieur GARDETTO, et d'autre part, sur la base des résultats de ce sondage, à réunir l'ensemble des commerçants de la Principauté et de voir avec eux comment poursuivre cette première expérience qui a été faite cette année.

Alors, ces réunions sont en cours, il y en a une qui s'est tenue récemment et qui a conclu d'ores et déjà que les commerçants sont majoritairement favorables au fait que cette expérience soit renouvelée. Nous allons donc nous attacher à définir avec eux les conditions dans lesquelles cette expérience pourra en 2007 être reprise, à quel moment de l'année, pour quelle durée, selon quelle modalité, tout cela reste encore à mettre au point avec eux.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Conseiller, ne peut-on pas imaginer une pérennisation de cette ouverture les dimanches et jours fériés, plutôt que de le faire uniquement pendant la période estivale ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ce que je voudrais dire au Président de la Commission des Relations Extérieures, c'est qu'une pérennisation de l'expérience d'ouverture des commerces le dimanche conduit à une modification législative sur le repos hebdomadaire. Donc, aujourd'hui, on arrive à gérer car il s'agit d'une opération limitée à quatre ou cinq dimanches, mais si on devait pérenniser, à l'évidence, il y devrait y avoir modification de la législation.

M. le Président.- C'est bon Monsieur GARDETTO ? Alors je passe la parole à Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Je voulais justement intervenir sur la limite de la légalité de ce qui s'est passé cet été, mais plus précisément, Monsieur le Conseiller pour les Finances, vous avez évoqué un groupe de travail avec les commerçants et c'est très bien, parce que ce sont les premiers concernés. Lorsqu'il s'agit de petit commerce, il n'y a pas de problème ; lorsqu'il s'agit de grosses entreprises – et je pense évidemment à Carrefour voire d'autres grosses structures – l'avis des salariés devrait être aussi recueilli parce que vous n'allez pas pouvoir ouvrir les commerces dans de bonnes conditions sans salariés consentants.

Alors, j'espère que vous tiendrez compte aussi de l'avis des salariés pour faire évoluer ces textes.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Pour la société Carrefour, le Directeur avait plus de personnes souhaitant participer à ces journées que de places disponibles.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Juste un petit mot, je ne vais pas prolonger le débat, mais évidemment aujourd'hui il y a plus de salariés, pourquoi ? Parce qu'on leur propose

des primes intéressantes, dans la mesure où c'est en « marge » de la légalité. Si demain, ça devient légal, il n'y aura plus ces primes et les salariés seront obligés de travailler, ce n'est pas sûr que les salariés soient toujours ravis de venir travailler le dimanche.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ? Non, alors nous passons au vote.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Compte tenu de l'heure, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

—————
**(Suspension de la séance à 20 heures 30
pour 1 heure).**
—————

M. le Président.- La séance est reprise.

Nous en sommes au chapitre 1^{er} des Dépenses, nous écoutons Madame la Chargée de Mission pour les Affaires Juridiques.

La Chargée de Mission.-

DEPENSES

SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 – SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 – SAS PRINCE SOUVERAIN ET FAMILLE PRINCIERE + 300.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 2 – MAISON DE SAS LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 60.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 3 – CABINET DE SAS LE PRINCE

103.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>380.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 4 – ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>7.000</u>
-----------------------------------	---	--------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 7 – PALAIS DE SAS LE PRINCE

107.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	50.000
-----------------------------------	---	--------

107.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>1.300.000</u>
---	---	------------------

	+	<u>1.250.000</u>
--	---	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 – CONSEIL NATIONAL

201.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>50.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Juste un mot pour dire que le groupe PFM n'a pas voté le quitus, en conséquence, nous ne voterons pas ce chapitre, nous nous abstiendrons.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Vincent PALMARO et Jacques RIT s'abstiennent).

La Chargée de Mission.-

CH. 5 – COMMISSION DE SURVEILLANCE DES O.P.C.V.M.

205.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 24.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 6 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 20.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 200.000

301.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... + 81.300

- 118.700

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	50.000
304.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	15.300
304.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>30.000</u>
	-	<u>35.300</u>

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, vous souhaitez intervenir ? Nous vous écoutons.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste poser une question à Monsieur le Ministre : vous n'ignorez pas que depuis le début de cette législature, le Conseil National ne cesse de demander que les séances publiques soient retransmises sur le Canal local de la télévision.

Comment se fait-il que la séance du 10 octobre dernier n'ait pas été retransmise ? Est-ce exact, comme le dit le Monaco-Hebdo n° 532, que c'est le Conseil National qui a refusé cette retransmission ?

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai pas de commentaire à faire, parce que les retransmissions des travaux du Conseil National sont traitées dans un esprit très ouvert, libéralement, entre le Conseil National et le Centre de Presse qui est mis à disposition dans ces circonstances du Conseil National.

M. le Président.- Alors, il y a des acquis qui ont été obtenus depuis le début de la législature en 2003, on n'y reviendra pas, il a fallu se battre pour y parvenir. Il faut encore rappeler une fois qu'avant cette législature, il n'y avait jamais eu une seule minute, dans l'histoire de cette Assemblée, de retransmission à la télévision. Donc, en ce domaine, cette législature n'a vraiment pas de leçon à recevoir.

Nous avons voté une motion pour la retransmission intégrale de nos débats publics dès 2003. Nous le faisons déjà sur notre site Internet. Dans le cadre des débats budgétaires, cela veut dire une diffusion de 7 ou 8 heures de programme d'affilée – cela existe sur des chaînes parlementaires étrangères – mais le Conseil National est logique avec lui-même : la majorité a voté une résolution qui demande la retransmission intégrale des séances sur le canal local, nous nous l'appliquons donc sur notre site Internet.

Vous savez que ce qui est obtenu du Gouvernement pour la télévision, et ça c'est un pas en avant, à mon avis, irréversible pour le futur, c'est la retransmission au niveau des Budgets, du début de la séance (lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, réponse du Ministre d'Etat) et de la fin (explications de vote de l'ensemble des Conseillers Nationaux, majoritaires et opposants). C'est obtenu pour le Budget Primitif et depuis l'année dernière également, nous y sommes ce soir, pour le Budget Rectificatif. Ce qui est obtenu ensuite, c'est la couverture du début de la première séance publique de la session de printemps. Pour le reste, rien n'est acquis systématiquement. Nous avons obtenu que des moments forts de la vie politique soient retransmis – je me rappelle, par exemple du débat concernant la loi n° 1.291, réformant la loi n° 1.235 sur le secteur protégé d'habitation, où le Conseil National ayant insisté, ça a été télédiffusé – mais rien n'est acquis. Donc, si vous voulez que l'on revote une motion pour demander la totalité de la diffusion des séances publiques, moi je suis prêt à le faire.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis bien placé pour en parler puisque c'est moi, il y a un an environ, qui ai donné mon accord pour cette retransmission et je dois dire que, moi, je le vois d'une manière très libérale. Le Centre de Presse est mis à votre disposition, alors tout est acquis, sauf qu'il faut être raisonnable par rapport aux téléspectateurs. Tout à l'heure, pendant l'interruption, j'ai revu M. CUCCHI, j'en ai été très heureux, mais lorsque je me suis entendu au bout de trois minutes, mon épouse voulait voir, mais moi arrêter, parce que j'en avais marre. Bon. Trop c'est trop. Mais c'est une question à discuter de manière très ouverte avec le Centre de Presse. Moi je mets le Centre de Presse à votre disposition, je ne peux pas dire mieux.

M. le Président.- Pour répondre plus précisément à la question de mon Collègue Jean-Luc NIGIONI, le Conseil National n'a ni demandé, ni refusé la retransmission de la séance du 10 octobre dernier, il ne faut pas toujours croire ce que vous lisez dans les rubriques « rumeurs » de certains journaux...

M. Jean-Pierre LICARI.- On vous pose la question justement.

M. le Président.- Eh bien, vous avez la réponse, ni demandé, ni refusé ; c'est vrai qu'il y avait peut-être d'autres préoccupations pour le Conseil National, qui accaparaient notre attention et notre énergie avec la préparation du Budget Rectificatif, avec beaucoup de lois qui étaient à l'étude en Commissions, donc nous n'avons ni demandé, ni refusé la retransmission de la séance du 10 octobre 2006.

M. Jean-Pierre LICARI.- Donc, ce qu'il y a d'écrit dans Monaco-Hebdo est faux alors ?

M. le Président.- Je laisse à ceux qui lisent les rumeurs, la conclusion qui s'impose. Voilà.

M. Jean-Pierre LICARI.- Ce ne sont pas des rumeurs, c'est écrit. Donc, si c'est faux, vous le dites.

M. le Président.- Ce n'est pas la première fois qu'il y a des rumeurs écrites et publiées qui ne sont pas exactes !

M. Jean-Pierre LICARI.- Il est écrit en toutes lettres à propos de la séance du 10 octobre...

M. le Président.- Moi, j'aimerais savoir qui déclare ça, parce que ce n'est pas signé et comme toutes les rumeurs, c'est anonyme. Je pourrais vous lire beaucoup de rumeurs qui ont été publiées depuis trois ans et qui ne sont pas exactes.

M. Jean-Pierre LICARI.- Il est écrit qu'à la grande surprise du Centre de Presse, la requête a été refusée par le Conseil National.

M. le Président.- Si un dirigeant du Centre de Presse disait réellement cela, qu'il le dise en public, mais c'est impossible car il ne dirait pas la vérité.

M. Jean-Pierre LICARI.- Donc, c'est faux ?

M. le Président.- Oui, c'est faux.

Il n'y a pas de tradition, maintenant si vous le voulez comme nous, Monsieur LICARI, moi je le dis tout de suite parce que personnellement, je suis – et la majorité avec moi – pour la diffusion la plus large, donc si vous voulez demander, par exemple que la première session

d'automne, quel que soit le sujet, soit diffusée, je suis d'accord puisque la majorité a voté une motion en ce sens dès 2003.

M. Jean-Pierre LICARI.- Nous, nous sommes pour la diffusion intégrale de toutes les séances, ce n'est donc pas un problème.

M. le Président.- Nous aussi, nous avons voté, donc...

Monsieur le Ministre, voulez-vous faire plaisir à tout le monde

(Brouhaha)

M. Jean-Pierre LICARI.- Attendez, attendez, il y a quelque chose qui est écrit, on demande seulement si c'est vrai ou si c'est faux, c'est tout.

M. le Président.- Nous avons déjà obtenu les années précédentes que la première séance de la session de printemps soit automatiquement diffusée, mais pas la première séance de la session d'automne.

Monsieur le Ministre, puisque vous êtes très large ce soir dans vos déclarations pour la télé, eh bien désormais, nous considérons comme acquis que la première séance publique de la session d'automne sera désormais diffusée à la télé. Moi, je suis tout à fait pour.

M. le Ministre d'Etat.- Moi, j'en appelle à votre responsabilité parce que je veux bien ce que vous voulez, mais je crois quand même qu'il faut que vous mettiez d'accord pour faire du raisonnable parce que vous avez des téléspectateurs et il ne faudrait quand même pas les ennuyer. Donc, moi, vous faites ce que vous voulez, le Centre de Presse est à votre disposition pour toutes vos séances, si vous le voulez, mais j'appelle simplement votre attention sur le fait qu'il vous appartient de définir un protocole raisonnable, tout simplement en considération des téléspectateurs. C'est à vous de le définir, ce n'est pas à moi, moi je mets le Centre de Presse à votre disposition.

M. le Président.- Ecoutez, ce débat permettra de mettre la barre plus haut, dont acte pour la diffusion de la première séance de la session d'automne.

M. Jean-Pierre LICARI.- Alors, dont acte.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur le Canal local.

Justement, puisqu'on parle du Canal local, il avait été exprimé le souhait que ce Canal local devienne une chaîne de télévision locale, autonome, gérée par des professionnels. Je n'ai pas eu de nouvelle à ce sujet. Est-ce que c'est une hypothèse qui a été abandonnée ou est-ce qu'on peut espérer qu'à un moment ou un autre, on puisse avoir un Canal local qui fonctionne plus que quelques minutes par jour et avoir une programmation réelle, notamment en matière d'information sur la Principauté ?

M. le Ministre d'Etat.- Si vous voulez, moi je n'ai pas d'état d'âme, je pense qu'il faut enrichir ce Canal mais je pense aussi – autant je suis très ouvert à toute liberté de la presse, que s'ouvre un autre Canal – mais enfin je pense que c'est normal que le Prince et le Gouvernement disposent d'un canal d'information, ils en disposent et cela n'empêche pas la liberté de la presse. Simplement ce que je veux vous dire, si vous voulez transformer le canal local en chaîne privée, je ne suis pas d'accord. D'ailleurs une chaîne privée ne prendrait pas les débats, pour la seule bonne raison qu'une chaîne privée penserait qu'au niveau de la publicité qui finance la chaîne, ce n'est pas valable au niveau du nombre d'auditeurs. Donc, vous avez tout intérêt, comme nous, à ce que les Institutions puissent avoir un Canal local, mais je n'interdis pas et je suis même prêt à favoriser, il y a TMC mais pas seulement, toute chaîne qui voudrait librement transmettre des informations sur la Principauté.

Mais, je pense que le rôle du Câble, c'est un rôle un peu institutionnel et officiel et personne ne le cache d'ailleurs : c'est la chaîne officielle des Institutions monégasques, c'est d'ailleurs pour ça, et c'est normal, qu'il retransmet les débats du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais clarifier mon propos parce que je crois que la réponse de

Monsieur le Ministre d'Etat assimile deux choses différentes.

Il y a deux idées. La première idée, c'est de faire du Canal local une chaîne de télévision avec une programmation continue et régulière et la deuxième idée, c'est de déterminer si cette chaîne doit être contrôlée ou non par le Gouvernement.

C'est un problème politique sur lequel on pourrait discuter, mais la première idée déjà, ce serait de savoir si on peut imaginer que ce Canal local devienne une chaîne de télévision avec une programmation régulière et continue organisée comme n'importe quelle chaîne de télévision.

M. le Ministre d'Etat.- Là, je réponds oui.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais c'est un point positif, Monsieur le Ministre d'Etat ; quand est-ce que l'on va avoir des éléments qui nous permettent d'avancer dans cette voie ?

M. le Ministre d'Etat.- Je crois que la programmation s'améliore mais il y a encore des efforts à faire.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Parce qu'il y a des émissions d'information qui sont intéressantes mais elles font l'objet de diffusions isolées dans la journée. Il serait intéressant d'avoir une antenne, avec un Directeur d'antenne, une programmation, cela devrait être logiquement dissocié du Centre de Presse, ça devrait être une mission différente de celle du Centre de Presse.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez raison mais cela coûte cher. Ceci dit, sur le principe, on essaye d'améliorer.

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 7 – FONCTION PUBLIQUE - DIRECTION

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 129.000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais, à l'occasion de la réforme que le Gouvernement est en train de mettre en place et sur laquelle on aura une réunion bientôt, souligner la transparence et l'effort de communication qui a été fait par le Gouvernement puisque c'est la première fois, de mémoire de fonctionnaire, que dans le cas d'une proposition de réforme non encore aboutie, tous les travaux intermédiaires sont mis à la disposition de tous les fonctionnaires, puisqu'ils sont actuellement publiés sur l'Intranet du Gouvernement. Tous les fonctionnaires qui ont un poste informatique à disposition peuvent consulter les travaux des différentes Commissions, qui doivent aboutir ensuite à une synthèse et aux propositions de réforme. J'espère que la réforme, qui a l'air d'être bien partie, aboutira et on ne peut qu'encourager le Gouvernement dans cet effort de communication et de transparence.

M. le Président.- Madame FAUTRIER et ensuite M. NIGIONI.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite intervention pour souligner et remercier le Gouvernement de nous avoir transmis très récemment la circulaire d'application du congé de paternité. Les Ordonnances Souveraines sont sorties au Journal Officiel. J'ai juste une interrogation par rapport à un certain nombre de questions qui m'ont été posées sur le fait qu'entre le moment où la loi était promulguée au Journal Officiel et le moment où les Ordonnances Souveraines sont sorties, est-ce que les personnes qui étaient susceptibles de bénéficier du congé de paternité pendant ce laps de temps pourront en profiter néanmoins ? Ça c'était ma première question. La deuxième était de m'assurer avec le Gouvernement que les agents de l'Etat pourraient effectivement bien bénéficier de ces mesures.

La Chargée de Mission.-

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 – PUBLICATIONS OFFICIELLES..... + 624.200

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, une intervention ?

M. le Président.- Monsieur RAVERA.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- En ce qui concerne les deux questions, la réponse est oui.

M. le Président.- Je passe à présent la parole à Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un point au sujet de la réforme du statut des fonctionnaires : je pense qu'en marge de cette réponse, il ne faudrait pas oublier une chose qui n'est pas directement liée à cette réforme mais qui pourrait être mise en place rapidement, depuis que nous le demandons et qui figure dans notre programme, c'est-à-dire l'instauration de critères objectifs, impartiaux et transparents, par catégorie de poste, pour le recrutement et la titularisation des fonctionnaires et qui assurent l'égalité en droit pour tous les Monégasques face à l'accès à l'emploi public. Les avis de recrutement ne doivent plus prendre en compte des critères à géométrie variable qui ciblent des profils de personnes et non des profils de postes.

J'espère que ce point-là pourra évoluer beaucoup plus rapidement que toute la refonte du statut qui, elle, risque d'être plus longue. J'aimerais bien que ce point avance. Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne peux qu'être d'accord.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent).*

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président, une brève intervention parce que j'ai revu les déclarations du Gouvernement dans le cadre des séances de travail. Je voulais avoir quelques assurances sur les CD de législation et de jurisprudence qui ont été évoqués. Le Gouvernement annonçait leur sortie prochaine et je voulais m'assurer que l'on ne fasse pas fausse route, parce qu'on a annoncé deux CD séparés. Il serait intéressant de pouvoir avoir la jurisprudence attachée à chaque article de loi. Donc, est-il opportun d'avoir deux CD séparés ou ne vaudrait-il pas mieux avoir tout sur le même support ?

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-

Je confirme qu'effectivement, pour l'instant, la démarche qui a été suivie est effectivement d'avoir deux

CD séparés. Je dois dire que c'est extrêmement compliqué d'aller plutôt dans la démarche que vous avez souhaitée, maintenant je vais regarder s'il est possible, effectivement, peut-être de mixer les deux.

Mais les deux sont prêts et vont être diffusés très prochainement, dans les jours qui viennent.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Parce que l'intérêt, Monsieur COLLE, c'est lorsque vous cliquez sur un article, d'avoir la jurisprudence de l'article qui se déroule en même temps.

M. le Président.- C'est bien. Je mets aux voix cet article.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 11 – SERVICE INFORMATIQUE

311.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 20.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 12 – CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 5.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 14 – DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 50.000

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, nous vous écoutons.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'étonne un peu de cette baisse de budget, j'en suis particulièrement surpris parce que le Gouvernement nous a annoncé, il y a plusieurs mois déjà, un texte réformant le droit du travail et ce texte qui, selon tout le monde, a reçu le consensus des partenaires sociaux, ce texte n'est toujours pas transmis à l'Assemblée. Alors, j'aimerais bien savoir où il en est et ce qu'attend le Gouvernement pour nous transmettre ce texte.

C'est un texte qui a été négocié longuement entre les partenaires sociaux dont il a reçu l'accord ; je ne comprends pas pourquoi ce texte réformant le droit du travail, qui est attendu depuis de très nombreuses années, pourquoi ce texte n'est pas transmis à l'Assemblée. J'aimerais bien avoir une réponse.

M. le Ministre d'Etat.- Parce que le Gouvernement attend l'avis du Conseil d'Etat qui a été sollicité et qui doit nous parvenir le 31 octobre au plus tard.

M. le Président.- C'est bon Monsieur GIACCARDI, pas de réaction ?

M. Thomas GIACCARDI.- Simplement, il y a un texte qui est élaboré, on s'interroge longtemps après avoir reçu le consensus des partenaires sur la conformité et on interroge le Conseil d'Etat ! Donc on renvoie encore à plus tard la discussion, c'est regrettable.

M. le Président.- Oui, le bon sens nous impose de dire qu'il eût été préférable, depuis dix ans que le Gouvernement réfléchit sur ce sujet, au moins dans les grandes lignes, mais bon soyons honnêtes, disons dans la version finale depuis au moins un an ou deux, de consulter au début, sur les grandes options, le Conseil d'Etat et non pas à la fin, ce qui ralentit encore l'aboutissement du projet. Le Gouvernement perd du temps.

Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le même ordre d'idée, nous avons longuement travaillé avec les Services du Gouvernement sur le futur projet de loi issu de la proposition de loi sur le divorce. Monsieur le Ministre, vous nous aviez promis ce texte avant la fin du mois de juin, voire le début du mois de juillet, nous ne l'avons toujours pas aujourd'hui ; où en est-il ?

M. le Ministre d'Etat.- Le texte est prêt et j'espère pouvoir le déposer dans les prochains jours ou au plus tard dans les prochaines semaines devant le Conseil National.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je viens aux nouvelles, moi aussi, Monsieur le Ministre, concernant notre proposition de loi sur le contrat d'apprentissage et sur la loi de protection pour les enfants : où en sommes-nous ?

M. le Président.- Monsieur RAVERA.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Pour la proposition de loi sur le contrat d'apprentissage, elle a été transformée en projet de loi qui doit être soumis dans les semaines qui viennent au Conseil de Gouvernement. Le Conseil National sera ensuite saisi.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, si vous avez de l'ardeur au travail, moi je suis prêt à donner mon accord au Président du Conseil National pour que soit faite une session extraordinaire, parce que j'ai vu votre programme législatif, il était quand même assez dense. Je suis donc prêt à faire une séance extraordinaire sur trois textes. Le premier texte, c'est l'accession à la propriété, le second texte, c'est le divorce et le troisième texte, c'est le contrat de travail.

M. Thomas GIACCARDI.- Oui, mais il ne nous a pas encore été transmis, ça va être difficile.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais moi je suis prêt à faire une session extraordinaire au cours du premier trimestre pour avancer sur ces trois textes qui sont assez fondamentaux pour la Principauté.

M. le Président.- Juste une précision. Selon la Constitution, le Président du Conseil National convoque en session ordinaire le Conseil National, mais c'est vous, Monsieur le Ministre, qui convoquez les sessions extraordinaires.

Je peux d'ores et déjà vous dire, compte tenu de notre programme budgétaire jusqu'à la fin de l'année – et nous ne sommes pas sortis de l'auberge – compte tenu des lois fondamentales que nous nous sommes engagés à voter – je pense notamment à la création de la société à responsabilité limitée, à des lois importantes pour les relations internationales et la place financière – que votre proposition est la bienvenue et que nous aurons de toute manière besoin d'une session extraordinaire. Alors, janvier ou février, à discuter mais, en tout cas au début de l'année prochaine, si on veut tenir les délais et avoir des textes qui soient étudiés et améliorés comme il le faut, parce que nous sommes toujours, je le rappelle, partagés à la fois entre cette volonté d'avancer vite et de voter des textes importants pour le pays, mais en même temps, de prendre le temps nécessaire pour quelques semaines ou mois d'études approfondies, pour que le Conseil National amende les projets et les améliore, dans l'intérêt de Monaco.

Donc, votre proposition, je l'approuve et je suis sûr que mes Collègues vont l'approuver aussi.

M. Alexandre BORDERO.- Permettez-moi d'émettre un doute compte tenu de la complexité et du fait que ce soit un texte toujours très délicat. Parce que vous savez comment ça se passe lorsqu'on a ce genre de texte : avant de les étudier, il faut qu'on réponde à de nombreuses sollicitations des syndicats, des non-syndiqués, du patronat, du patronat non officiel, il y a toute une série de consultations. C'est un texte très compliqué qui ne va sûrement pas arriver en octobre, il va sûrement arriver en novembre ou décembre en pleine session budgétaire ; je me vois mal le boucler pour mars, honnêtement, mais enfin on peut toujours réunir la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses tous les soirs.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI.

M. Thomas GIACCARDI.- C'est dans le droit fil de l'intervention de mon collègue BORDERO : si c'est un texte qui nous est transmis en décembre, je ne vois pas comment on pourra se réunir au mois de janvier, février ou mars pour travailler. Il faut du temps à l'Assemblée pour travailler sur ce texte.

M. le Président.- Qui souhaite intervenir ?

Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, *a priori* comme je l'ai dit précédemment, sur le divorce, nous avons longuement travaillé avec les Services du Gouvernement et ce texte est complètement consensuel donc, *a priori*, celui-là devrait être très rapidement étudié par la Commission et pourrait être présenté au vote de l'Assemblée dans un délai assez court.

M. le Président.- Il en va de même de l'important texte sur l'accession à la propriété pour lequel il y a eu de nombreux échanges préliminaires entre notre Assemblée et le Gouvernement, grâce à un groupe de travail mixte. Je pense donc que là aussi, si le Gouvernement veut bien reprendre les principes essentiels discutés de manière consensuelle avec nous, nous devrions pouvoir avancer et voter l'accession à la propriété début 2007, c'est ce que nous demandons.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre ?

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller de Gouvernement, nous vous écoutons.

M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Monsieur le Président, je voudrais répondre à Madame BOCONE-PAGÈS, sur la proposition de loi sur la protection des enfants. C'est une proposition de loi qui, je le rappelle, a été déposée le 8 mai dernier, donc nous avons jusqu'au 8 novembre pour répondre. Nous avons eu le temps de consulter, notamment, le Conseil d'Etat et donc avant le 8 novembre prochain, en fait d'ici quinze jours, vous aurez une réponse. Le Conseil d'Etat a fait quelques observations et je dirai que ce dossier avance, avance même plus vite que l'on ne peut l'imaginer. Merci.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI.

M. Thomas GIACCARDI.- Donc, dans ce cas-là, le Conseil d'Etat a été plus rapide que pour le contrat de travail.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre ? Je vais donc le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-**B. DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES**

CH. 15 – CONSEILLER GOUVERNEMENT

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	50.000
315.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	<u>36.000</u>
	-	<u>14.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	266.200
316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	170.000
316.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	+	<u>11.500</u>
	+	<u>447.700</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-**C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR**

CH. 20 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>35.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci Monsieur le Président.

En préliminaire, je tiens à saluer Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ainsi que le nouveau Directeur de la Sûreté Publique à l'occasion de ces premiers débats budgétaires depuis leur prise de fonctions. J'ai apprécié leur qualité d'écoute et l'approche générale qu'ils ont de leur mission dans ce domaine.

La sécurité des personnes et des biens est l'un des atouts majeurs de notre Principauté. A ce titre, la Sûreté

Publique a toujours fait l'objet d'une attention particulière de notre part. Nous sommes et resterons réceptifs à toutes les demandes budgétaires visant à optimiser le fonctionnement de ce Service.

Nous avons appris récemment par la presse le projet de création imminente d'une Inspection Générale des Services, appelée couramment « Police des Polices ». L'objet de ce service sera d'établir des rapports sur le fonctionnement de la Sûreté Publique, pour l'améliorer chaque fois que cela apparaîtrait nécessaire, et de réaliser des enquêtes disciplinaires lorsqu'il apparaîtra que des fonctionnaires de police ou des employés administratifs auraient commis des manquements.

Personne ici ne doute de la nécessité de mettre en œuvre de telles actions. Nous souhaitons cependant qu'une attention toute particulière soit accordée au choix des personnes qui assumeront ces fonctions.

Dans leur mission disciplinaire, ces personnes devront être reconnues pour leur intégrité et, en aucun cas, n'avoir participé de près ou de loin aux dissensions internes qu'a connues la Sûreté Publique il n'y a pas si longtemps.

Le fonctionnement de ce nouveau service n'imposera pas la création de poste budgétaire puisqu'il sera constitué à partir du personnel existant. L'absence de prévision budgétaire, qui est présentée cette fois par le Gouvernement comme une bonne gestion des fonds publics, permet en fait d'imposer de faire appel à des effectifs internes dont la mission disciplinaire consistera à enquêter et mettre en cause les collègues qu'ils côtoient quotidiennement.

Quelle sera l'indépendance de ces personnes qui disposeront des locaux, du secrétariat et des moyens matériels de la Sûreté Publique ? Leur rattachement hiérarchique au Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est, dans ces conditions, un paradoxe.

S'orientera-t-on vers une nouvelle guerre des polices dans laquelle le vrai pouvoir appartiendra à certains policiers qui échapperont, eux, à tout contrôle ?

Ces principes que j'évoque ne relèvent pas d'une volonté de co-gestion, mais du souhait du fonctionnement apaisé de la Sûreté Publique, que nous soutenons depuis trois ans, afin de lui permettre de se consacrer avec efficacité à sa mission.

Monsieur le Conseiller, j'ai tenu en préliminaire à saluer votre participation à ces premiers débats budgétaires. C'est-à-dire que mon intervention ne vous met pas en cause, compte tenu de votre récente prise de fonction.

Je ne doute pas que nos échanges resteront productifs et que nous serons rapidement informés des suites données à cette affaire.

M. le Président.- Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.
Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais prévu d'intervenir sur le même sujet, mais au chapitre de la Sûreté Publique. Je vais donc intervenir à la suite de M. SPILLOTIS-SAQUET, pour appuyer son intervention. Il m'apparaît essentiel d'insister sur

l'indépendance de ce nouveau service d'Inspection Générale des Services de Police. Son indépendance nécessite, non pas que les responsables de ce Service viennent de l'intérieur mais bien de l'extérieur, pour éviter d'avoir des relations personnelles trop proches entre contrôleurs et contrôlés. D'autre part, il me paraît aussi nécessaire que les moyens mis à leur disposition soient des moyens extérieurs, parce que si l'on utilise les moyens de la Sûreté, elle-même objet du contrôle, pour examiner ce qui ne va pas dans la Sûreté, à mon avis, on est dans une situation de conflit d'intérêts.

Donc, si je peux me permettre une remarque pratique, il faudrait absolument que ce service présente toutes les garanties d'indépendance, indépendance fonctionnelle et indépendance en termes de structure et de personnel. C'est un point qui me paraît essentiel si l'on veut vraiment qu'il remplisse la mission qu'on a l'intention de lui donner.

Je rappelle tout l'intérêt que porte cette Assemblée aux carrières et aux personnels de la Sûreté Publique et je fais, bien sûr, appel à la vigilance du Gouvernement pour continuer à élaborer les profils de carrière des personnels monégasques de la Sûreté Publique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres questions sur la Sûreté Publique, avant que nous écoutions M. le Conseiller pour l'Intérieur ?

Non, alors nous écoutons Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je serai très bref.

J'ai bien pris note des deux interventions et j'ai noté les éléments positifs qui en ressortaient. Il est évident qu'avoir une Inspection Générale des Services de Police est aujourd'hui, je crois, un impératif : un impératif au niveau de l'éthique, au niveau de la déontologie, également pour auditer les Services de Police, pour imaginer, le cas échéant, un certain nombre de réformes, de révision d'organisation. Je crois que les craintes que vous exprimez ne sont pas fondées. Il est bien évident que l'inspection de la Police ne peut être effectuée que par des policiers : il faut connaître la maison pour la faire, on ne peut pas imaginer un apport extérieur en la matière. En revanche, et je le dis très nettement, l'Inspection Générale des Services de Police sera rattachée directement au Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, ce qui me paraît lui donner toute l'indépendance souhaitable.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention... Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour rejoindre les propos évoqués par le Conseiller SPILLOTIS-SAQUET, à l'attention de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Effectivement, je rejoins tout à fait ce qu'il a dit, c'est-à-dire l'écoute et la disponibilité dont Monsieur le Conseiller a fait preuve depuis son arrivée et ce, au titre de l'Education Nationale. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Pour aller dans le même sens, je voulais remercier M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je voulais juste le remercier parce que cela fait plus de deux ans qu'on avait déjà exprimé une demande des Services de Police, des Parents d'élèves, du Conseil National et d'autres intervenants pour supprimer l'autorisation de vente aux mineurs des prémix et autres boissons alcoolisées à faible degré d'alcool et cette demande ne s'était traduite par aucun effet. On en a parlé une seule fois avec M. MASSERON, c'était à l'occasion d'un Comité de l'Education Nationale au début du mois de juillet et c'est vrai que l'Ordonnance Souveraine va être publiée ou est en cours de publication. Je voulais vraiment le remercier pour son écoute et sa rapidité d'action, ce qui

change véritablement, disons, la gestion et les rapports que l'on peut avoir avec l'Intérieur, aujourd'hui.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et les policiers de l'Annonciade ...

(Rires).

M. le Président.- Notons que les Conseillers Nationaux sont capables de critiquer, toujours évidemment à bon escient, mais aussi de reconnaître les avancées positives et les approches consensuelles lorsqu'il y en a.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour savoir quand ce service sera créé.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Avant la fin de l'année, dans les toutes prochaines semaines.

M. le Président.- Je mets à présent aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	<u>90.000</u>
------------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	630.000
322.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	<u>84.200</u>
	+	<u>714.200</u>

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET nous avait déjà annoncé une autre intervention, cette fois-ci au chapitre Sûreté Publique.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, nous avons régulièrement sensibilisé le Gouvernement sur la situation du personnel administratif de la Sûreté Publique, notamment, pour lui permettre de remplacer certains fonctionnaires de Police, affectés à des tâches administratives qui, ainsi, retourneraient sur la voie publique.

Dans le cadre de la préparation des organigrammes pour la période 2006-2010, vous nous avez d'ores et déjà fait part de la volonté du Gouvernement d'obtenir une occupation optimale des terrains, tout en libérant des postes administratifs pour les civils ; de la qualification prochaine, à l'issue de leur stage, de deux employés administratifs qui auront le titre de « technicien de police scientifique » ; et du remplacement des trois fonctionnaires qui sont affectés au Centre de Régulation du Trafic par des personnels administratifs. Ce sont de bonnes nouvelles, conformes aux engagements pris par votre prédécesseur lors de la séance publique du 15 décembre 2004, qui nous disait, je cite : « A l'occasion de la révision de l'organigramme, il faudra organiser un meilleur déroulement de carrière des administratifs de la police ».

Nous suivrons avec attention leur application.

Par ailleurs, notre attention a été attirée par la nomination récente d'un adjoint au chef de la Division de l'Administration et de la Formation, en abrégé la DAF.

D'une manière générale, dans tous les services de l'Administration, nous avons demandé que les personnes de nationalité monégasque soient nommées au poste d'adjoint au Chef de Service, pour les préparer à leurs futures responsabilités. Or, suite au départ du chef de la DAF pour suivre la formation à l'école des Commissaires, c'est un Capitaine non monégasque qui a été nommé adjoint au nouveau Chef de Division. Même s'il s'agit, dans ce cas, d'une fonction provisoire, elle est néanmoins valorisante pour le déroulement de carrière et dotée d'une prime.

Comment se fait-il que les officiers monégasques, plus gradés ou plus anciens, n'aient pas été sollicités ?

Cette situation précise illustre le non-respect d'un principe auquel nous ne voulons pas déroger. Si nous voulons renforcer la présence des nationaux dans la Sûreté Publique et donner à d'autres l'envie de s'y engager, il faut que les éléments méritants aient de bons déroulements de carrière.

Ça n'a pas été le cas jusqu'à ce jour. Les chiffres en attestent : seulement 10 Monégasques présents sur 500 fonctionnaires de Police. Les derniers qui y sont entrés ont tous démissionné.

Monsieur le Conseiller, il me semble aujourd'hui largement établi que les Monégasques doivent pouvoir occuper les plus hautes fonctions des emplois publics de leur pays. Même si le caractère sensible de certains postes de la Sûreté Publique nous imposera de continuer à recourir à des compétences étrangères, la nationalité monégasque ne doit plus être un handicap dans ce Service.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la Sûreté Publique, avant qu'on écoute le Conseiller de Gouvernement ?

Non, alors nous écoutons Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur SPILLOTIS-SAQUET pour ce qu'il a dit en ce qui concerne les services pour lesquels nous avons essayé de remettre sur le terrain un certain nombre de policiers : en ce qui concerne les contrôles d'accès à la gare maritime, en ce qui concerne également le centre de régulation du trafic et, bientôt, en ce qui concerne la société qui prendra en charge les contrôles à l'héliport.

En ce qui concerne la DAF, je vais lui répondre, mais je vais aussi répondre à M. GARDETTO qui me demandait tout à l'heure quelles dispositions prend le Gouvernement pour permettre à des fonctionnaires de police monégasques d'assumer des fonctions plus élevées. Eh bien, nous avons dans le cas de la DAF l'exemple le plus typique. Pourquoi M. SPILLOTIS-SAQUET peut-il poser la question qu'il vient de poser ? Parce que le Chef de la Division Administration et Formation monégasque est parti se former à l'école des Commissaires de Police français pour devenir Commissaire de Police. Je vais donc tout à fait, me semble-t-il, dans le sens que M. GARDETTO mais également vous-même, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, souhaitez.

Ensuite, se pose effectivement le problème de l'intérim de l'intéressé à la DAF pendant ces deux années. M. SPILLOTIS-SAQUET, qui connaît très bien les Services de Police, sait que cette division est une division tout à fait essentielle au niveau de la logistique et tout naturellement, c'est l'adjoint au Chef de Division qui a pris la responsabilité, en intérim, de ce poste. Nous avons fait appel à l'expérience et à la compétence.

Pour le reste, je le redis ici, j'ai bien pris en considération, nous prenons bien en considération non seulement au niveau de mon Département, mais le Ministre d'Etat ne manque pas l'occasion de le rappeler au niveau de l'ensemble du Gouvernement, la nécessité de permettre aux Monégasques d'accéder, chaque fois que cela est possible, aux plus hautes fonctions.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Cette question a déjà été posée lors des débats privés et j'obtiens, ce soir encore, une réponse détournée.

J'ai bien compris que le Chef de Division parti suivre la formation à l'école des Commissaires a été remplacé par son adjoint. Mais qui a été sollicité pour occuper le poste d'adjoint devenu ainsi vacant ? Un non-Monégasque, moins gradé et avec moins d'ancienneté que certains fonctionnaires de Police monégasques auxquels aucune proposition n'a été faite pour occuper ce poste.

D'autre part, concernant le soutien apporté aux nationaux de la Sûreté Publique, votre argumentation, basée sur l'envoi récent d'un Monégasque à l'école des Commissaires, est loin d'être satisfaisante. Aucun plan de carrière n'a jamais été proposé à nos compatriotes de la Police. Nous sommes toujours contraints de faire appel à des détachés français et cette situation durera encore au moins dix ans si notre Gouvernement ne prend pas

rapidement des mesures d'incitation aux carrières de la Police pour les Monégasques. Dans ce domaine, l'accèsion des nationaux à tous les postes est un mirage.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je n'entrerai évidemment pas dans une discussion polémique, je dirai simplement à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET pour le rassurer que j'ai vraiment bien conscience, comme le nouveau Directeur de la Sûreté Publique, de la nécessité effectivement chaque fois que c'est possible, de permettre à des fonctionnaires monégasques d'accéder aux plus hautes fonctions. C'est vrai dans la Police, comme c'est vrai dans les autres Services de l'Etat. Je vous assure que c'est un impératif que je ressens ici très, très profondément, que j'ai également assigné au nouveau Directeur de la Sûreté Publique et je suis convaincu que vous verrez à l'avenir un certain nombre de nominations qui iront dans le sens que vous souhaitez.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 23 – THEATRE DE LA CONDOMINE

323.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 5.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 6.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 25 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 1.500**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 25 est adopté.

*(Adopté).***La Chargée de Mission.-**

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 10.000

326.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE..... - 25.000- 35.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 26 est adopté.

*(Adopté).***La Chargée de Mission.-**

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 281.000

327.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... + 11.000+ 292.000**M. le Président.-** Je vais donner la parole à Monsieur GARDETTO, qui a été le premier à la demander.**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais m'adresser à Monsieur le Ministre d'Etat et à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, au titre de l'Education Nationale, pour les raisons suivantes.

Vous me pardonnerez, je pense, de parler des droits de l'homme, je n'entends être le courtisan de qui que ce soit en en parlant, mais je tiens quand même à attirer la nécessaire attention du Gouvernement, sur un sujet d'importance. En matière d'éducation nationale, j'ai pu constater dans un certain nombre de pays tout l'impact que peut avoir l'éducation des jeunes au respect des droits de l'homme.

Je n'ai pas pu observer en Principauté un enseignement spécifique en matière des droits de l'homme et il me

semble tout à fait opportun que le cursus de l'Education Nationale intègre, à différents niveaux et dans différentes classes, des cours, même si c'est une heure ou deux par mois, mais des cours qui expliquent ce que sont les droits de l'homme aux enfants et aux jeunes de ce pays. Je vais plus loin, je pense qu'il faut les éduquer au contenu de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, bien sûr, en expliquant ce que c'est, en expliquant qu'ils sont concernés eux-mêmes et qu'en tant qu'adultes de demain, ce sera à eux de faire prévaloir ces droits de l'homme dans la société dans laquelle ils vivront. Mais au-delà de cette éducation aux droits de l'homme, il me paraît essentiel aussi de donner des cours sur la tolérance et l'acceptation des autres dans toutes leurs différences. Là, je rejoins une priorité qui a été fixée par le III^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui est le dialogue interculturel et interreligieux pour lequel je souhaiterais également que des initiatives soient prises ici, en Principauté de Monaco, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Donc, il y a un certain nombre de sujets à l'ordre du jour, qu'il faudrait intégrer dans le cursus scolaire des enfants pour que ceux-ci soient familiarisés avec ces importantes notions. Nous voyons aujourd'hui combien la compréhension mutuelle de gens différents est importante pour éviter les conflits. Nous voyons où mène l'incompréhension en ce qui concerne les conflits religieux de l'autre côté de la Méditerranée et je pense que pour que la société continue d'être une société paisible, il faut que les jeunes apprennent à se respecter et à respecter les droits de l'homme et les différences, à faire preuve de tolérance.

Donc, mon appel est dirigé vers vous, Monsieur le Ministre d'Etat, et vers vous, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur : pouvez-vous faire en sorte que ces sujets soient intégrés dans les programmes éducatifs des établissements scolaires de la Principauté ?

M. le Président.- Nous écoutons, en réponse, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Eh bien, je répondrai à M. GARDETTO que ses propos sont évidemment tout à fait partagés sur les principes et je crois que nous avons tous entendu son appel ; je vais mettre à l'étude la question posée et la proposition qu'il fait.

M. le Ministre d'Etat.- Je veux compléter la réponse de M. MASSERON en disant que les droits de l'homme ici font partie intégrante de l'éducation civique. Il faut vérifier mais enfin, nous sommes dans un pays où les droits de l'homme sont quelque chose de naturel, donc je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin de recommandation internationale pour enseigner les droits de l'homme aux enfants, à la différence, peut-être, de certains pays, mais je pense qu'il faut vérifier qu'on enseigne bien les droits de l'homme dans le cadre de l'éducation civique, parce que c'est bien de cela dont il s'agit, ce n'est pas un autre enseignement, cela fait partie de ce que doit apprendre tout citoyen monégasque.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, cela fait partie de ce que doit apprendre tout citoyen mais c'est une éducation spécifique, il faut vraiment consacrer du temps aux notions et aux droits que cela recouvre. Bien sûr, c'est aussi une éducation plus large, qui débord sur la tolérance, l'acceptation des différences religieuses, culturelles, raciales et donc ce doit être quand même un enseignement réfléchi, on ne peut pas en faire quelque chose d'automatique.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais Monsieur GARDETTO, est-ce que vous pensez que l'éducation civique ne doit pas être un enseignement réfléchi ? Cela doit faire partie de cet enseignement. Je crois que l'apprentissage de la tolérance, c'est l'apprentissage du respect de l'autre, l'apprentissage des droits de l'homme fait partie intégrante de l'apprentissage du citoyen. C'est tout ce que je veux dire, mais il faut vérifier que les programmes d'éducation civique intègrent bien toutes ces données.

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur GIACCARDI.

M. Thomas GIACCARDI.- Monsieur le Ministre, concernant l'instruction civique, ça serait bien que M. MASSERON regarde l'instruction civique qui est proposée en Principauté de Monaco, notamment lorsqu'on explique aux enfants de 6^{ème} ou 5^{ème} les Institutions du pays, car on expose à nos enfants les Institutions de la France et pas les Institutions monégasques. Dans l'instruction civique dispensée à Monaco, il serait bien qu'on expose, par exemple nos Institutions ; moi j'ai eu à expliquer le fonctionnement de la justice à mes enfants en parlant de TGI et autres Cours d'appels.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Il semble que les ouvrages apprennent aux enfants qu'on est tous égaux devant l'impôt ! C'est un peu difficile en Principauté de Monaco d'apprendre ça !

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous vous invitons à remédier très rapidement à ces aberrations, je crois qu'il n'y a pas d'autre mot ; nous sommes dans un Etat Souverain, il serait bon quand même, effectivement, que nos particularismes soient expliqués à nos enfants.

M. Jean-Pierre LICARI.- Les examens sont français, il y a des programmes à respecter, j'imagine.

M. Thomas GIACCARDI.- Mais je ne sais pas si en 5^{ème}, l'instruction civique est sanctionnée par un examen français !

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, sur le même sujet.

M. Claude CELLARIO.- En fait je crois que ce genre d'aberration vient du fait que Monaco suit ce que l'on appelle les programmes français. Bien évidemment, si personne n'approfondit le cursus, le drame se profile. Un simple livre spécifique résoudrait le problème dans ce domaine précis. Il fut un temps, quelqu'un avait pourtant écrit quelque chose...

M. Thomas GIACCARDI.- Ou au moins qu'il y ait des directives auprès des professeurs : si on expose les Institutions françaises, qu'on expose aussi le fonctionnement de l'Etat monégasque.

M. Claude CELLARIO.- Ceci étant Monsieur le Président, et à titre d'information, je porte à votre connaissance que dans les classes de seconde, première et terminale, c'est le professeur d'histoire et de géographie qui développe les Institutions de Monaco en instruction civique.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, je crois que vous vouliez ajouter une précision.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Pour terminer, de toute façon, on pourrait tout à fait faire les deux et apprendre aux enfants tant les Institutions françaises que les Institutions monégasques et faire un parallèle justement pour souligner la différence.

M. le Président.- C'est une remarque de bon sens, que l'on partage.

Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- C'était pour appuyer ce qu'ont dit mes Collègues : on pourrait au moins faire le parallèle effectivement. Ma fille est en 5^{ème}, j'ai assisté à ce genre d'aberration, effectivement, donc je regrette que le parallèle ne soit pas fait, je ne reproche pas que l'on apprenne le fonctionnement des Institutions de la France, ce n'est pas la question, mais que l'on fasse au moins dans le même temps, le parallèle de manière à ce que les enfants puissent se situer et n'assimilent pas le pays dans lequel ils vivent comme étant le pays voisin. Je suis désolée.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je prends bonne note des différentes observations qui me paraissent tout à fait judicieuses et je pense que les positions ne sont pas inconciliables.

M. le Président.- Absolument. Alors, nous revenons maintenant à d'autres sujets sur l'Education Nationale.

Je donne à présent la parole à la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse du Conseil National, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président je reviendrai sur un sujet qui me tient à cœur, vous vous en doutez, il s'agit des classes d' AIS, Classes d'Aide à l'Intégration Scolaire.

Effectivement, nous avons parlé l'année dernière, lors du Budget Primitif 2006, d'obtenir trois éducateurs spécialisés qui gèreraient, en coordination avec un enseignant de chacune des trois classes d' AIS de l'Ecole St Charles, une population qui est très difficile, dans laquelle on peut à la fois trouver des handicapés, des enfants épileptiques... Bien sûr, vous me direz, l'effectif des classes est petit mais les problèmes sont énormes.

Monsieur le Ministre, je vous le demande, c'est très important, ce serait bien d'obtenir ce personnel dès cette année et d'essayer de trouver des personnes, en tant qu'éducateurs spécialisés, pour venir en aide à ces enseignants dans ce type de classe. Et surtout, et là est le deuxième volet de mon intervention, faire en sorte que la section SEGPA, qui est destinée à recueillir tous ces enfants à la fin des trois ans de classe d' AIS à l'Ecole St Charles, puisse ouvrir dans de bonnes conditions avec des éducateurs, là aussi formés pour accueillir ce type d'enfants et ne pas fermer ses portes, sous prétexte que l'on veut envoyer ces enfants au Collège Charles III, dans des classes de 6^{ème} aménagées. Parce que lorsque vous venez à connaître les enfants qui fréquentent ces trois classes d' AIS, il est vraiment impossible que ces enfants puissent intégrer une classe de 6^{ème}.

Un autre point de mon intervention concerne les enfants les plus « délicats », ceux qui ont le plus de difficultés, tant physiques que mentales. Il est vraiment terrible de n'avoir que la possibilité d'envoyer ces enfants à l'Institut BARIQUAND ALPHAND de Menton. Je pense qu'il est insoutenable pour des familles monégasques, pour des familles de Résidents en Principauté de devoir mettre chaque matin leurs enfants dans un minibus, direction l'Institut BARIQUAND ALPHAND. J'estime qu'en Principauté on doit pouvoir mettre en place les mesures nécessaires pour accueillir ces enfants qui sont NOS enfants. Merci

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous avez fait un geste en début de séance, pour une catégorie de fonctionnaires de l'Education Nationale, les aides-maternelles, geste que nous avons apprécié. Nous sommes un peu dans le même type de discussion, il s'agit de mesures sociales et humaines, qui ont des incidences

budgétaires très limitées et cela fait maintenant au moins plus d'une année que Mme BOCCONE-PAGÈS et d'autres Conseillers Nationaux vous sensibilisent sur ce point. Franchement, nous apprécierions tous que sur ce point, aussi, vous fassiez preuve d'humanité et de sensibilité sociale.

Alors, je ne sais pas si je dois me tourner vers ma droite ou ma gauche, vers Monsieur le Ministre d'Etat ou vers Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, pour une réponse ? Voilà, c'est donc Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur qui va répondre. Nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

La question qu'évoque Mme BOCCONE-PAGÈS est évidemment une question importante et intégrer au maximum les jeunes et ceux qui se trouvent le plus en difficulté est évidemment une priorité de l'Education Nationale. Je crois aussi qu'il est important de bien voir dans ce dossier – et j'y reviendrai – qu'il est essentiel de faire confiance aux équipes enseignantes qui, dans notre pays, sont de très grande qualité, très dévouées à nos élèves et qui le montrent aussi, notamment, dans le cadre des classes AIS.

Alors, comme mon prédécesseur vous l'avait indiqué l'an dernier, le fonctionnement de l'AIS a été repensé et tout particulièrement dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2006/2007. Cette préparation a été faite, je tiens à le dire ici, en collaboration très étroite avec le Directeur de l'Ecole et avec les enseignants. Je vous rappelle qu'il y a aujourd'hui vingt-deux élèves qui sont concernés dans trois classes et qu'un poste supplémentaire d'auxiliaire d'intégration, (une répétitrice) a été pérennisé pour la rentrée scolaire 2006/2007. Par ailleurs, les équipes pédagogiques ont souhaité réorganiser le fonctionnement des activités de ces trois classes, tout au long de la journée, en faisant en sorte que la matinée soit en réalité organisée par groupes de niveau et non pas par groupe d'âge et ceci, notamment, pour le français et les mathématiques. L'après-midi est, lui, organisé par groupes d'âge, essentiellement donc pour tout ce qui concerne la découverte du monde, les arts plastiques. Il y a une attention toute particulière des enseignants pour les élèves qui sont le plus en difficulté et c'est la raison pour laquelle, par exemple, des dispositions particulières sont adoptées en ce qui concerne la cantine pour certains d'entre eux. Ensuite je voudrais aussi rappeler ici que, non seulement, il y a une réorganisation au niveau de l'enseignement, au niveau de la journée de travail des enfants mais qu'il va y avoir une seconde innovation

importante en début d'année prochaine avec la création du CATTP, le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, qui permettra en alternance avec l'école et ce, pour deux ou trois demi-journées par semaine, d'apporter un complément tout à fait précieux dans la prise en charge des enfants qui nécessiteraient non seulement une pédagogie adaptée, ce qui est du ressort des enseignants, mais également un suivi particulier. Ce que je peux vous dire, c'est que l'Education Nationale fera tout ce qu'elle pourra pour faire en sorte que la prise en charge de ces enfants soit vraiment la meilleure possible.

Je rappelle aussi que les enfants qui sont en AIS sont très différents, très différents quant à leur niveau et je rappelle également que leur orientation à l'issue des classes d'AIS n'est pas monolithique. Certains d'entre eux, à l'issue ou pendant les classes d'AIS, sont dirigés vers des classes normales, d'autres le sont en 6^{ème} aménagée, d'autres le sont, je le reconnais également, en SEGPA et un certain nombre, c'est vrai, compte tenu de leurs difficultés, sont amenés à fréquenter des instituts et, notamment, vous l'avez cité, BARIQUAND. Je crois que la situation de ces enfants dans tous les cas n'est pas la même. Chacun a sa personnalité, chacun a ses difficultés, chacun a ses problèmes.

Ce que je peux vous dire, c'est que les équipes enseignantes sont très attentives à leur bien-être et, de la même manière qu'un poste a été pérennisé, de la même manière que l'organisation de la journée a été réformée, de la même manière que nous ferons appel à partir du mois de janvier au CATTP, qui est en cours de création, eh bien nous serons attentifs à toutes modifications qui devraient intervenir. Il n'est pas question en la matière de raisonner en termes budgétaires, vous l'avez dit, ce n'est pas le problème. Le problème, c'est l'intérêt des enfants, de faire en sorte de les aider à s'adapter et à s'intégrer le mieux possible.

M. le Président.- Combien de postes et quand, Monsieur MASSERON, parce que vous faites un discours qui est très intéressant mais...

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- ... Je vous remercie de le trouver très intéressant, Monsieur le Président ! Pour ma part je vous répondrai, en fonction des réflexions de l'équipe pédagogique, de ses demandes. Aujourd'hui, ces élèves, je vous le redis, vingt-deux, sont pris en charge par une équipe pédagogique qui a vraiment le sentiment d'être dévouée, et de faire aujourd'hui un travail avec les moyens qu'elle a, dans des conditions tout à fait convenables.

M. le Président.- On va écouter Madame FAUTRIER sur ce sujet et ensuite, je reviens vers la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme Catherine FAUTRIER.- Juste pour appuyer ce que disait ma Collègue, Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse : on ne remet absolument pas en cause le travail des équipes pédagogiques, on sait à quel point ce travail est consciencieux et fait avec dévouement. Ce que l'on voudrait, ce sont des moyens, des moyens supplémentaires pour que ces équipes pédagogiques puissent faire leur travail encore mieux que ce qu'elles font aujourd'hui ; elles en réclament des moyens d'ailleurs et on ne les a pas toujours écoutées malheureusement. Le problème, ici, chez nous – Monsieur le Conseiller, vous êtes nouveau donc on ne va pas préjuger des promesses ou des choses que vous pouvez nous avancer – mais c'est qu'on a souvent demandé des choses en la matière et on a eu le sentiment que l'Education Nationale était sourde sur ce sujet-là ; et c'est bien dommage, à Monaco, avec les moyens que l'on a, de faire la sourde oreille sur des sujets pareils, sur lesquels on devrait être exemplaire.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Exemple effectivement comme dans tous les domaines qui concernent l'Education Nationale à Monaco. J'enregistre ce que vous dites, Madame FAUTRIER. Je serai avec la Commissaire Générale chargée de l'Education Nationale très à l'écoute de l'équipe pédagogique. Ce que l'on me dit aujourd'hui, c'est que cette demande n'a pas été formulée et que l'équipe pédagogique, à ce jour, me dit-on, considère que l'organisation qu'elle met en place et les moyens dont elle dispose lui permettent de répondre positivement aux besoins des enfants.

M. le Président.- Alors ça, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je vais vous dire, vous aurez du mal à nous faire croire dans cette enceinte que si vous demandez à un instituteur, pour des enfants difficiles, malheureusement – je rappelle qu'il s'agit d'intégration scolaire, d'enfants légèrement handicapés – si vous lui demandez s'il est favorable ou non à être assisté et à bénéficier d'un deuxième poste dans sa classe, eh bien, moi je voudrais bien savoir comment il peut vous répondre qu'il n'a besoin de rien et qu'il est contre l'idée d'être aidé afin de lui permettre de consacrer plus de temps à chaque enfant, en ayant un collègue avec lui ! Je ne suis pas un spécialiste, que ce soit un éducateur spécialisé, un autre instituteur, je ne sais pas, mais en tout cas avoir à leur côté une autre personne pour les assister ne peut être que positif. Vous ne nous ferez pas croire

que si on leur demande, ils sont contre, c'est complètement aberrant ! Alors, on veut vous faire prendre des vessies pour des lanternes, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, c'est mon sentiment.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Eh bien, Monsieur le Président, je les rencontrerai.

M. le Président.- Effectivement, je pense qu'il faudrait que vous les rencontriez, oui.

Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je voudrais rajouter un mot, Monsieur le Conseiller : allez les rencontrer, mais allez surtout participer à une demi-journée de cours au milieu de ces enfants et vous verrez toutes les difficultés pour les contrôler, notamment cette année, il y a quelques cas fort difficiles. D'autre part, je rejoins tout à fait le Président, est-ce que vous pensez que si l'on demande à un enseignant s'il a besoin d'aide dans sa classe, vous êtes sûr que l'enseignant dirait non, « Non, pour moi tout va bien, je gère la situation, je maîtrise ! », je n'en suis pas convaincue, surtout dans ces classes, il a besoin d'aide.

Sur le deuxième point de votre intervention, Monsieur le Conseiller, vous dites : « oui ces enfants peuvent aller en 6^{ème} aménagée, aller dans des 6^{ème} dites normales », mais est-ce que vous vous imaginez, on en a parlé dans les séances privées, ces enfants, au Collège Charles III, dans un établissement d'environ 1.200 élèves, mais vous imaginez ! Ils sont actuellement à l'école St Charles, dans de petites classes de 6 ou 8 élèves et ils vont se retrouver dans une des quinze classes de 6^{ème} ! Vous vous imaginez ces enfants dans les couloirs, faire la queue à la cantine avec leur cartable, mais enfin non, ce n'est pas possible, il ne faut pas plaisanter...

Il faut rouvrir la classe de 6^{ème} SEGPA, continuer à mettre ces enfants dans de petites structures adaptées à leur handicap. Monsieur le Conseiller, allons ensemble faire une visite surprise dans les classes d'AIS et réfléchissons, ensemble, comment nous pourrions mettre en place un système scolaire mieux adapté à ce type d'élèves.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, Madame le Conseiller National, je vous dirai que chacun doit exercer son métier et chacun exécuter sa mission. J'irai dans les établissements, j'y suis d'ailleurs déjà allé avec les autorités éducatives compétentes en la matière.

D'autre part, ce que vous me dites sur la difficulté du métier des enseignants concernés, je le conçois très bien, je dirai qu'être enseignant dans toute classe est déjà quasiment un sacerdoce et chacun sait ici combien c'est un métier difficile. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à l'ensemble de nos enseignants, parce que je voudrais dire très modestement que je ne suis pas sûr qu'en ce qui me concerne, j'aurais les qualités requises. Je mesure bien que pour ces enseignants, ceux qui ont la charge de classes particulières, comme les classes d' AIS, ont d'autant plus de mérite, c'est vrai. Ce que je ferai, c'est que je rencontrerai l'équipe éducative avec les autorités de l'Education Nationale compétentes, le Directeur également de l'établissement, et je vous en reparlerai.

Par ailleurs, je dois vous dire que lorsque j'ai expliqué que les élèves qui sortent d' AIS, pour certains d'entre eux, sont en 6^{ème} normale, je n'ai pas dit pour tous, il n'y a pas un profil-type, il y a en réalité des personnalités différentes et des problèmes différents. Par exemple, certains d'entre eux ont été dirigés sur une 6^{ème} aménagée et dans cette 6^{ème} aménagée, il y avait 9 élèves. Je crois qu'il y a des situations très différentes, il faut les prendre au cas par cas.

Mais, en tout état de cause, après avoir rencontré l'équipe enseignante, je ne manquerai pas de vous dire comment je perçois ce dossier délicat.

M. le Président.- Bien, nous comptons sur vous et sur M. le Ministre d'Etat car les incidences budgétaires sont infimes, alors qu'il s'agit de la qualité de l'intégration scolaire d'enfants handicapés, de Monégasques et de résidents de la Principauté.

Donc, Monsieur le Ministre, je me tourne aussi vers vous pour vous dire que nous attendons que vous appuyiez cette requête légitime.

M. le Ministre d'Etat.- J'ajoute simplement, comme Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur vous l'a dit, que ce n'est pas une question budgétaire. On ne va pas évidemment, là-dessus, faire des économies sordides, ce n'est donc pas une question budgétaire. Comme vous l'a dit M. MASSERON, il va aller sur place avec les équipes et on fera ce qu'il faut. Il fera, j'en suis certain, au mieux.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Donc au Primitif, Monsieur le Ministre, j'ose espérer que nous allons avoir des résultats et voir une ligne budgétaire augmentée.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'il vous le dira avant.

M. le Président.- Nous demeurons optimistes et nous en reparlerons dans le cadre des discussions du Budget Primitif. Madame FAUTRIER, vous avez demandé la parole, je crois que c'est sur un autre sujet. Nous vous écoutons.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux requêtes, je me fais ici la porte-parole de plusieurs mères de famille qui sont venues me poser ces deux problèmes. Le premier, c'est l'horaire de la garderie le mercredi matin, parce que pour les femmes qui travaillent, la garderie qui se termine à midi, je dois l'avouer, c'est un problème. Je ne sais pas si vous connaissez beaucoup d'employeurs qui laissent partir ces dames à 11 heures 45 pour qu'elles courent récupérer leurs têtes blondes, mais ça ne court pas les rues. Donc, c'est un problème et ce serait quand même appréciable que la garderie du mercredi puisse se prolonger jusqu'à 12 heures 15/12 heures 30 de façon à ce que tout le monde y trouve son compte, aussi bien les mères de famille qui travaillent que les employeurs qui verraient ainsi leurs employées quitter à des horaires décents leur poste. Ça, c'était la première requête.

Ensuite, la deuxième, je dirai qu'elle est sur un autre registre : il s'agit du casse-tête que constitue l'inscription pour les enfants au centre aéré. Alors, c'est vrai que chaque année à la rentrée scolaire, on demande aux parents d'inscrire les enfants au centre aéré pour l'année scolaire dans son intégralité, ce qui est normal puisqu'il faut faire des prévisions et il faut pouvoir gérer le nombre d'enfants que l'on va avoir à garder dans ce centre aéré au cours des vacances scolaires. Jusque là rien d'anormal. Par contre, ce qui devient un peu plus pénible, on va dire, pour tous les parents qui font l'inscription au centre aéré, c'est la tonne de paperasses que l'Education Nationale nous demande de remplir au moment de ces inscriptions. En effet, Monsieur le Conseiller, à partir du moment où ces enfants sont inscrits dans des établissements scolaires monégasques, où est l'utilité, si ce n'est pour « bouffer » du papier et dépenser de l'argent et de l'encre pour rien, que de redemander à nouveau, des certificats de scolarité, des photocopies des cartes de nationalité, de carte de séjour, les attestations de travail, de l'employeur et j'en passe... ? Il y a au moins dix pièces, dix pièces que les parents mettent dix ou quinze jours à fournir à l'Education Nationale et moi je trouve ça aberrant. Dans la mesure où ces enfants sont déjà scolarisés en Principauté de Monaco, je ne vois pas l'utilité de refaire à nouveau un dossier complet et complexe pour inscrire les enfants au centre aéré. Un simple formulaire à remplir me paraîtrait largement suffisant.

M. le Président.- Dans le prolongement, Madame BOCCONE-PAGÈS et ensuite, nous écouterons Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, parce que nous en avons parlé pendant les séances privées. En effet, il s'agit de mettre en place un site Internet afin de permettre aux parents d'inscrire et d'acheter les tickets nécessaires aux enfants. Donc, j'adhère à ce que vient de dire ma Collègue, Mme FAUTRIER.

M. le Président.- Nous écoutons donc Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Les deux questions posées par Mme FAUTRIER, nous allons les étudier avec beaucoup d'attention. Je vous dirais, Madame, que chaque fois que l'on peut faire simple, il ne faut pas faire compliqué, c'est évident. C'est vrai qu'on a parfois tendance à ne pas faire aussi simple que possible, mais cela dit, je vais faire regarder plus attentivement le problème et voir si un certain nombre de pièces ne peuvent pas être effectivement supprimées...

Mme Catherine FAUTRIER.- Je peux vous laisser un dossier à l'issue de la réunion puisque j'en ai un avec moi.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je veux bien. Et en ce qui concerne la question posée par Mme BOCCONE-PAGÈS, je lui répondrai que l'idée est en apparence très séduisante. Mais ce que l'on me dit, c'est que si aujourd'hui, il y a un seul lieu où se fait la réservation, la vente des tickets, c'est parce qu'en réalité, il y a une écoute toute particulière à ce point de vente des tickets où les désirs des enfants sont exprimés et le planning également est organisé ! Lorsqu'on sait que les enfants ne viennent pas forcément les mêmes jours, il y a vraiment, me semble-t-il, la nécessité, de coordonner les choses et ceci peut difficilement, m'explique-t-on, se passer par Internet et sans une vraie écoute des parents. Je crois que cela étant, nous sommes dans un monde moderne et il est bien évident qu'il faut tendre vers plus de simplification, je le reconnais ; je crois qu'en tous les cas, c'est une question qui mérite d'être posée.

M. le Président.- Et le premier point soulevé par Mme FAUTRIER, Monsieur le Conseiller, qui concernait la garderie ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, pour le premier point, j'ai tout simplement dit à Mme FAUTRIER qu'elle avait fait deux suggestions et que j'allais les faire étudier toutes les deux. J'avais bien noté la question qui concernait effectivement la garderie qui, si j'ai bien compris, se termine à midi, ce qui pose un certain nombre de problèmes, ce que je veux bien croire. Il faut donc examiner comment la situation pourrait évoluer.

M. le Président.- Une dernière intervention de Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, je vous remercie, Monsieur le Président. Juste pour les emplois du temps des enfants. Leur laisser le temps de déjeuner, qu'ils n'aient pas une demi-heure, voire au maximum trois quarts d'heure pour pouvoir descendre les étages pour aller à la cantine et les remonter. Faire en sorte que les emplois du temps soient équilibrés et suivent surtout aussi le rythme scolaire des enfants.

M. le Président.- Nous comptons sur vous, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mais oui, j'avais bien noté toutes ces questions qui avaient d'ailleurs été posées en séance privée. Ce n'est pas si simple, Mme BOCCONE-PAGÈS le sait très bien, puisqu'il y a le souhait évidemment de disposer d'un temps suffisant pour déjeuner et il y a aussi le souhait d'un certain nombre d'élèves et de leurs parents, de les voir finir tôt l'après-midi les cours, ne serait-ce que pour vaquer à différentes activités extrascolaires.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais poser une question sur ce point. Mais je voulais l'aborder au chapitre suivant concernant le Collège Charles III.

M. le Président.- Allons au bout du débat, allons-y maintenant.

M. Claude CELLARIO.- Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre.

Comme on vient de le dire, il s'avère que du fait de la

programmation de leurs emplois du temps, certains élèves du Collège Charles III ne disposent que de 35 minutes pour déjeuner. Ce fait est inadmissible. Personne n'ignore qu'un lycéen a besoin d'une pause plus longue pour se nourrir correctement sans englober un repas en une demi-heure. Cela ne concerne pas tous les lycéens. Ce problème n'affecte pas les élèves du Lycée Albert 1^{er} et tous peuvent bénéficier au minimum d'une heure, entre 11 et 13 heures. Equilibre personnel, capacité de concentration et santé sont intimement mêlés.

Je prends bien sûr en compte la difficulté voire l'impossibilité de modifier les emplois du temps, si difficiles à organiser. Mais je suggère fortement à l'Administration du Collège de dresser la liste de tous les élèves touchés par ce dysfonctionnement et de donner des instructions strictes aux divers Conseillers d'éducation afin que ces élèves puissent accéder prioritairement au restaurant scolaire. De plus, il faut prévenir les parents d'élèves de ces nouvelles mesures. Bien évidemment la mise en place de ces mesures devrait se concrétiser après les vacances de la Toussaint.

Quelle initiative, Monsieur le Conseiller, comptez-vous prendre pour résoudre ce problème qui n'aurait jamais dû exister ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur CELLARIO qui, dans sa vie professionnelle est enseignant, sait combien mettre au point les emplois du temps est une tâche délicate. Alors, c'est vrai qu'un certain nombre d'élèves, il l'a indiqué, en fonction des options qu'ils ont choisies, finissent les cours à 12 heures 20 et les reprennent à 13 heures une à deux fois par semaine. C'est exact. Je voudrais lui rappeler qu'un système de couleurs a été mis en place sur la carte de cantine permettant à ces élèves d'être prioritaires, le tout étant contrôlé par les Conseillers d'éducation et les surveillants, de manière à ce que ces élèves soient les premiers à déjeuner à la cantine et ce vers 12 heures 30. Alors je mesure bien que, reprenant à 13 heures, le délai est court, mais quelles mesures prendre ? Ce n'est pas si simple, parce qu'il y a, me semble-t-il, un certain nombre d'élèves et de parents qui souhaitent aussi que les élèves – et certains sont ceux que l'on a cités – puissent finir tôt

leurs cours pour être disponibles pour un certain nombre d'activités extra-scolaires qu'ils ont choisies. Alors, la question est une question d'harmonisation. Je pense qu'on doit pouvoir y arriver ; en tout cas, c'est ce que je demanderai à la Direction de l'établissement en question.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, je ne vois pas le rapport entre une situation figée et le souhait des parents de voir leurs enfants terminer leurs cours plus tôt.

Je désire que les élèves concernés soient au moins prioritaires pour pouvoir déjeuner dans le temps qui leur est imparti, à savoir 35 minutes. Des instructions s'avèrent indispensables.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Sans problème.

M. Claude CELLARIO.- Quant à l'idée soulevée par Monsieur le Conseiller sur ce que l'on appelle la carte d'accès au restaurant scolaire, il faut prendre en compte que certains élèves sont très jeunes et qu'une fois sur deux ils l'oublient. Pour cette raison, je désire que des listes soient dressées et portées à la connaissance de tous les Conseillers d'éducation. Ainsi tous les jeunes élèves seront aisément distingués. Il est regrettable d'en être arrivé à cette extrémité mais aucune autre solution ne peut être envisagée. Si ce système peut être mis en place définitivement à la rentrée de la Toussaint, c'est-à-dire le 6 novembre, l'Education Nationale en sortirait grandie. Merci.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- On essaiera de faire au mieux.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III

329.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 119.000

M. le Président.- Pas d'autre intervention sur le Collège Charles III ?

Je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 20.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 32 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 40.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 5.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 15.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE - PRESCOLAIRE PLATI

336.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 10.000

M. le Président.- Il n'y a pas d'intervention ? Je crois que tout le monde se réjouit à l'Ecole Plati d'avoir vu démarrer enfin le terrassement de l'Ecole « La Cachette ». Voilà, on n'y revient pas. Ah, si peut-être, Madame DITTLLOT.

Mme. Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une courte intervention pour dire qu'il faut noter que la palissade du chantier a été changée, son emprise sur le trottoir est plus importante, la palissade est plus dépouillée, elle est plus haute que la précédente. Ces trois évolutions très externes laissent-elles augurer du départ rapide de l'opération de construction ? Je voudrais bien y croire.

M. le Président.- Je voudrais que Monsieur le Conseiller pour l'Equipe nous confirme bien que c'est le chantier qui a démarré, pas juste la palissade.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipe.- Oui, je peux vous confirmer maintenant que le contrat a été signé et que la différence de la palissade ne tient pas seulement à sa hauteur et sa couleur, mais surtout au fait que c'est l'entreprise de terrassement qui l'a mise en place et qui, dans la foulée, va continuer les travaux.

Mme Michèle DITTLLOT.- Vous me rassurez, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Voilà, alors je vous rappelle un engagement de Monsieur le Ministre d'Etat dans le débat préalable à cette soirée : livraison du nouveau préscolaire Plati, dit « La Cachette », pour avant la fin de l'année 2008. Monsieur le Conseiller CALCAGNO, vous confirmez ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipe.- C'est bien ça, Monsieur le Président.

M. le Président.- Et si possible, nous formulons le vœu que ce soit pour la rentrée scolaire de septembre 2008, ce serait dommage de la rater pour un mois ou deux.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipe.- Nous ferons notre possible là-dessus mais pour l'instant, nous ne pouvons pas vous faire de promesse sur ce sujet.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 42 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 10.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

343.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 10.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS
STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II..... + 212.800

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai noté des budgets supplémentaires pour le Stade Louis II. En fait, un seul point m'aurait poussée à voter cette ligne, c'est qu'elle soit consacrée à nos enfants. Ceux qui vont chaque semaine apprendre à nager à Fontvieille, dans la piscine du Stade et qui auraient bien besoin de prendre une douche à l'issue de l'exercice, car voyez-vous, aussi incroyable que cela puisse paraître, il est interdit, je dis bien interdit, aux enfants de se doucher après la piscine.

Les maîtres-nageurs interrogés ont expliqué qu'il n'y avait pas assez de douches. Pour prendre une douche, il faut un certificat médical.

Aussi, persuadée que l'Education Nationale avait enfin entendu la voix des parents outrés qui réclament des douches, j'étais certaine que le Gouvernement avait décidé enfin de faire un geste.

Mais quelle ne fut pas ma surprise quand, à la lecture des explications du Gouvernement, il s'avère que ces travaux ont de nouveau – toujours et encore – pour but l'amélioration des conditions de travail de nos chers, déjà si chers, Footballeurs !

Voyez-vous le Stade n'a pas pour seule mission d'héberger les matchs de notre équipe nationale, il abrite également nos enfants, tous ceux de la Principauté qui viennent y apprendre à nager par dizaines. Donc, entre la nécessaire douche que nos enfants devraient prendre à l'issue de la piscine et le confort de nos joueurs professionnels, je suis navrée de vous dire que, ce soir, je choisis nos enfants. Donc, sauf à me dire que tout ou

partie de ces 212.800 € seront consacrés à la mise en place de douches indispensables à nos chères têtes blondes, je voterai contre cette ligne.

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur et ensuite M. CELLARIO.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Sans revenir sur l'intervention de ma Collègue, Mme POYARD-VATRICAN, je trouve que les réponses apportées par le Ministre d'Etat à mon rapport concernant la réelle utilité des dépenses de ce chapitre, de cette ligne budgétaire ne sont pas satisfaisantes et donc j'appellerai mes Collègues à voter contre. Merci.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Peut-être, Monsieur le Président, vais-je faire sourire le Gouvernement. L'année dernière, il y avait une ligne budgétaire concernant le fait qu'on voulait refaire les vestiaires du Centre d'entraînement de la Turbie. En réalité, on a tout refait, mais tout. D'ailleurs, dernièrement dans la presse, j'ai lu que les responsables de l'ASM Football ont fait portes ouvertes au Centre d'entraînement et ont fait visiter toute leur installation au public, heureux de voir dans quelles conditions ils travaillaient et s'entraînaient. Certes, il est bien que le Gouvernement fasse des efforts pour le Stade Louis II, parce qu'il a besoin d'un coup de peinture et ainsi de suite, mais je rappelle quand même que le Gouvernement finance le Centre de Formation et que les jeunes qui sortent du Centre de Formation ne rendent pas compte au Gouvernement de la formation qu'ils ont eue.

Je rappelle aussi que pour la pelouse, vous avez accepté qu'une société privée s'en occupe, alors que le SDAU devait la gérer.

Donc, je veux bien que l'on fasse des efforts pour l'image de Monaco quant à cette équipe de football mais je pense qu'une société privée devrait rechercher des sponsors pour certains investissements.

Au sujet de l'Etat, son rôle est de donner ponctuellement, mais aussi d'aider les jeunes à travers le Centre de Formation. Il faut donc arrêter évidemment de faire tout et n'importe quoi d'autant, Monsieur le Conseiller, que puisque c'est vous qui gérez, vous savez qu'au Budget Primitif 2007, à nouveau une somme importante y sera consacrée, mais nous en reparlerons, dans la mesure où il faudra bien justifier tout cela.

Quant au point soulevé par Mme POYARD-VATRICAN, reconnaissez qu'en 2006 à Monaco, cela est totalement inacceptable.

M. le Président.- Nous écoutons, s'il n'y a plus d'intervention sur ce point, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je crois, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, qu'il n'y a surtout pas d'opposition à avoir. Il est bien évident que pour le Gouvernement, le Stade Louis II est un Stade omnisport et qui profite par conséquent à l'ensemble de la population monégasque, jeune ou moins jeune.

Le problème qu'évoquait Mme POYARD-VATRICAN est un problème, je le reconnais, dont je n'étais pas informé. Je vais évidemment me renseigner ; je présume qu'il doit y avoir un problème en réalité de place, de superficie, de mètres carrés. Cela dit, il y a peut être aussi des problèmes d'organisation qui sont à voir. Je vais le faire étudier et je vous donnerai une réponse une fois que le dossier aura pu être revu.

En revanche, en ce qui concerne les travaux qui sont réalisés au Stade Louis II ou au stade d'entraînement de la Turbie pour l'équipe professionnelle de l'ASM ou pour le Centre de Formation ou encore, pour l'équipe réserve, je dois dire que l'AS Monaco Football Club (même si aujourd'hui, au moment où nous parlons, son classement ne fait guère honneur à la Principauté) est un « plus » au niveau de l'image de la Principauté, dans le monde du sport. Mais vous savez comme moi que l'ASM souffre d'un certain handicap objectif, qui est en réalité d'avoir une « zone de chalandise » en quelque sorte limitée. L'ASM, vous le savez aussi, évolue devant un

nombre de spectateurs qui est nettement inférieur à l'ensemble des équipes contre lesquelles elle joue en France. Eh bien, c'est une raison pour laquelle, Monsieur CELLARIO, il y a des recettes que certains clubs perçoivent mais que ne perçoit pas l'AS Monaco. Lorsqu'il y a plus de spectateurs, il y a forcément plus de recettes. Nous avons le devoir de faire en sorte que notre équipe de football professionnelle, notre équipe réserve et le Centre de Formation puissent opérer dans des conditions dignes de la Principauté de Monaco et, en tout état de cause, les plus aptes à leur permettre d'avoir des résultats à la hauteur de nos espérances. C'est ce que nous essayons de faire. Tout simplement. Je crois qu'un certain nombre d'entre vous, en revisitant certains des équipements dont la réfection est prévue, verraient que, malheureusement, sur ces équipements nous ne soutenons pas la comparaison avec d'autres stades des pays voisins.

Que le Stade Louis II soit un Stade omnisport, je vous le dis, j'en ai parfaitement conscience et il est très important de permettre à l'ensemble de nos sportifs de pouvoir pratiquer leur sport dans les conditions les plus optimales. De la même manière, je crois qu'il n'est pas anormal de faire en sorte que notre équipe professionnelle puisse opérer aussi dans des conditions optimales.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, si je comprends bien l'aide, entre guillemets, si on peut parler d'aide, que vous apportez vient du fait que, malheureusement, le nombre de spectateurs qui se déplacent lorsque cette équipe joue est très faible.

Moi, je veux bien vous entendre, mais j'ai le souvenir, Monsieur le Conseiller, qu'à vingt kilomètres de Monaco, il y a une grande ville qui est Nice et que, pendant une certaine période, les Niçois qui sont sans doute très attachés à leur équipe, lorsque celle-ci jouait à l'extérieur, venaient remplir les gradins du Stade Louis II. Il est évident que nous sommes dans une période où sans doute l'équipe est peu attractive. Donc, permettez-moi de vous dire que si la seule raison que vous avancez c'est celle-là, elle n'est quand même pas très forte.

Moi, je considère que vous devez réfléchir à l'aide que vous apportez. Je vous rappelle que vous financez, et je suis tout à fait d'accord, le Centre de Formation, je vous rappelle que la pelouse du Stade Louis II est réservée exclusivement à l'équipe professionnelle ; que l'entretien est fait maintenant par une société privée ; que les installations que le Club a fait visiter

dernièrement à tous ceux qui le désiraient sont des installations luxueuses. Je vous rappelle les faits et vous laisse envisager les efforts que vous devez faire. Quand au Stade Louis II, que vous appelez un Stade omnisport, je suis d'accord avec vous lorsque la télévision regarde l'équipe traverser le tunnel d'accès à la pelouse, effectivement, je reconnais qu'il vaut mieux qu'on montre que la peinture est fraîche, mais moi ce qui m'ennuie, c'est qu'à part les footballeurs, je me demande qui emprunte ce tunnel d'accès. Merci.

M. le Président.- Alors là, vous avez marqué un but, Monsieur CELLARIO !

(Rires).

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pas forcément, Monsieur le Président. Ce que je crois, c'est qu'aujourd'hui, il faut savoir si on veut une équipe professionnelle ou pas.

M. Claude CELLARIO.- Attendez, Monsieur le Conseiller, si l'on veut une équipe professionnelle dans le système dans lequel nous sommes, il y a des gens qui peuvent se mettre autour d'une table et investir. Nous sommes d'accord là-dessus. Là je pense que l'Etat n'a rien à voir, mais je dis *a priori* que si on veut une équipe professionnelle, le problème est du domaine d'un certain nombre d'investisseurs qui, d'ailleurs, y trouvent leur compte. N'oubliez pas que les personnes qui ont acheté des clubs, qui fonctionnent ou pas, en tireront des plus-values considérables le jour où ils vont les vendre. Donc, sur ce point, je ne peux pas vous suivre. Je répète : que Monaco fasse des efforts ponctuels, certes, mais sans oublier les sommes qui sont budgétisées au Primitif 2007. On en reparlera, il faudra bien justifier tout cela.

M. le Président.- Madame FAUTRIER souhaite intervenir.

Mme Catherine FAUTRIER.- Juste pour « enfoncer le clou », on va dire mais de quoi parle-t-on encore une fois ? Monsieur le Conseiller, sauf tout le respect que l'on vous doit, je pense que vous ne pouvez pas nous mettre aujourd'hui en balance face à une ligne rectificative, le fait qu'on a besoin d'une équipe de football qui tienne la route, cela n'a rien à voir ! Là, on parle du jacuzzi qui a été construit au centre d'entraînement, ce n'est pas pour autant qu'ils font de supers résultats ! Là on met vraiment des choses en balance qui n'ont rien à voir ! Comme l'a dit M. CELLARIO, si on veut une équipe de

football digne de ce nom – et ce n'est pas le débat de ce soir – ce n'est pas au Gouvernement à financer ! C'est une société privée, il faut donc qu'elle fasse des recherches de sponsors. Après que le Gouvernement ait envie de financer des infrastructures sportives pour tous les enfants de la Principauté, y compris pour eux, très bien, mais là ce sont des caprices d'enfants gâtés et aujourd'hui ces caprices ne sont pas justifiés financièrement au vu des résultats.

M. Claude CELLARIO.- Excusez-moi, Monsieur le Conseiller, l'argent que l'Etat a dépensé pour la Turbie est, je crois, de l'ordre de 3 M€, ils ont tout refait. Ce qui m'ennuie, Monsieur le Conseiller, c'est que dernièrement faisant visiter les lieux, ils claironnaient : « vous voyez nos installations, etc... ». Il faut reconnaître que cet aspect nous reste un petit peu, comme on dit, en travers de la gorge.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je voudrais juste revenir sur vos paroles, Monsieur le Conseiller, lorsque vous dites que le Stade Louis II est un Stade omnisport pour tout le monde, pour tout le monde mais à géométrie variable, parce que demandez qui, à part le Football Club, a le droit d'approcher peu ou prou la pelouse.

M. le Président.- Bien, s'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Quinze avis contraires.

Abstentions ? Trois abstentions.

Ce chapitre 46 est rejeté.

(Rejeté ;

MM. Bruno BLANCHY, MME BOCCONE-PAGÈS,
MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO,

Jean-Michel CUCCHI,

Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER,
MM. Jean-Charles GARDETTO,

Thomas GIACCARDI, Fabrice NOTARI,

Mme Anne POYARD-VATRICA,

MM. Daniel RAYMOND, Jean-François ROBILLON,
Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Stéphane VALERI

votent contre ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent ;

M. Vincent PALMARO

et Mme Christine PASQUIER-CIULLA,
votent pour).

La Chargée de Mission.-

CH. 48 – FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	15.000
348.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	21.200
348.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	<u>46.400</u>
	+	<u>82.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 48 est adopté.

*(Adopté).***La Chargée de Mission.-**

CH. 49 – AUDITORIUM RAINIER III

349.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>11.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 49 est adopté.

*(Adopté).***La Chargée de Mission.-***D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>75.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 50 est adopté.

*(Adopté).***La Chargée de Mission.-**

CH. 51 – BUDGET ET TRESOR - DIRECTION

351.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>14.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 52 – BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE

352.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 16.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 52 est adopté.

*(Adopté).***La Chargée de Mission.-**

CH. 54 – ADMINISTRATION DES DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 15.000

M. le Président.- Je me rappelle d'un sujet, Monsieur le Ministre, avant de voter sur l'Administration des Domaines, où nous n'avons pas eu de réponse claire de la part du Gouvernement, me semble-t-il.

Nous avons longuement débattu, en séance privée, des Commissions d'attribution des locaux commerciaux des Domaines. Le Conseil National souhaitant, lorsqu'il y a des attributions importantes de locaux à usage commercial ou à usage de bureaux, pouvoir selon le même principe qui a été obtenu pour l'attribution des logements domaniaux, que notre Assemblée soit représentée dans une Commission d'attribution à créer, puisqu'elle n'existe pas pour le moment, de manière à ce que nous soyons associés et que nous puissions, avec le Gouvernement, vérifier l'existence de critères objectifs et impartiaux et l'application transparente de ces critères.

L'actualité concerne les attributions des locaux de la Darse sud du Port de Monaco, mais il y aura dans les années qui suivent – et nous le souhaitons vivement – des livraisons bien sûr de bâtiments importants de dizaines de milliers de mètres carrés, en matière industrielle, en matière de services, en matière commerciale.

Est-ce que le Gouvernement a une position claire qui répond à l'attente du Conseil National, de nous permettre donc de désigner des représentants dans une Commission d'attribution à créer pour les locaux commerciaux de l'Etat, sur le modèle de la Commission d'attribution des logements ?

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je croyais vous avoir déjà répondu oui.

M. le Président.- Eh bien, je suis content que vous le disiez en public. Nous attendons un courrier, une saisine officielle que nous n'avons pas, parce que la Darse sud, ça doit se décider dans les prochaines semaines, je crois, Monsieur le Conseiller ?

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Pour autant que je me souviens, la date limite de rendu des dossiers est à fin novembre ou dernière semaine de novembre.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette réponse et nous pouvons donc considérer que pour les attributions futures, non pas d'un local isolé, mais concernant les bâtiments nouveaux, cette mesure sera donc réitérée. Nous vous remercions.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je voudrais poser une question à M. le Conseiller pour les Finances. Lors des séances privées, j'avais attiré son attention sur les problèmes de compréhension qu'avaient certaines personnes quant aux dossiers de candidature pour les locaux commerciaux de la Darse sud, et vous m'aviez dit que considérant, en particulier, le fait que le loyer proposé n'était pas forcément un loyer maximal mais pouvait être négocié, en fait j'attends de savoir quelles ont été les avancées sur ce point.

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je n'ai jamais parlé de loyer négocié, j'ai dit que c'était un loyer qui était donné à titre indicatif. Le loyer sera en fonction de la nature des activités qui seront retenues et des surfaces qui seront données à chacune des activités. Il n'y aura pas le même loyer selon qu'on ait douze activités à 200 m² ou trois activités à 800 m² chacune. C'est ce que j'avais dit l'autre jour et que je peux redire aujourd'hui en séance publique.

Par ailleurs, les personnes intéressées ont la latitude de visiter les locaux, elles ont déjà commencé depuis le début du mois d'octobre et c'est l'occasion, en rencontrant les responsables des Domaines, de poser toutes les questions qu'elles peuvent avoir sur ces questions de coût et de fonctionnement ensuite.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je rappelle, si vous me le permettez, que le prix fixé, comme vous le dites à titre indicatif a été ou est considéré par de nombreuses personnes qui ont pris un dossier comme étant le prix minimum. Voilà.

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ecoutez, c'est une erreur.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Cela me donne l'occasion de le dire.

M. le Président.- La parole est au Président de la Commission du Logement.

M. Daniel RAYMOND.- J'imaginai que la consultation que vous avez faite et l'appel à candidatures pour trouver

des preneurs pour ces boutiques intégrait également une proposition de la part de ceux qui sont intéressés, des propositions de loyer. Vous savez qu'il est usuel que celui qui propose le loyer le plus élevé et le commerce le plus intéressant est forcément celui que l'on retient, mais là *a priori*, c'est vous qui avez fixé les prix, alors ?

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, pas du tout, parce que justement selon la nature de l'activité qui sera là, on fera des ajustements.

M. Daniel RAYMOND.- Cela fait partie de l'appel d'offres, c'est intégré dans l'appel d'offres ?

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Bien sûr, absolument.

M. Daniel RAYMOND.- Donc, on va également vous proposer un prix de loyer ?

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui.

M. Daniel RAYMOND.- Parfait.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre concernant l'Administration des Domaines, aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	80.000
355.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	4.400
355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	<u>120.000</u>
	+	<u>44.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 260.000**M. le Président.-** Nous écoutons Madame FAUTRIER.**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Oui, moi j'ai juste une question. Je voulais savoir quand vous allez nommer un Directeur-Adjoint à la Direction du Tourisme, en remplacement du Directeur-Adjoint monégasque qui a quitté ses fonctions depuis maintenant presque un an, je crois, et qui n'a toujours pas été remplacé.

M. le Président.- Evidemment, conformément à un accord passé entre notre Assemblée et le Gouvernement Princier, une personne de nationalité monégasque, Monsieur le Conseiller.

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Aujourd'hui, le Délégué Général au Tourisme est assisté d'un groupe de cinq collaborateurs avec lesquels il assure le fonctionnement depuis que l'ancien adjoint est parti. Ces cinq personnes sont de nationalité monégasque. Evidemment l'objectif est de trouver assez rapidement une personne qui pourra émerger et avoir donc cette qualité de futur responsable de cette Direction du Tourisme.

M. le Président.- Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Excusez-moi mais donc le poste de Directeur-Adjoint est toujours vacant et, si je ne me trompe pas, les cinq personnes qui assistent M. BOUQUIER l'assistent depuis qu'il est là, c'est-à-dire depuis plusieurs années et étaient même dans ce Service avant même que M. BOUQUIER ne devienne Délégué Général.

Donc, je réitère ma question : quand M. BOUQUIER décidera-t-il de nommer un Directeur-Adjoint de nationalité monégasque dans ce Service qui est très important pour Monaco, eu égard à l'importance de la promotion touristique pour notre Principauté ?

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est une décision qui

n'appartient pas à M. BOUQUIER spécifiquement, c'est une décision du Département des Finances et plus généralement du Gouvernement. Donc, dans les mois qui viennent, on fera en sorte de trouver cette personne qui pourra être investie de cette charge, mais l'expérience précédente a effectivement été très négative.

M. Thomas GIACCARDI.- Mais c'est vrai que ça pose une question de fond. Quant on soumet à l'Assemblée des organigrammes, c'est bien, après, que le Gouvernement les respecte.

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il le fait et, jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas nous qui avons demandé à l'adjoint de partir.

M. Thomas GIACCARDI. Mais ça fait un moment qu'il n'a pas été remplacé !

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, cela fait quelques mois, effectivement, comme l'a dit Mme FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Donc on compte sur vous, Monsieur le Conseiller, pour que dans les mois à venir, un Directeur-Adjoint de nationalité monégasque soit nommé à la Direction du Tourisme. Je pense que c'est dans l'intérêt du Service, de la Principauté d'une manière générale et des Monégasques qui peuvent accéder à ce poste, éventuellement.

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Nous sommes tout à fait d'accord avec ça depuis toujours puisque c'est bien la pratique qui a été retenue.

M. le Président.- Je suis certain que parmi les cinq personnes qui occupent de hautes responsabilités au Tourisme et qui sont de nationalité monégasque, il y a bien une personne qui soit efficace et même cinq ! Donc, il n'y a pas de raison que l'on ne trouve pas un Monégasque pour être Adjoint au Délégué du Tourisme.

S'il n'y a plus d'intervention, nous allons passer au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS - 488.800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, j'entends une toux de fumeur à l'instant...

(Rires).

Personne n'en profite pour demander l'avancée de la législation anti-tabac ?

Monsieur ROBILLON ou Monsieur GARDETTO ?

M. Jean-François ROBILLON.- Je suis très confiant.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Nous attendons de voir, Monsieur le Président, avec vigilance et détermination.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur le Président, de toute façon, là nous nous sommes engagés... quoique les engagements du Département...

(Rires).

M. le Président.- Rappelez-les nous en séance publique, c'est très bien !

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Le premier trimestre 2007.

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous n'avez pas besoin de consulter le Conseil de l'Etat sur les fumeurs quand même ?

M. Jean-Pierre LICARI.- Consultez, consultez.

M. le Président.- Vous avez dit le premier trimestre 2007, c'est bien ça ? Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P. - 95.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 15.000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission du Logement.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais savoir quand le Service de l'Habitat sera en mesure de faire un bilan sur les attributions qui viennent de se réaliser, d'une part, et ensuite quand également vous serez en mesure de publier cette nouvelle liste des critères qui ont été, comme vous le savez, revus.

M. Gilles TONELLI, Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Le bilan pour l'instant n'a pas encore été fait, nous ne sommes pas à bout des procédures en cours, donc ce n'est pas tout de suite.

Pour les critères, on a avancé sur cette affaire-là qui a été délibérée en Conseil, donc je pense que très vite on va vous envoyer cette liste des critères, mais qui n'est pas différente *a priori* de ce qui a été négocié dans le cadre de

la Commission relative aux critères, en gardant certaines choses qui seront encore à voir par la suite. Tout n'est pas réglé mais un bon nombre de points ont été corrigés et pris en compte dans cette nouvelle grille qui sera publiée par Arrêté Ministériel.

M. le Président.- Et qui a été, je le rappelle, discutée déjà à deux reprises en Commission du Logement du Conseil National et qui a donné lieu à plusieurs échanges avec le Département des Finances et de l'Economie. On continue à améliorer tant que faire se peut ces critères.

S'il n'y a plus d'intervention sur la Direction de l'Habitat, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 63 – CONTROLE DES JEUX

363.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>7.000</u>
-----------------------------------	---	--------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	30.000
-----------------------------------	---	--------

364.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	<u>30.000</u>
--	---	---------------

	-	<u>60.000</u>
--	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

CH. 65 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 – MUSEE TIMBRE, MONNAIES	-	<u>122.000</u>
--	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

La Chargée de Mission.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	20.000
366.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	-	<u>44.000</u>
	-	<u>24.000</u>

M. le Président.- Je donne la parole au Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention que l'on va qualifier de récurrente puisque cela fait plusieurs années, je crois, que nos prédécesseurs aussi avaient abordé le sujet, un sujet qui revient régulièrement : c'est la prévention de l'ostéoporose. Alors, la question est : à quand une politique de prévention de cette maladie ? Il faut savoir qu'en France, chaque année, il y a 130.000 fractures qui ont une origine ostéoporotique et il y a des méthodes de prévention mais pour prévenir, il faut diagnostiquer. Dans le pays voisin – puisqu'on a souvent tendance à suivre le pays voisin – en la matière, il y a un arrêté de fin juin 2006 ou début juillet, qui fait que les patientes et les patients sous certaines conditions ont leurs examens remboursés pour le diagnostic de l'ostéoporose, et nous pensons qu'il serait souhaitable que l'on puisse lancer, puisqu'on nous dit qu'on a une population vieillissante à Monaco, que l'on puisse lancer des campagnes de dépistage, un peu sur le modèle de ce qui se fait pour le cancer du sein. Donc, j'aimerais, peut-être pas ce soir, mais au moins pour le Budget Primitif, que vous puissiez nous présenter des éléments.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Non, non, on peut en parler aujourd'hui, parce que c'est un sujet qu'on avait abordé à plusieurs reprises, d'ailleurs dès le Budget Primitif 2006 et à l'occasion des séances privées.

Alors, effectivement, c'est un examen important qui mesure la densité de l'os et qui prévient un certain nombre de pathologies importantes, notamment en

matière de traumatismes et de fractures. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, en France – et Monaco a suivi depuis le 1^{er} juillet 2006 – cet examen est pris en charge par l'assurance maladie à partir du moment où il y a une prescription médicale et cette prescription médicale est encadrée par un certain nombre de recommandations. Donc, au 1^{er} juillet 2006, la Caisse de Compensation des Services Sociaux de Monaco appliquait la même procédure, étant entendu qu'elle s'applique à tous les assurés sociaux du régime monégasque. Ce que nous souhaitons faire – et cela devrait être fait d'ailleurs début 2007 – c'est précisément nous occuper plus particulièrement de la population à la fois salariée et résidente à Monaco. Monaco espère, comme vous l'avez dit, une sorte de dépistage systématique au niveau de la médecine dite préventive, c'est-à-dire sur les Budgets de l'Etat, de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, pour toutes les femmes qui ont plus de 50 ans, un examen tous les six ans. C'est donc l'idée que nous avons d'introduire les deux possibilités à la fois : laisser l'assurance maladie traiter son problème sous prescription médicale, nous pensons que le contrôle médical ne sera pas trop vigilant, parce que évidemment, il y a là aussi une sorte de dosage à faire. Bien sûr, il faut que la prescription médicale soit respectée au niveau des Caisses et je pense que ce sera fait, mais cela concernera uniquement les assurés sociaux. Et puis nous souhaitons, surtout concernant la population de Monaco, salariée ou non d'ailleurs, pour toutes les femmes de plus de 50 ans, organiser une sorte de médecine préventive, un dépistage systématique à partir de 50 ans, une fois tous les six ans. Cela va être fait au tout début 2007.

M. le Président.- La parole est à Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'accueille avec joie la nouvelle que vous nous annoncez, Monsieur le Conseiller, parce qu'on sait bien que l'ostéoporose est un fléau d'une société moderne, qu'elle entraîne nettement plus de décès, par exemple, que les accidents de la voie publique et que, malheureusement, jusqu'à votre annonce, ce qui avait été programmé était de suivre l'exemple français qui remboursait cet examen dans des conditions strictement limitées, ce qui n'avait évidemment aucun rapport avec un dépistage, le dépistage de masse étant le seul moyen efficace d'avoir une action statistique, dirais-je, sur la population. Donc, j'accueille cette nouvelle avec une grande joie et je pense que les retombées médicales, sanitaires et même financières de ces mesures, on pourra les voir dans quelques années. Merci.

M. le Président.- Merci. Donc nous allons, tout en restant sur ce chapitre, changer de sujet. Nous écoutons à présent Monsieur Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, j'ai longtemps hésité à faire cette intervention je pense que l'atmosphère intimiste de l'hémicycle à cette heure-ci m'y pousse. Non, non, ne riez pas, il s'agit de quelque chose de très important et de très grave. Vous n'ignorez pas que certaines oppositions entre le Comité d'Éthique Diocésain et les médecins se sont produites au CHPG, qui me semblent aboutir actuellement à une situation de pression qui confine lentement à l'intolérable, voire à l'ingérence et cela peut-être parce qu'il faut lever certains malentendus.

Certains produits, je pense au RU, que vous connaissez probablement plutôt sous le nom de la pilule du lendemain, sont utilisés en gynécologie pour faciliter l'expulsion de fœtus morts et sont utilisés associés à un autre produit. L'association des deux, c'est une évidence scientifique, est actuellement la seule et la meilleure méthode. Certes l'utilisation du seul produit qui n'est pas le RU, qu'on appelle le « Cycotec », est quelque chose de possible mais, encore une fois, je crois que nous attendons de la part des médecins qu'ils utilisent les méthodes actuellement les plus au point et les plus modernes. Je peux vous dire que, effectivement, dans les services de l'hôpital, un gros cas de conscience se pose, parce que le deuxième produit, le RU, a été retiré de la pharmacie de l'hôpital, donc il n'est plus disponible. Je commence à entendre des personnes ne plus oser implanter un simple stérilet, ils sont venus se confier à moi, sans demander au préalable une autorisation officielle. En 2006 effectivement, là se pose un problème d'ingérence dans le domaine technique et encore une fois, nous sommes loin des problèmes dont nous allons parler bientôt, qui sont les problèmes de l'interruption

thérapeutique de grossesse ou autre, qui sont un autre chapitre. On est dans un problème de technique médicale et il y a eu un glissement sur ce point, probablement par des malentendus techniques précisément, mais ce glissement amène un état de pression, de malaise extrêmement désagréable et très néfaste au fonctionnement de certains services à l'hôpital.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur RIT, le Département est bien au courant de ce que vous avez très bien décrit, en tout les cas, la problématique est bien celle-là. Le Comité de la Santé publique s'est réuni, il y a deux ou trois mois, et le Professeur TREISSER est venu exposer au Comité de Santé Publique la problématique posée par la « MyféGINE » et le Comité de la Santé Publique a considéré qu'il était utile effectivement d'essayer d'asseoir, sur le plan réglementaire et sur le plan juridique, l'utilisation de ce produit. Donc, le Gouvernement est en train d'y travailler, et avec M. MASSERON, nous aurons l'occasion de rencontrer un certain nombre d'intervenants dans ce domaine-là, nous avons bon espoir d'arriver très vite à donner une base réglementaire à l'utilisation de ce produit qui est indispensable au bon fonctionnement, notamment, du Service de Gynécologie. Cela étant, là où vous m'inquiétez et je vais le vérifier, c'est lorsque vous me dites que la pharmacie de l'hôpital a fait disparaître, entre guillemets, le produit. Ça je suis moins affirmatif parce que l'on m'avait dit que la pharmacie en avait toujours... mais je vais voir.

M. Jacques RIT.- Sans entrer dans des détails qui n'ont pas d'intérêt ici et qu'il serait indécent de lister, je pense que la pharmacie de l'hôpital a vu ou a subi une véritable descente de certaines personnes qui se sentaient effectivement investies d'un certain pouvoir pour faire pression sur la pharmacienne et faire retirer justement ce stock. C'est-à-dire que, à partir du moment où vous avez à faire ensuite à des personnes qui vivent dans la crainte, effectivement, l'usage de ce type de produit n'est plus possible car délivrer ce produit devient une source de crainte, voire de terreur, après que des intimidations très précises ont eu lieu. Je pense que ce sont des méthodes d'un autre siècle et je pense que toute clarté doit être faite sur ce genre de choses pour qu'un apaisement arrive. Chacun doit rester à sa place dans ce domaine et, encore une fois, je crois que les comités d'éthique – puisque nous ne disposons pas de moins de deux comités d'éthique à Monaco – ont un rôle à jouer qui est

considérable, qui est très important, ils ont chacun leur place, mais encore une fois, chacun doit rester quand même à sa place et passer par un canal officiel, le vôtre entre autres, le vôtre également, Monsieur, pour agir et éviter ce qui serait plutôt de l'époque de l'Inquisition ; enfin à mon sens.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je vais donc voir la pharmacie de l'hôpital mais ce que je voulais vous préciser c'est qu'aucun Comité d'éthique n'a été consulté par le Département.

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux qu'aller dans le sens de l'intervention de mon Collègue Jacques RIT, puisque j'ai moi-même été au courant de ces pratiques regrettables. J'invite le Gouvernement à se pencher très sérieusement sur ces problèmes, sur ces dérives, sur ces choses qui ne devraient pas se passer dans un hôpital, ici en Principauté de Monaco, en 2006.

Je suis moi aussi inquiète de ces dérives et de ces procédés qui, petit à petit, à ne pas en parler, prennent de plus en plus d'ampleur malheureusement ; et on en arrive aujourd'hui à des situations extrêmes où, comme pendant longtemps on n'a pas évoqué ces sujets et pas voulu prendre de décision sur ces sujets, on en arrive aujourd'hui à des situations où des médecins monégasques en sont rendus à faire des interventions gynécologiques dans des hôpitaux de Nice. Donc, je crois qu'il y a un vrai problème, en tous cas, les médecins du CHPG sont très concernés, nous, les femmes sommes très concernées par ces problèmes-là et j'invite vraiment le Gouvernement à se pencher sur cette problématique dans son entier, le plus rapidement possible afin que, comme l'a dit mon Collègue Jacques RIT, chacun reste à sa place. Merci.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, dans la poursuite de ces interventions et ensuite on réécouterait M. RAVERA.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce que j'entends de la part du Docteur RIT ne fait qu'ajouter à ma préoccupation et aux préoccupations qui ont pu naître aux cours des années écoulées. Je suis

choqué, je dois le dire, par ce type d'information et si elle est avérée, je dois exprimer ma solidarité au corps médical en ce domaine. Je crois que l'on s'égare dans une dérive grave, une dérive théocratique extrêmement préoccupante, contraire aux libertés et contraires aux droits de l'homme. Il ne s'agit pas de remettre en cause les obligations concordataires que nous avons souscrites et que nous devons honorer, je rappelle qu'elles sont au nombre de trois : entretien des églises, rémunération du clergé, diffusion des valeurs catholiques auprès des élèves catholiques, ce qui est tout à fait acceptable. En revanche, il n'est pas acceptable de dévoyer le concordat et la religion d'Etat pour s'aventurer vers une théocratie. Il n'est pas question de laisser s'ingérer dans la médecine des personnes qui n'ont rien à y faire, et là j'exprime mon entière solidarité au corps médical. Au nom de la démocratie et des libertés, il est hors de question que cela continue comme cela !

M. le Président.- Nous écoutons à présent Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- C'est vraiment très inquiétant, on entend parler d'une « descente » dans la pharmacie de l'hôpital par des gens qui ne sont, *a priori*, pas habilités. Moi, au-delà du problème précis que mes Collègues ont soulevé, au-delà du motif particulier de cette prétendue « descente », je suis très inquiète d'une manière générale. Comment est-ce qu'on peut se permettre lorsqu'on n'est pas médecin ou lorsqu'on n'est pas habilité à faire des descentes dans la pharmacie de l'hôpital ? C'est notre santé qui est en jeu. C'est scandaleux.

M. le Président.- Monsieur le Ministre souhaite intervenir.

M. Jacques RIT.- Je vous rassure, cher Maître, on était éventuellement médecin.

M. le Ministre d'Etat.- Les faits que vous rapportez ont une gravité certaine, je vais donc faire procéder à une enquête ; chacun, comme vous le dites, doit rester à sa place et il y aura apaisement, mais une enquête sera conduite sur ces points, Docteur, que vous avez soulevés et qui méritent effectivement une enquête et une mise au point.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur le Ministre, sur le problème de la pharmacie effectivement, il faut conduire une enquête. Sur le problème de fond, car c'est

cela qui est important, je crois qu'il n'y a pas de problème pour arriver à une base réglementaire à l'utilisation de la « MyféGINE ».

M. Jacques RIT.- Lui est librement distribué en pharmacie.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Effectivement, il y a un débat pour l'utilisation, mais on nous recommande à tous, plus ou moins l'utilisation de la « MyféGINE ». Donc, je vais faire faire une sorte d'investigation s'agissant de la pharmacie, parce qu'on m'avait dit, mais cela je vais bien le vérifier, qu'effectivement la pharmacie ne dispose plus de ce produit.

M. Jacques RIT.- Pour atteindre le compte de la dérision, en fait le deuxième produit, celui qui est en vente libre, à une dose simplement double, a strictement les mêmes effets que le premier. Donc, vous voyez, il y a quand même une méconnaissance complète du sujet.

M. le Président.- Bien. Je vais donc, s'il n'y a plus d'intervention mettre aux voix ce chapitre.

Monsieur RIT, oui, sur un autre sujet, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Il s'agit là d'un sujet qui concerne fortement la politique de santé. D'ailleurs, je pourrais tout aussi bien m'abstenir d'intervenir et observer 2 minutes 50 de silence pour m'incliner devant le décès de notre autonomie en matière de notre politique de santé hospitalière. C'était une crainte que j'avais exprimé à plusieurs reprises ici, je parle maintenant des incidences ou des relations qui peuvent exister entre le déficit hospitalier, l'instauration de la T2A et le non-contrôle complet de la politique de remboursement, c'est-à-dire de la tarification qui devient une matière exclusivement française. C'est un point qui m'inquiète beaucoup à deux niveaux.

Les deux minutes restantes seront naturellement bien courtes pour l'exprimer mais, schématiquement, je vous présente le délire suivant. Nous avons un hôpital à Monaco, il y a 10 % de patients originaires de France, donc ressortissants des Caisses françaises, et 90 % de patients ressortissants des Caisses monégasques, il s'agit naturellement d'une pure fiction. La T2A est instaurée, les caisses monégasques, on l'a dit, vont l'adopter comme un seul homme. A ce moment-là donc, nous allons suivre une politique tarifaire exclusivement française dans un hôpital *a priori* exclusivement monégasque et les Caisses monégasques vont donc suivre cette politique. Maintenant, deuxième pure fiction, la France baisse de

30 % ses remboursements, parce que situation économique oblige. Je suis donc le raisonnement jusqu'au bout, les Caisses monégasques, unité tarifaire oblige, continuant à appliquer la T2A ou se cachant derrière elle, vont effectivement baisser de 30 % leurs remboursements, comme le fait la France. Est-ce que vous pensez vraiment qu'il s'agit là d'une liberté, en matière de politique hospitalière, d'une autonomie, d'une souveraineté monégasque par rapport au seul hôpital existant dans cette Principauté ? Je vous dis non ! Et lorsqu'ici même, il m'est arrivé d'exprimer effectivement ce risque les autres années, c'est de cela dont je voulais parler et nous y arrivons, nous y arrivons ; actuellement encore, il existe un différentiel tarifaire en matière de soins externes publics mais, comme vous le savez, notre Directeur des Caisses, déjà en début 2006, s'attaquait sauvagement à ce qu'il considère comme une anomalie – et pourtant historiquement, cela a toujours été le cas, cette différence tarifaire – je rappelle malgré tout que les Caisses sociales monégasques bénéficient de leur situation géographique à Monaco, de leurs investissements fort habiles que je ne peux que saluer dans l'immobilier, elles bénéficient bien de notre situation monégasque, ou alors je ne comprends plus rien à l'affaire. Donc, je ne comprends pas pourquoi il est impératif de se plier, effectivement, à cet oukase.

M. le Président.- Monsieur RAVERA.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- D'abord, premier point, sur le plan ponctuel des soins externes publics, pour le moment, les choses restent inchangées, nous avons pris des dispositions réglementaires. Sur le reste, vous êtes en train de dire au fond, qu'il devrait y avoir une double tarification, *grosso modo*, en Principauté. Une tarification pour les assurés sociaux qui relèvent de la Caisse de Compensation et une tarification pour les assurés sociaux qui relèvent des Caisses françaises. Je crois que ce serait très difficile à mettre en œuvre. Alors, jusqu'à aujourd'hui, qu'est-ce que c'est qui vous fait dire qu'on a perdu notre souveraineté tarifaire ? On a toujours eu, enfin, que je sache, depuis, en tous les cas, 1952, une convention de Sécurité Sociale avec la France qui a réglé les problèmes de tarifs, notamment, en matière hospitalière. Alors, pendant un certain temps, nous avons fixé nous-mêmes nos tarifs. Ensuite, les Français nous ont dit : « écoutez, on ne peut plus continuer comme cela puisqu'il y a des dérives, et nous souhaiterions donc que vos tarifs soient accolés à des références françaises », ce qui a été fait par la Convention de 1998 de Sécurité Sociale. Aujourd'hui, on constate les limites de l'exercice, compte tenu du déficit que nous

constatons au CHPG et on rentre dans un nouveau système qui est celui de la tarification à l'activité. Alors, évidemment, on pourrait avoir une tarification à l'activité qui soit tout à fait spécifique à la Principauté de Monaco, mais est-ce que c'est véritablement bien raisonnable, est-ce que c'est raisonnable de se dire que Monaco serait uniquement concentré sur les assurés sociaux de la Principauté, parce que vous imaginez bien que, s'agissant d'assurés sociaux français qui relèvent des Caisses françaises, ce sera très difficile de dire à la France que l'on appliquera la T2A, la T2A monégasque, si elle devait exister. Donc, je comprends très bien ce que vous dites, mais je crois que sur le plan de la mise en œuvre, cela me paraît bien difficile.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Conseiller, je suis souvent un utopiste mais pas vraiment un naïf. En fait, ce que je veux exprimer, c'est un dispositif protecteur. Actuellement, je vous le rappelle, nous avançons dans l'obscurité et sans lampe frontale, en ce qui concerne la T2A. Les premières modélisations qui ont été faites, vous les connaissez encore mieux que moi, puisque ce sont celles qui ont présidé effectivement au choix budgétaire 2007 : première hypothèse, 50 % prix de journée, jusqu'en juillet, 50 % T2A jusqu'en décembre, on arrive avec le cumul des budgets-programmes à environ 20 M€ de déficit ; ensuite, on refait une modélisation en revenant sur le prix de journée et par contre, la durée moyenne de séjour contrainte sur la base de la DMS moyenne de séjour cible, reste la même et on arrive à 17,6 M€ de déficit. Qu'en conclure ? Si l'on avait fait une modélisation toute T2A, on serait arrivé à nouveau à 3 M€ de plus, à 6 M€ de différence en faveur du prix de journée et pourtant la DMS reste la DMS cible. De là à penser que notre évaluation actuelle est extrêmement pessimiste. Bien, deuxième hypothèse : la T2A nous « fout » dedans, passez-moi l'expression, elle est fort grossière, mais enfin elle exprime bien ce que je veux dire et dans ce cas-là, effectivement, c'est un système de vases communicants, la médecine, enfin le système de santé, cela veut dire que les Caisses, puisque l'hôpital va fournir une prestation identique avec un taux de croissance relativement faible et avec le même personnel médical, le même personnel paramédical, on va donc bien aboutir à ce moment-là à un remboursement inférieur de la part des caisses, puisque le déficit devient très largement supérieur. Jusque là, je pense que mon raisonnement tient la route. Donc, les Caisses remboursent moins.

Alors, un petit article dans Nice-Matin qui a fait hurler la Fédération Patronale, qui disait « mais on ne va pas payer plus maintenant, etc... » non, mais Messieurs, je ne

souhaiterais pas que vous payiez moins parce que ce que vous paierez en moins, ce sera impacté d'autant sur le Budget de l'Etat et c'est un dispositif protecteur que je rechercherai. On est en plein travail expérimental là, de toute façon la T2A est un travail expérimental, parce que, actuellement, on est bien d'accord nous avons *a priori* accepté la T2A et le passage intégral à la T2A, Caisses monégasques, Caisses françaises, mais nous n'avons pas pour l'instant tous les éléments. Nous allons maintenant négocier, somme toute, notre passage à la T2A, la Commission Mixte de Sécurité Sociale est à venir ; jusqu'à présent, il n'y a pas eu de négociation vraie sur ce point, il y a eu une acceptation de principe de Monaco et donc quelque part, c'est cette notion de protection que je recherche. Voilà.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ecoutez, effectivement, le passage à la T2A devrait en principe se faire en 2007, nous devons encore négocier ce passage et c'est actuellement ce qui se fait à Paris au sein d'une Commission Mixte de Sécurité Sociale. Je ne crois pas que les résultats aboutiront pendant les deux ou trois jours de négociation, il faudra du temps, vous vous imaginez bien qu'il y a beaucoup de modalités à prendre en compte.

Il faudra y réfléchir, mais je vois mal le dispositif protecteur que les Caisses sociales pourraient imaginer, s'agissant uniquement des assurés sociaux monégasques, c'est possible, mais honnêtement, *a priori*...

M. Jacques RIT.- Nous allons entrer, somme toute, dans un système que nous ne contrôlerons pas vraiment et il nous reste à espérer que la prospérité économique de la France va aboutir, effectivement, à une politique de santé tout à fait solide sur le plan de son financement.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- De toute façon, Monsieur RIT, vous n'imaginez pas aujourd'hui, tel qu'est le déficit de l'hôpital, qu'on arrive encore à équilibrer notre Centre Hospitalier Princesse Grace au niveau de ses finances, cela me paraît être quelque chose d'inaccessible. Je pense que la T2A va nous aider à réduire le déficit, contrairement à ce que vous dites, je suis plus optimiste que ce que vous ne l'êtes en ce qui concerne l'application de la T2A. Il y a une politique de santé avancée à Monaco, on ne va pas refaire le débat que l'on a déjà fait en séance privée, et le CHPG est un instrument de souveraineté pour l'application de cette politique qui permet d'offrir à nos résidents et à ceux qui fréquentent le CHPG, à la fois des soins performants, des plateaux techniques de grande qualité. Tout cela bien sûr

a un coût et, d'ailleurs, dans son rapport, le Président de la Commission des Finances le dit lui-même, imaginer un équilibre du CHPG paraît être un peu utopiste effectivement.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Conseiller, simplement entre un Budget équilibré – encore une fois je vous ai dit que je n'étais pas un naïf – et trois fois le déficit antérieur, peut-être un juste équilibre ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Pour aller dans le sens de Jacques RIT, je pense que, de toute façon, il est illusoire d'avoir un hôpital avec un budget équilibré, ça c'est net, clair et précis, tout le monde l'a bien compris et je crois que c'est vraiment illusoire de penser équilibrer un budget de l'hôpital. Je pense que l'attitude que vient de défendre Jacques RIT, tout en maintenant une T2A, une tarification elle-même, mais en faisant des remboursements différentiels entre les patients qui relèvent des Caisses françaises et les patients qui relèvent des Caisses monégasques, à mon avis, est tout à fait possible à faire pour la bonne et simple raison que cela se passe déjà en ville : lorsque un patient est assuré social monégasque, il est remboursé sur une base « X » ; lorsqu'il est assuré social français, il est remboursé sur une base « Y », qui n'a pas de rapport ; la France fixe ses rapports et Monaco fixe ses rapports. Bon, c'est sûr qu'il y a une proportionnalité qui se fait mais on peut tout à fait penser que la Caisse peut participer à amortir un petit peu ce passage à la tarification à l'acte parce qu'elle est, là aussi, gagnante, parce qu'il ne faudrait pas qu'elle soit gagnante totalement. Il faut, comme le dit Jacques RIT, que la Caisse de Compensation joue son rôle de compensation justement, donc il ne faut pas non plus qu'elle soit totalement bénéficiaire du système. On a tous envie qu'elle soit la plus riche possible et qu'elle puisse

assurer les remboursements pour tous les patients monégasques et assurés sociaux monégasques, mais je pense qu'il faut qu'elle mette un peu la main au portefeuille, lorsqu'il y a un surcoût d'une tarification imposée par la France ou admise par Monaco, je crois que c'est important.

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Justement, attendons, attendons de voir très exactement dans quelles conditions se mettra en place la T2A à Monaco, si ce que nous obtenons dans le cadre de nos négociations avec la France sera ou non quelque chose qui nous permettra, effectivement, d'aborder la T2A dans des conditions satisfaisantes. C'est un débat que l'on pourra avoir, bien sûr, mais pas aujourd'hui.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Ce chapitre 66 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent).*

Il est minuit passé de quelques minutes, je vous propose donc d'arrêter là nos travaux pour ce soir, pour les reprendre mercredi, au chapitre 67, Action Sanitaire et Sociale.

Je vous remercie toutes et tous, la séance est levée.

—————
(La séance est levée à minuit 05).
—————